

Ministère de l'agriculture,
de l'Elevage, de la Pêche et
de l'Alimentation



Ministère de l'Economie
et de la Relance



RGA

RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DU SYSTEME
PERMANENT INTEGRE DE STATISTIQUES AGRICOLES



VOLUME 3

RAPPORT DES RESULTATS DEFINITIFS DU MODULE DE BASE

RGA 2020



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	viii
AVANT-PROPOS	ix
INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU GABON ET METHODOLOGIE DU MODULE DE BASE	2
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU GABON	2
1.1 Situation géographique	2
1.2 Situation démographique	2
1.3 Situation économique.....	3
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DU MODULE DE BASE	4
2.1 Principaux concepts et définitions	4
2.2 Cadre institutionnel et organisation du RGA	5
2.2.1 Cadre institutionnel.....	5
2.2.1.1 Le Comité de pilotage.....	5
2.2.1.2 Le Comité technique.....	6
2.2.1.3 La Coordination nationale	6
2.2.1.4 Le Bureau Central du Recensement General de l'Agriculture (BCRGA)	6
2.2.2 Organisation de la collecte des données.....	6
2.2.2.1 Champs du recensement	6
2.2.2.2 Supports de collecte.....	7
2.2.2.3 Dispositif de terrain	7
2.2.2.4 Méthode de collecte du module de base	8
2.2.2.5 Transmission des données	9
2.3 Traitement, analyse et diffusion des données	9
2.3.1 Traitement des données	9
2.3.2 Analyse et diffusion des données.....	10
2.4 Evaluation de la qualité des données.....	10
2.4.1 Situation de non-réponses globales	11
2.4.2 Situation de non-réponses partielles.....	11
2.4.3 Contrôle de cohérence et de comparabilité	11
2.5 Difficultés rencontrées	12
2.5.1 Difficultés organisationnelles et techniques.....	12
2.5.2 Difficultés financières	12
2.6 Limites des résultats	13

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU MODULE DE BASE.....	14
CHAPITRE I : CARACTÉRISTIQUES DES MENAGES, DE LA POPULATION ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES	16
1.1 Caractéristiques des ménages agricoles.....	16
1.1.1 Effectif des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence	16
1.1.2 Taille des ménages agricoles	16
1.1.3 Caractéristiques des chefs de ménages agricoles.....	17
1.1.3.1 Nationalité des chefs de ménages agricoles	17
1.1.3.2 Situation matrimoniale des chefs de ménages agricoles	18
1.1.3.3 Age des chefs de ménages agricoles.....	19
1.1.4 Activités agricoles des ménages	19
1.2 Caractéristiques de la population agricole	20
1.2.1 Effectif de la population agricole par province.....	20
1.2.2 Effectif de la population agricole par milieu de résidence.	21
1.2.3 Structure par âge et par sexe de la population agricole.....	21
1.2.4 Niveau d’instruction de la population agricole.....	22
1.2.5 Structure de la population agricole selon la nationalité	22
1.3 Caractéristiques sociodémographiques et activités des exploitants agricoles	23
1.3.1 Effectif des exploitants agricoles	23
1.3.2 Structure par âge et par sexe des exploitants agricoles	23
1.3.3 Alphabétisation des exploitants agricoles.....	24
1.3.4 Niveau d’instruction des exploitants agricoles	25
1.3.5 Situation matrimoniale des exploitants agricoles	25
1.3.6 Formation agricole des exploitants	26
1.3.7 Activités agricoles des exploitants	26
CHAPITRE II : LOGEMENT ET CADRE DE VIE DES MENAGES AGRICOLES	27
2.1 Caractéristiques du logement du ménage agricole	27
2.1.1 Type de logement	27
2.1.2 Statut de propriété.....	27
2.1.3 Type de matériau utilisé.....	28
2.1.3.1 Matériau du mur du logement principal.....	28
2.1.3.2 Matériau du toit du logement principal	29
2.1.3.3 Matériau du sol du logement principal	29
2.2 Cadre de vie du ménage agricole.....	30
2.2.1 Caractéristiques du site du logement principal.....	30
2.2.2 Source d’approvisionnement en eau	30
2.2.3 Source d’approvisionnement en électricité	31
2.2.4 Source d’énergie pour la cuisson.....	32
CHAPITRE III : AGRICULTURE.....	33
3.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant l’agriculture	33
3.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l’agriculture	33
3.1.2 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant l’agriculture	33
3.1.3 Niveau d’instruction, d’alphabétisation et de formation des exploitants pratiquant l’agriculture.....	34
3.1.4 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l’agriculture	36
3.1.5 Nationalité des exploitants pratiquant l’agriculture	36
3.2 Caractéristiques des parcelles	37

3.2.1 Effectif des parcelles des exploitants pratiquant l'agriculture.....	37
3.2.2 Mode de faire valoir des parcelles exploitées.....	38
3.2.3 Mode d'acquisition des parcelles.....	38
3.2.4 Superficies déclarées des parcelles exploitées.....	39
3.2.5 Cultures principales déclarées sur les parcelles exploitées.....	40
3.3 Difficultés rencontrées par les exploitants pratiquant l'agriculture	41
CHAPITRE IV : ELEVAGE	43
4.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant l'élevage.....	43
4.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'élevage	43
4.1.2 Effectif des exploitants pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence	43
4.1.3 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant l'élevage	44
4.1.4 Alphabétisation des exploitants agricoles pratiquant l'élevage	45
4.1.5 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant l'élevage	45
4.1.6 Nationalité des exploitants pratiquant l'élevage	46
4.1.7 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'élevage	46
4.1.8 Formation agricole des éleveurs.....	47
4.2 Caractéristiques des sites d'élevage	48
4.3 Principales espèces animales élevées au Gabon.....	49
4.3.1 Caractéristiques du Cheptel	49
4.3.2 Répartition des espèces animales	50
4.3.3 Systèmes d'élevage.....	53
4.4 Difficultés rencontrées par les exploitants pratiquant l'élevage.....	54
CHAPITRE V : PECHE	55
5.1 Caractéristiques des exploitants qui pratiquent la pêche.....	56
5.1.1 Effectif des exploitants pratiquant la pêche.....	56
5.1.2 Structure par classes d'âge et par sexe des exploitants pratiquant la pêche	57
5.1.3 Alphabétisation des exploitants pratiquant la pêche	58
5.1.4 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant la pêche.....	58
5.1.5 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant la pêche.....	59
5.1.6 Nationalité des exploitants pratiquant la pêche	59
5.1.7 Formation agricole	60
5.2 Activités de pêche.....	61
5.2.1 Lieux de pêche	61
5.2.2 Type d'embarcation.....	62
5.3 Difficultés rencontrées par les exploitants qui pratiquent la pêche	63
CHAPITRE VI : AQUACULTURE.....	65
6.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant l'aquaculture	65
6.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'aquaculture	65
6.1.2 Structure des exploitants de l'aquaculture selon les groupes d'âge.....	65
6.1.3 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'aquaculture.....	66
6.1.4 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant l'aquaculture.....	66
6.1.5 Formation agricole	66
6.2 Nombre d'étangs possédés	67
6.3 Principales difficultés rencontrées par les exploitants dans l'aquaculture.....	68

CHAPITRE VII : SYLVICULTURE	69
7.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant la sylviculture.....	69
7.1.1 Effectif des exploitants pratiquant la sylviculture.....	69
7.1.2 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant la sylviculture	70
7.1.3 Nationalité des exploitants pratiquant la sylviculture.....	70
7.1.4 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant la sylviculture	71
7.1.5 Niveau d’instruction des exploitants pratiquant la sylviculture	71
7.1.6 Formation agricole	72
7.2 Les principales essences cultivées par les exploitants pratiquant la sylviculture.....	73
7.3 Difficultés rencontrées par les exploitants pratiquant la sylviculture	73
CONCLUSION	74
ANNEXES	75
ANNEXE 1 : TABLEAUX STATISTIQUES.....	75
ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DES ORGANES DU RGA	103
ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES POUR L’ANALYSE DES RESULTATS DU MODULE DE BASE DU RGA	105
ANNEXE 4 : PERSONNEL INTERNATIONAL ET CNTIPPEE	105
ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE DU MODULE DE BASE	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux indicateurs du Module de base	14
Tableau 2 : Répartition des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence	16
Tableau 3 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon la situation matrimoniale et le sexe	18
Tableau 4 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon le groupe d'âges et le sexe	19
Tableau 5 : Répartition des ménages agricoles selon la province et les activités agricoles pratiquées	20
Tableau 6 : Répartition des exploitants agricole par province et selon le milieu de résidence	23
Tableau 7 : Répartition des exploitants agricoles selon le type de formation agricole reçue et le milieu de résidence	26
Tableau 8 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'activité agricole pratiquée.....	26
Tableau 9 : Répartition des ménages agricoles selon le type de logement principal	27
Tableau 10 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation et le milieu de résidence.....	28
Tableau 11 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du mur du logement principal et le milieu de résidence.....	28
Tableau 12 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du toit du logement principal.....	29
Tableau 13 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du sol du logement principal	29
Tableau 14 : Caractéristiques du terrain sur lequel est bâti le logement principal des ménages agricoles selon le milieu de résidence.....	30
Tableau 15 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'éclairage et le milieu de résidence	31
Tableau 16 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'énergie pour la cuisson	32
Tableau 17 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par province selon le milieu de résidence et le sexe	33
Tableau 18 : Répartition des parcelles par province selon le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant.....	37
Tableau 19 : Répartition des différentes espèces animales élevées au Gabon.....	50
Tableau 20 : Répartition des espèces de volaille élevées par province.....	51
Tableau 21 : Répartition des autres espèces de volaille élevées par province	51
Tableau 22 : Répartition du bétail par province.....	52
Tableau 23 : Répartition des ruches et autres animaux élevées par province	53
Tableau 24 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le milieu de résidence	57
Tableau 25 : Répartition des exploitants alphabétisés pratiquant la pêche par catégorie d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.....	58
Tableau 26 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par province selon le milieu de résidence et le sexe.....	70
Tableau 27 : Répartition des sylviculteurs par province selon les cinq (5) principales essences plantées	73

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages agricoles selon la taille et le milieu de résidence.....	17
Graphique 2 : Répartition (%) des chefs de ménages agricoles selon le sexe.....	17
Graphique 3 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon la nationalité	18
Graphique 4 : Répartition de la population agricole par province	20
Graphique 5 : Répartition (%) de la population agricole par milieu de résidence	21
Graphique 6 : Structure de la population agricole par classe d'âge et par sexe	21
Graphique 7 : Répartition de la population agricole selon le niveau d'instruction	22
Graphique 8 : Répartition de la population agricole selon la nationalité.....	22
Graphique 9 : Structure des exploitants agricoles par classe d'âge et par sexe.....	24
Graphique 10 : Répartition des exploitants agricoles alphabétisés par tranche d'âge	24
Graphique 11 : Répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction	25
Graphique 12 : Répartition des exploitants agricoles selon la situation matrimoniale.....	25
Graphique 13 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson	31
Graphique 14 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant l'agriculture selon le milieu de résidence et le sexe	34
Graphique 15 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture selon le niveau d'instruction.....	34
Graphique 16 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture selon l'alphabétisation	35
Graphique 17 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture selon l'alphabétisation et le sexe	35
Graphique 18 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la formation agricole reçue	35
Graphique 19 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la situation matrimoniale et le sexe	36
Graphique 20 : Répartition des exploitant non nationaux pratiquant l'agriculture selon la nationalité et le sexe.....	37
Graphique 21 : Répartition des parcelles selon le mode de faire valoir.....	38
Le graphique 22 ci-contre montre la proportion Graphique 22 : Proportion des parcelles selon le mode d'acquisition.....	38
Graphique 23 : Répartition des parcelles selon les tranches de superficie exploitées	39
Graphique 24 : Répartition des parcelles selon la superficie exploitée et le sexe de l'exploitant	39
Graphique 25 : Répartition (%) des parcelles exploitées selon les groupes d'âges spécifiques et le sexe de l'exploitant.....	40
Graphique 26 : Répartition (%) des parcelles selon la culture principale.....	40
Graphique 27 : Répartition des parcelles en manioc et banane par province	41
Graphique 28 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'agriculture selon les difficultés rencontrées.....	42
Graphique 29 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province	43
Graphique 30 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par milieu de résidence	44
Graphique 31 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant l'élevage	44
Graphique 32 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon l'alphabétisation	45
Graphique 33 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le niveau d'instruction.....	45
Graphique 34 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon la nationalité étrangère.....	46
Graphique 35 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon la situation matrimoniale.....	46
Graphique 36 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage ayant bénéficiés d'une formation agricole	47
Graphique 37 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le type de formation reçue	47

Graphique 38 : Répartition des sites d'élevage par province	48
Graphique 39 : Répartition des sites d'élevage selon la province et le milieu de résidence	49
Graphique 40 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le mode d'élevage	53
Graphique 41 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'élevage selon les difficultés rencontrées.....	54
Graphique 42 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant la pêche	57
Graphique 43 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le niveau d'instruction	58
Graphique 44 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la situation matrimoniale	59
Graphique 45 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche en mer selon la nationalité	59
Graphique 46 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche en eaux continentales selon la nationalité.....	60
Graphique 47 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le type de formation reçue	60
Graphique 48 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le type de formation reçue et le sexe.....	61
Graphique 49 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le milieu de résidence et le type de formation reçue	61
Graphique 50 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le lieu de pêche	62
Graphique 51 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le lieu de pêche et le sexe	62
Graphique 52 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le type d'embarcation utilisé	63
Graphique 53 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le sexe et le type d'embarcation utilisé	63
Graphique 54 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon les difficultés rencontrées.....	64
Graphique 55 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon les difficultés rencontrées et le milieu de résidence.....	64
Graphique 56 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon la province et le sexe	65
Graphique 57 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture par groupe d'âges	65
Graphique 58 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon la situation matrimoniale	66
Graphique 59 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le niveau d'instruction	66
Graphique 60 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le type de formation reçue.....	67
Graphique 61 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le nombre d'étangs possédés.....	67
Graphique 62 : Répartition des étangs et cages en production selon le sexe de l'exploitant	68
Graphique 63 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon les difficultés par type d'aquaculture.....	68
Graphique 64 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant la sylviculture.....	70
Graphique 65 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la nationalité.....	71
Graphique 66 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la situation matrimoniale	71
Graphique 67 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon le niveau d'instruction.....	72
Graphique 68 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la formation agricole reçue.....	72

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCRGA	Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture
CAPI	Interview assistée par ordinateur
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DGS	Direction Générale de la Statistique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GPS	Système de positionnement par satellite
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
RGA	Recensement Général de l'Agriculture.
RGPL	Recensement Général de la Population et des Logements
SD	Secteur de Dénombrement
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TCP	Programme de Coopération Technique

AVANT-PROPOS

Le Gabon vient de réaliser son deuxième recensement général de l'agriculture après celui de 1972. Ce recensement a démarré par les modules centraux (dénombrement exhaustif et systématique auprès des ménages agricoles, villages, organisations professionnelles agricoles et exploitations modernes ou semi-modernes). Ce recensement a été réalisé selon l'approche modulaire du programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 (pour les recensements agricoles de la décennie 2016-2025), recommandée par la FAO, plaçant le RGA au cœur d'un système intégré de recensements et d'enquêtes. L'exécution des modules centraux du RGA (de juin 2019 à octobre 2020 avec pause de mars à septembre 2020 à cause de la COVID 19) sur le terrain a permis de couvrir les activités suivantes :

- Le dénombrement exhaustif des structures et des ménages ;
- Le dénombrement exhaustif des exploitations agricoles traditionnelles possédées par les ménages agricoles identifiés ;
- Le dénombrement exhaustif des exploitations agricoles modernes et semi-modernes possédées par les entreprises agricoles ;
- La collecte des données communautaires dans les villages mettant en exergue les aspects de la ruralité ;
- La collecte des données auprès des organisations professionnelles agricoles (OPA).

La couverture de ces activités a permis de disposer d'informations structurelles de base. Celles-ci seront complétées par des données structurelles et conjoncturelles plus détaillées avec la mise en œuvre des modules complémentaires (enquêtes de productions végétale et animale et enquêtes thématiques). Le présent volume, troisième de la série des publications sur le RGA 2020, est consacré aux résultats du module de base du RGA. Parallèlement à ce document, les résultats du RGA sont traités dans huit (8) autres volumes et dépliants à savoir :

- **Volume I** : Rapport technique du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume II** : Tableaux statistiques du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume IV** : Rapport d'analyse des données du module communautaire ;
- **Volume V** : Rapport d'analyse des données du module des exploitations des secteurs moderne et semi-moderne ;
- **Volume VI** : Rapport d'analyse des données du module des organisations professionnelles agricoles (OPA) ;
- **Volume VII** : Rapport d'analyse sur la dimension genre des modules centraux du Recensement Général de l'Agriculture ;
- **Volume VIII** : Rapport sur la production cartographique des principaux résultats du Recensement Général de l'Agriculture ;

- **Dépliants/Brochures** sur les principaux résultats définitifs des quatre modules centraux (Base, Communautaire, Moderne et Semi-moderne, OPA).

L'ensemble des volumes du RGA est le résultat d'une synergie d'actions entre les institutions nationales et les partenaires au développement. Plus particulièrement entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA), le Ministère de l'Economie et de la Relance, le Ministère des Eaux et Forêts et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Ces volumes constituent un excellent instrument d'orientation qui favorise la prise de décisions dans le secteur agricole.

Qu'il me soit permis ici de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce dénombrement dont les résultats définitifs sont présentés dans ce rapport, et surtout :

- Le Gouvernement pour avoir soutenu l'opération du début à la fin ;
- La Banque Mondiale qui a accepté d'accompagner le Gouvernement dans la mobilisation du financement du projet ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour son appui technique ;
- Les membres des organes du RGA (Direction Nationale, Coordination nationale, Bureau central) ;
- Le personnel contractuel (chefs d'équipe, agents recenseurs, chauffeurs, personnel d'appui administratif) qui s'est totalement investi dans l'exécution des travaux du RGA ;
- Les personnes ressources qui ont contribué au bon déroulement du RGA ;
- Les exploitants agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, propriétaires de fermes et unités de production, etc.) qui ont répondu avec objectivité aux questions des enquêteurs et sans lesquels, le recensement n'aurait pu être mené à son terme ;
- L'ensemble de la population gabonaise pour sa disponibilité et sa contribution à la réussite du RGA ;
- Les médias pour avoir assuré la couverture de la mise en œuvre du RGA.

Avec les résultats définitifs du Recensement Général de l'Agriculture, l'administration, les professionnels, les décideurs, les chercheurs, les universitaires, les partenaires au développement et les différents utilisateurs possèdent aujourd'hui une base de données inestimables et un excellent outil de travail. Je souhaite au nom du Gouvernement, qu'il en soit fait le meilleur usage.

**Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage,
de la Pêche et de l'Alimentation**

Biendi MAGANGA MOUSSAVOU

INTRODUCTION

Le Gabon, pays tropical avec de fortes précipitations annuelles et de bonnes conditions géographiques et climatiques, dispose d'énormes atouts favorables au développement de son agriculture.

Malgré un réseau hydrographique dense et une longue façade maritime, le Gabon est en situation de dépendance alimentaire qui se traduit par une importation massive de produits agricoles. Cette situation fait courir au pays le risque de se retrouver en insécurité alimentaire. Le développement du secteur agricole devient dès lors une question stratégique pour le pays. Certaines dispositions politiques ont été mises en place pour traiter des questions du secteur agricole, notamment la Loi n°023/2008 portant Politique de développement agricole durable, le Plan stratégique de développement du secteur agricole au Gabon de 2009, etc.

La mise en application de ces dispositions requiert des données désagrégées, fiables et à jour sur la population et les ménages exerçant des activités agricoles, sur les types d'agriculture menés, sur la production agricole nationale et sur les besoins à satisfaire pour garantir la sécurité alimentaire et les revenus des ménages (surtout ruraux). De telles données sont malheureusement rares, voire inexistantes. Seul un recensement ou une enquête agricole pourrait fournir de manière détaillée de telles informations. Le Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013 a permis de disposer des informations sur le type d'agriculture pratiqué mais il n'a pas permis de disposer des données structurelles sur l'agriculture.

Actuellement, le pays manque des informations statistiques fiables, complètes et à jour sur le secteur agricole. Depuis 1972, le Gabon n'a plus réalisé de recensement agricole. Ainsi, la demande des données structurelles sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la forêt est très forte. C'est pour satisfaire cette demande que le présent recensement est réalisé.

Ce troisième volume fait partie de la série des publications prévues. Il est consacré aux résultats du module de base et est structuré en deux grandes parties. La première partie présente les caractéristiques du Gabon et la méthodologie du module de base et la deuxième partie présente ses résultats. De façon spécifique, il traite les caractéristiques générales du Gabon, les objectifs du RGA, la méthodologie utilisée, les données collectées et les difficultés rencontrées. Il se termine par une conclusion et des annexes. En plus de ce document, sept (7) autres volumes et dépliants sont publiés (Cf. avant-propos).

Ces différents documents permettent à l'ensemble des utilisateurs y compris le Gouvernement et les partenaires au développement de disposer d'indicateurs pertinents pour mieux saisir les dynamiques et mutations du monde rural.

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU GABON ET METHODOLOGIE DU MODULE DE BASE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU GABON

1.1 Situation géographique

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est traversé par l'équateur et couvre un territoire de 267 667 km². Environ 800 km de littoral lui donnent accès à l'océan Atlantique et il partage ses frontières au nord avec le Cameroun, au nord-ouest avec la Guinée Équatoriale, et à l'est et au sud avec le Congo.

Le climat est de type équatorial, chaud et humide, avec une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies au cours de l'année. On distingue deux saisons humides (février à mai, grande saison des pluies et septembre-décembre, petite saison des pluies) et deux saisons sèches (mai à septembre, grande saison sèche et décembre à janvier, petite saison sèche). Les températures moyennes sont comprises entre 21 °C au sud-ouest du pays et 27 °C sur la côte et à l'intérieur du pays. Les extrêmes vont de 18 °C à 36 °C. Les précipitations varient de 1500 mm au nord-est et dans les provinces de savane à 3300 mm au nord-ouest et au sud-ouest. Le taux d'humidité atmosphérique est en moyenne de 85 %, il peut atteindre 100 % en saison des pluies.

Le Gabon est un pays forestier où la faune et la flore sont encore bien conservées et protégées dans treize parcs nationaux dont le parc national de la Lopé, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Selon les estimations, 80 à 85 % du pays est recouvert par la forêt. Son sous-sol est riche en minéraux et en pétrole. On distingue trois types de relief :

- Les plaines côtières (larges de 20 à 300 km) à l'ouest du pays ; les plaines et dépressions (plaines karstiques de la Nyanga et de la Ngounié, plaine de la Lopé, plaines de la province des Lacs, aux alentours de Lambaréné) ; les deltas maritime et intérieur de l'Ogooué ;
- Les massifs montagneux qui comprennent les monts de Cristal au nord-est de Libreville, le massif du Chaillu au centre (culminant à 1020 mètres au mont Milondo) et le massif du Mayombe qui s'étend sur 800 km parallèlement à la côte de l'Atlantique. Le point culminant du Gabon est le mont Bengoué, 1070 mètres, dans le nord-est du pays dans la province de l'Ogooué-Ivindo ;
- Les plateaux et collines. Le plus grand ensemble de plateaux est localisé au nord-est (Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo) ; les plateaux Batéké, à l'est de la province du Haut-Ogooué, présentent un paysage de savane au milieu de la forêt.

1.2 Situation démographique

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 (RGPL-2013), la population résidente est estimée à 1.811.079 habitants. Elle est composée d'un peu plus d'hommes (51,6%) que de femmes (48,4%) et est relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans. La moitié de la population a moins de 22 ans. Entre 1960 et 2013, l'effectif de la population a plus que triplé et s'est accru de 78 % au cours des 20 dernières années. L'accroissement de la population urbaine se fait de manière plus rapide (3,8 % en moyenne par année) que celui de la population totale qui est de 2,9 %.

La population est très inégalement répartie sur le territoire national. La province de l'Estuaire qui comprend la capitale Libreville abrite près de la moitié de la population. La densité démographique au niveau national est faible avec 6,8 habitants au km² mais dépasse 3700 habitants au km² dans la Commune de Libreville. La population est essentiellement urbaine (87 %) et concentrée sur 1,1 % seulement du territoire national. Le milieu rural est presque vide (désert rural). En outre, on note une mégacéphalie urbaine avec la moitié de la population urbaine vivant à Libreville et sa ville attenante Owendo.

Selon les résultats du RGPH de 2013, dans la population âgée de 12 ans et plus, 211.858 personnes pratiquent les activités agricoles et une personne active sur 5 est dans l'agriculture. La population active agricole est majoritairement féminine et citadine, conséquence de la forte concentration de la population urbaine. La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et surtout les femmes. Les principaux types de culture pratiqués par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % des personnes) et la culture des arbres fruitiers (26 % des personnes) alors que les autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole.

1.3 Situation économique

Après quatre années de croissance soutenue (6% en moyenne entre 2010 et 2014), l'économie gabonaise a enregistré un ralentissement en 2015 avec un taux de croissance du PIB de 3,9%. En 2016, avec un taux de croissance encore plus faible d'environ 2,7%, l'activité économique a été beaucoup affectée par la baisse de la production pétrolière (-4,2%) malgré une légère remontée des prix des produits pétroliers. La croissance du secteur non pétrolier a été estimée à 3,7% la même année. Cette situation a perduré jusqu'en 2019 car le PIB s'est établi à 3,9% contre 0,8% en 2018.

Les perspectives 2020-2021 basées sur un certain nombre d'hypothèses comme une baisse de la production pétrolière de 4,5% en 2020 et de 1,3% en 2021, une chute du prix de baril de pétrole de 50% en 2020 et une hausse de 28,3% en 2021, etc., augurent une baisse du PIB de 0,8% en 2020 et une hausse de 4,1% en 2021. Cependant, ces prévisions risquent de ne pas être atteintes à cause de la survenue de la pandémie du COVID-2019 qui a fortement touché plusieurs secteurs de l'économie nationale.

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DU MODULE DE BASE

2.1 Principaux concepts et définitions

Pour une bonne compréhension des statistiques issues des résultats du recensement, il s'avère nécessaire de clarifier les concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données.

Ménage : le ménage est constitué d'un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », vivent sous le même toit, dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun en totalité ou en partie pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leurs repas en commun.

Ménage agricole : C'est un ménage dans lequel au moins un membre exerce une activité agricole au sens large (agriculture végétale, sylviculture, élevage, aquaculture et pêche). Activités agricoles : sont considérées comme activités agricoles, toutes les activités couvrant l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.

Exploitation agricole : une exploitation agricole est une unité économique de production agricole (production végétale et animale) soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille.

Exploitant agricole : personne physique ou personne morale qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et qui a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation.

Parcelle : une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de cultures.

Pêche artisanale : capture, c'est-à-dire la chasse, la collecte et le ramassage d'animaux aquatiques vivants (essentiellement des poissons, mollusques et crustacés) et également le ramassage de plantes provenant des eaux marines, côtières ou intérieures, propres à la consommation humaine et à d'autres usages, soit à la main, soit de manière plus courante, à l'aide de matériel de pêche comme les filets, les lignes et les pièges fixes.

Pêche continentale : pêche pratiquée sur les plans d'eau tels que les lacs, les fleuves, les rivières, etc.

Pêche Maritime : pêche pratiquée sur les mers.

Sylviculture : exploitation rationnelle des arbres forestiers (boisement, reboisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation des forêts et des coupes).

Aquaculture : élevage d'organismes aquacoles tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux.

Pisciculture : production des poissons notamment des poissons d'eau douce par l'élevage.

Etang : petite étendue d'eau peu profonde (au plus 1 m 30), de forme généralement carrée ou rectangulaire, construite par un aménagiste ou un tâcheron, dont la superficie varie entre 400 mètres carrés et 1000 mètres carrés ² et servant à l'élevage des poissons.

2.2 Cadre institutionnel et organisation du RGA

Le recensement général de l'agriculture (RGA) est une opération statistique de grande envergure destinée à recueillir, traiter et diffuser des informations quantitatives et qualitatives sur la structure de l'agriculture du Gabon. Le module de base, qui constitue l'un des piliers du RGA, a été mis en œuvre selon les recommandations du programme mondial du recensement de l'agriculture de 2020.

Au sens strict, le module de base vise le dénombrement de tous les exploitants et exploitations agricoles des ménages du pays en vue de la réorganisation du monde agricole.

2.2.1 Cadre institutionnel

Cette vaste opération statistique nécessite une bonne organisation à travers la mise en place d'un cadre institutionnel et opérationnel décrite ci-dessous.

Le projet est placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation, et du Ministère de l'Economie et de la relance, avec la collaboration du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres.

La Direction Générale de la Statistique (DGS) est l'ossature de tout le processus de réalisation du RGA/SPISA. L'assistance technique est assurée par la FAO à travers le TCP/GAB/3603 "Appui au développement des statistiques agricoles au Gabon" et l'accord d'assistance technique signé entre l'Etat gabonais et la FAO le 14 novembre 2018. Cet accord permettait d'obtenir de la FAO la mise à disposition du matériel technique et logistique et des experts dans divers domaines de compétences pour les besoins du projet.

Le 10 décembre 2018 à Libreville, le RGA fut lancé officiellement par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. La mise en œuvre des activités du projet s'est faite à travers les quatre organes du RGA créés par arrêté, à savoir : le Comité de Pilotage, le Comité Technique, la Coordination Générale et le Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture (BCRGA).

2.2.1.1 Le Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre, comprend tous les ministères sectoriels. Il a pour rapporteurs le Directeur Général de la Statistique et le Directeur Général de l'Agriculture. Il donne toutes les orientations du projet sur le plan politique.

2.2.1.2 Le Comité technique

Le Comité Technique est présidé par les Directeurs Nationaux du Recensement. C'est l'organe d'exécution du projet. Il s'occupe de tous les aspects technique, administratif, financier et juridique. Il a pour rapporteurs le Coordonnateur Général et le Coordonnateur Général Adjoint.

2.2.1.3 La Coordination nationale

La Coordination Nationale est présidée par le Coordonnateur National et son adjoint. Elle est l'organe qui encadre toutes les activités du BCRGA et qui fait les propositions sur le plan technique pour la bonne marche du projet. Elle rend compte au Comité Technique. Entre autres, elle a pour missions :

- Assurer l'administration générale et la gestion financière du projet ;
- Veiller à la réalisation des objectifs du RGA ;
- Coordonner et orienter les actions du Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture (BCRGA) ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des travaux du RGA.

2.2.1.4 Le Bureau Central du Recensement General de l'Agriculture (BCRGA)

Le Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture est l'organe chargé de :

- L'élaboration du calendrier des opérations ;
- Le recrutement du personnel de terrain (enquêteurs et chefs d'équipe) ;
- La préparation des opérations de terrain ;
- L'exécution et le suivi des opérations de dénombrement et des enquêtes sur le terrain ;
- Le traitement informatique des données ;
- L'analyse et la publication des résultats du RGA.

Le BCRGA est divisé en cinq (5) sections, à savoir :

- Section cartographie et collecte (8 cadres)
- Section méthodologie et analyse (9 cadres)
- Section administration et finances (5 cadres)
- Section traitement et développement des applications (6 cadres)
- Section communication (4 cadres)

2.2.2 Organisation de la collecte des données

2.2.2.1 Champs du recensement

Le champ géographique du recensement général de l'agriculture (RGA) porte sur les neuf (9) provinces du pays. Le champ sectoriel couvre la production végétale, la production animale et la production aquacole et celui temporel ou période de référence est l'année 2020 ou la campagne agricole 2019/2020.

2.2.2.2 Supports de collecte

Les outils de collecte utilisés pour la mise en œuvre du module de base sont les suivants :

-  Les dossiers cartographiques (Carte du SD et le descriptif) ;
-  La fiche de dénombrement ;
-  Le questionnaire module de base ;
-  Les manuels d'instruction ;
-  Les tablettes ;
-  Les GPS.

La fiche de dénombrement et le questionnaire module de base ont été paramétrés dans les tablettes des agents recenseurs. Les questionnaires sur support papier n'ont été utilisés qu'en cas de défaillance des tablettes ou dans les zones d'accès difficiles.

2.2.2.3 Dispositif de terrain

Le personnel d'exécution des travaux sur le terrain est composé de 26 superviseurs des applications, 9 superviseurs de collecte, 34 superviseurs assistants, 120 chefs d'équipes, 720 agents recenseurs et de 38 chauffeurs contractuels.

Le Superviseur des applications : il est le responsable de la coordination technique des opérations de recensement au niveau de la province. Il assigne les SD aux équipes, contrôle la qualité des données issues du terrain, synchronise les données via le web et assure le bon fonctionnement des applications. Il rend compte au bureau central du recensement et aux autorités locales.

Le Superviseur de collecte : il est responsable de l'administration des questionnaires OPA et exploitations modernes et semi-modernes auprès des enquêtés. Il gère aussi les aspects administratifs sur le terrain.

Le Superviseur assistant : il assiste le superviseur des applications dans ses missions de contrôle de la qualité des données et du bon fonctionnement des applications.

Le Chef d'équipe : il est responsable de l'organisation et du contrôle technique du travail sur le terrain des agents recenseurs, placés sous son contrôle. Il veille au bon déroulement des opérations du recensement dans son secteur, notamment l'accomplissement des tâches des agents recenseurs placés sous son contrôle, la collecte des informations auprès des populations, sans omission ni double compte. Un chef d'équipe a sous sa responsabilité six (6) agents recenseurs.

L'Agent recenseur : il est chargé de la collecte des données dans le secteur de dénombrement (SD) qui lui est confié. Il doit prendre contact avec les populations dans leur ménage, leur expliquer le but et les objectifs du recensement, leur poser des questions et enregistrer les réponses obtenues dans les rubriques appropriées de la tablette, selon des modalités bien précises et transférer toutes les données à son chef d'équipe.

Les données collectées par les agents recenseurs sont vérifiées et validées par les chefs d'équipe qui les transmettent aux superviseurs des applications pour une autre vérification et validation. Tout ce processus se fait via le Web.

2.2.2.4 Méthode de collecte du module de base

Reconnaissance cartographique des SD

Cette étape constitue la première activité de collecte sur le terrain. Dans toutes les provinces, les équipes commencent par localiser et retrouver les limites de leurs secteurs de dénombrement (SD) à l'aide du dossier cartographique qui comprend la fiche de localisation du SD, le guide d'orientation dans le SD et la carte du SD. À cet effet, tous les membres de l'équipe (agents recenseurs et chef d'équipe) parcourent ensemble les limites du SD. Ce travail se fait SD par SD et est plus facile dans les zones rurales car les limites des SD sont faciles à identifier qu'en zones urbaines où il faut d'abord trouver les repères sur le terrain à partir du dossier cartographique remis à chaque équipe.

Énumération des ménages

L'énumération des ménages constitue la deuxième étape de la collecte des données sur le terrain. Dans chaque province, après avoir repéré les limites du SD, les agents recenseurs de chaque équipe procèdent à l'énumération exhaustive des ménages. L'énumération consiste à compter séquentiellement les ménages habités dans chaque SD.

Les agents recenseurs sont constitués en binômes et chaque binôme doit couvrir le nombre de SD qui lui est affecté. Dans chaque SD, pendant que l'un des deux agents saisit les informations dans la tablette, le second numérote séquentiellement chaque ménage. Les deux agents alternent de sorte que chacun d'eux puisse jouer les deux rôles pour le renforcement de leurs capacités. Le superviseur et le chef d'équipe font le tour des binômes afin de s'assurer d'une part que le travail se fait correctement et d'autre part que le SD est totalement couvert. Ce travail se fait SD par SD. A la fin de l'énumération et après vérification, les agents procèdent à la synchronisation des données vers leur chef d'équipe.

Collecte des données du module de base

Le renseignement sur le module de base se fait auprès des ménages agricoles identifiés lors de la phase de dénombrement. À travers des interviews, les agents recenseurs collectent des informations spécifiques auprès des chefs de ménage ou de toute autre personne en cas d'absence du chef susceptible de donner les informations précises sur le ménage. Le module de base utilise la méthode CAPI (Entretien assisté par ordinateur) pour l'administration du questionnaire auprès des ménages et exploitants.

Toutefois, dans certaines zones rurales où il existe des zones d'accès difficiles, les équipes procèdent à un dénombrement systématique (c'est-à-dire l'interview directe du ménage dénombré).

2.2.2.5 Transmission des données

Les modes de transmission des données ont été fonction des deux types de questionnaires utilisés par les agents sur le terrain : questionnaires support électronique et questionnaires support papier.

La transmission des données des questionnaires électroniques était basée sur le principe de fonctionnement du logiciel Survey Solutions. Cette plateforme de collecte de données est organisée sur le principe d'assignation et d'approbation. Ainsi, les questionnaires quels que soient le module étaient assignés au niveau central par le Headquater (ou administrateur du système) à l'aide d'un dispositif d'assignation vers les Headquater provinciaux qui, par la suite, les transfèrent aux différents chefs d'équipes, chargés de répartir les questionnaires entre les agents placés sous leur autorité, puis, de contrôler et de valider tout le travail de l'équipe. Il suffisait aux agents recenseurs d'être connectés à internet et lancer l'opération de synchronisation pour recevoir les questionnaires sur leurs tablettes. C'est par le même procédé qu'ils renvoyaient aussi les questionnaires déjà remplis aux chefs d'équipe pour leur évaluation, leur validation ou leur rejet, en cas d'erreurs ou d'insuffisances notoires.

Le deuxième moyen de transmission des données était physique. Pour la couverture des zones d'accès difficiles, la plupart des équipes recouraient au balayage systématique en utilisant les questionnaires sur support papier. Une fois ces questionnaires remplis et vérifiés par les agents recenseurs, ils étaient transmis aux chefs d'équipe en attendant leur saisie.

2.3 Traitement, analyse et diffusion des données

Le plan de traitement des données a porté sur les aspects suivants : (i) l'apurement des fichiers, (ii) la validation des données et (iii) la tabulation.

2.3.1 Traitement des données

Le traitement des données dont il est question ici concerne l'apurement. C'est une activité très délicate et qui exige qu'un manuel des spécifications de contrôles soit élaboré pour procéder à certains redressements des valeurs aberrantes ou d'invraisemblance, des incohérences et des omissions de réponses (comme l'âge qui n'est souvent pas déclaré). Ce traitement informatique a démarré par un atelier déconcentré des cadres du BCRGA hors de Libreville. Il s'agissait de faire des tris à plat sur des variables de la base des données afin de déceler les erreurs de couverture des questions. Cet apurement a porté à la fois sur la fiche de dénombrement et sur les questionnaires des modules centraux afin de sortir les tableaux d'analyse.

Les tableaux de résultats ont permis aux analystes d'observer la configuration des différentes réponses obtenues pour chaque variable, de connaître le niveau de mesure de la variable (ordinaire, nominale) ou la distribution des différentes valeurs obtenues (nombre et pourcentage de cas saisis, de réponses valides, de réponses manquantes, de réponses inattendues ou aberrantes, etc.). Cela a permis non seulement de décider quoi corriger, recoder, redresser ou supprimer, de comment procéder, mais aussi de déterminer les seuils de tolérance du pourcentage de non réponses au-delà desquels, une méthode de correction automatique a été appliquée.

Le traitement des données en atelier s'est poursuivi à Libreville. Par ailleurs, un document retraçant les différents contrôles de cohérence et d'in vraisemblance à des fins de redressement des réponses a été élaboré. Les différents problèmes ainsi identifiés ont conduit au développement des programmes informatiques d'apurement des données afin de disposer d'une base de données stabilisées pour faciliter son exploitation à des fins d'analyse. Les principaux logiciels d'analyse et de traitement statistique utilisés sont SPSS, STATA et Excel.

La validation des données a été faite de façon collégiale par les cadres du BCRGA avec l'appui des deux consultants de la FAO. Pour l'édition des tableaux, un plan de tabulation a été élaboré conformément aux objectifs du RGA. Afin de s'assurer de la non distorsion des données après apurement, l'édition des tableaux a été faite sous SPSS sur les deux versions de la base de données : brute et apurée.

2.3.2 Analyse et diffusion des données

L'analyse a permis de présenter et commenter les résultats du RGA. Elle s'est faite au niveau national et au niveau provincial. Les travaux d'analyse se sont déroulés entre mai et juillet 2021 avec la participation de certains cadres du BCRGA et de la DGS.

Les résultats sont publiés selon le plan de publication et le plan de diffusion élaborés. Les résultats du dénombrement seront présentés au cours d'un séminaire. Les différents rapports et autres livrables seront envoyés aux différents utilisateurs, notamment les institutions gouvernementales, les ONG, les partenaires techniques et financiers, les universités, les instituts et centres de recherche, les bibliothèques et centres de documentation, etc. Cette documentation sera stockée sur le serveur du Ministère de l'Agriculture et en ligne via le site internet de la Direction Générale de la Statistique (<http://www.statgabon.ga>).

2.4 Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données est une étape importante dans toutes opérations de collecte de données statistiques et particulièrement dans les enquêtes et recensements agricoles. Elle permet d'apprécier des critères comme la pertinence, la précision, la fiabilité, la comparabilité et la cohérence des données.

Cette section a pour but de décrire les étapes d'évaluation qualité utilisées dans le cadre du recensement général de l'agriculture (RGA 2020) afin de garantir la confiance dans les données et d'aider les utilisateurs à mieux comprendre les processus. Cette évaluation a surtout porté sur l'exhaustivité, la cohérence et la comparabilité des données (voir Volume I). Quelques évaluations sont résumées ici.

2.4.1 Situation de non-réponses globales

La situation de non-réponses globales a été appréciée à travers le taux de réalisation des SD. Le tableau ci-dessous présente la situation de non-réponse globale.

L'analyse des résultats de la situation de non-réponses globales montre que 99,4% des SD ont été couverts par l'opération de recensement.

Intitulé	Effectif total (a)	Effectif non enquêtés (b)	Taux de non-réponses globales (b/a)
Secteurs de dénombrement (SD)	2 885	16	0,6%

2.4.2 Situation de non-réponses partielles

La situation des non-réponses partielles a été appréciée à partir des données manquantes pour certaines variables clés (âge, sexe, etc.). Chacune des variables de la base de données du module de base comporte moins de 5 % de données manquantes. Ce résultat a été possible grâce aux contrôles de cohérence qui ont été introduits lors de l'apurement des données du recensement. Cette disposition a permis de minimiser les erreurs et données manquantes.

2.4.3 Contrôle de cohérence et de comparabilité

Cette partie a porté entre autres, sur l'évaluation et la correction des erreurs de cohérence entre variables d'un même module ou de modules différents (cas de la fiche de dénombrement et du module base), l'évaluation de la structure par âge selon le sexe (pyramide des âges), l'évaluation quantitative des erreurs sur la structure par âge selon le sexe, l'évaluation de la qualité des données relatives aux autres thèmes d'analyse du module de base comme la situation matrimoniale et la comparaison des données avec les résultats du RGPL 2013 (population totale, nombre de ménages, population agricole, pratique des activités agricoles, etc.).

Dans l'ensemble l'évaluation de qualité a abouti à des résultats satisfaisants : taux de couverture satisfaisants à peu satisfaisants (99,4% pour les SD, 83,1% pour les ménages ordinaires, 87,1% pour la population totale, 100,8% pour la population active agricole de 12 ans et plus, 59,3% pour les ménages agricoles). Ces unités sont donc couvertes à des degrés divers. Cependant, en dehors de l'estimation des effectifs des unités, un des objectifs principaux d'un recensement est la détermination de la structure des unités recensées. Les niveaux des effectifs recensés permettent d'atteindre cet objectif comme l'atteste la comparaison avec les données structurelles importantes du RGPL 2013 qui n'a pas encore 10 ans.

Ainsi par exemple, la proportion des femmes dans la population agricole active de 12 ans et plus est de 53,3% (contre 58,8% pour le RGPL), le nombre moyen de personnes par ménage agricole est de 4,3 (contre 4,1 pour l'ensemble de la population recensée par le RGPL), l'âge moyen des exploitants agricoles est de 50 ans (contre 46 ans pour les actifs agricoles de 12 ans et plus du RGPL), l'agriculture est dominée par les cultures vivrières (89% des parcelles sont occupées par le manioc ou la banane plantain selon le RGA et

88% des personnes actives font des cultures vivrières selon le RGPL), 37% des ménages agricoles se trouvent en milieu rural (39,5% selon le RGPL), 36,2% des ménages agricoles sont conduits par les femmes selon les deux sources.

2.5 Difficultés rencontrées

Tout au long du processus, certaines difficultés ont été relevées tant sur le plan organisationnel que sur le plan technique.

2.5.1 Difficultés organisationnelles et techniques

➤ **Au niveau organisationnel, les difficultés suivantes ont été relevées :**

- Faible couverture de la sensibilisation auprès des populations cibles et des leaders d'opinions ;
- Retard accusé dans la livraison du matériel pénalisant certaines provinces pour le lancement des opérations de collecte ;
- Livraison tardive des badges afin d'identifier les agents de terrain ;
- Absence de retour des contrats signés par la Direction Nationale.

➤ **Au niveau technique, les difficultés suivantes ont été relevées :**

- Insuffisance de véhicules dans certaines provinces et certains véhicules mis à disposition présentaient des problèmes d'accessoires (pneus, disque d'embrayage, roulement, rotules de direction et de suspension, plaquettes de frein, démarreur, etc.) ;
- Cartographie datant de 2013 et non mise à jour avec comme conséquences des changements intervenus dans certains SD (augmentation de la population), des descriptifs ne correspondant plus aux cartes et certaines limites des SD n'étant plus clairement renseignées ;
- Longue attente de l'assignation des ménages agricoles ;
- Faible autonomie des tablettes car ne tenant pas la charge d'une journée de travail, aussi des bugs au niveau de l'application informatique.

2.5.2 Difficultés financières

- Manque de moyens financiers pour la location de bureaux équipés pouvant servir de quartier général (QG) aux équipes du RGA ;
- Insuffisance des frais de communication (appel, forfait internet) de tout le personnel de collecte et de carburant alloué aux superviseurs ;
- Retard dans la mise à disposition du carburant et du forfait internet ;
- Retard de paiement des salaires du personnel de collecte.

2.6 Limites des résultats

Certains ménages sur le territoire national n'ont pu être interviewés pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- Refus de certaines populations à se faire recenser ;
- Absence prolongée de certains ménages pendant le passage des agents recenseurs.

Malgré, toutes les difficultés rencontrées, la collecte des données du RGA a atteint des taux de couverture satisfaisants aux niveaux national et provincial.

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU MODULE DE BASE

Les résultats du module de base sont présentés dans cette deuxième partie à travers sept chapitres. Ces résultats permettent de disposer d'informations statistiques structurelles, fiables et actualisées sur le monde agricole au Gabon.

Le chapitre I traite des caractéristiques des ménages, de la population et des exploitants agricoles. Le chapitre II s'intéresse au logement et cadre de vie des ménages agricoles et les chapitres III, IV, V, VI et VII font une analyse par domaine d'activité de l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche, aquaculture et sylviculture).

Important : Pour une meilleure compréhension des statistiques présentées tout le long de ce chapitre, il convient de noter qu'un ménage peut pratiquer simultanément plusieurs activités agricoles. Il en est de même pour les exploitants. Ainsi donc, les totaux des différents tableaux statistiques ne sauraient être toujours une somme directe des ménages ou exploitants pratiquant les différentes activités agricoles.

L'analyse des résultats est précédée de la présentation des indicateurs clés du module de base dans le tableau 1 afin de permettre aux lecteurs d'avoir une vue synoptique des statistiques obtenues.

Tableau 1 : Principaux indicateurs du Module de base

INDICATEURS CLES	
Nombre total de ménages agricoles	79 653
- dont Nombre total de ménages agricoles en milieu rural	29 517
Taille moyenne des ménages agricoles (nombre de personnes)	4,3
- dont la taille moyenne des ménages agricoles en milieu rural	3,5
Proportion des ménages agricoles dirigés par les femmes (en %)	36,2
Population agricole	353 179
Nombre d'exploitants agricoles	105 932
Proportion des exploitants vivant en milieu rural (en %)	40,2
Proportion des femmes exploitantes (en %)	64,3
Proportion des jeunes exploitants (15-35 ans)	16,5
Age moyen des exploitants agricoles	49
Nombre d'exploitants pratiquant l'agriculture (production végétale)	96 975
Nombre d'exploitants pratiquant uniquement l'agriculture	85 291
Nombre d'exploitants (femmes) pratiquant uniquement l'agriculture	61 406

<i>Nombre d'exploitants jeunes (15-35ans) pratiquant uniquement l'agriculture</i>	<i>14 216</i>
Nombre total des parcelles déclarées	155 884
<i>Nombre de parcelles possédées par les femmes</i>	<i>113 620</i>
<i>Nombre de parcelles possédées par les jeunes (15-35ans)</i>	<i>20 216</i>
<i>Nombre moyen de parcelles par exploitant agricole</i>	<i>1,6</i>
<i>Nombre de parcelles de moins d'un hectare</i>	<i>129 952</i>
<i>Nombre de parcelles de 3 hectares et plus</i>	<i>1 073</i>
Nombre total d'exploitants pratiquant l'élevage	10 282
<i>Nombre d'exploitants pratiquant uniquement l'élevage</i>	<i>2 681</i>
<i>Nombre d'exploitants (femmes) pratiquant uniquement l'élevage</i>	<i>357</i>
<i>Nombre d'exploitants jeunes (15-35ans) pratiquant uniquement l'élevage</i>	<i>264</i>
Nombre total d'exploitants pratiquant la pêche	11 728
<i>Nombre d'exploitants pratiquant uniquement la pêche</i>	<i>5 628</i>
<i>Nombre d'exploitants (femmes) pratiquant uniquement la pêche</i>	<i>522</i>
<i>Nombre d'exploitants jeunes (15-35ans) pratiquant uniquement la pêche</i>	<i>1 627</i>
Nombre total d'exploitants pratiquant l'aquaculture (pisciculture)	423
<i>Nombre d'exploitants pratiquant uniquement l'aquaculture</i>	<i>98</i>
<i>Nombre d'exploitants (femmes) pratiquant uniquement l'aquaculture</i>	<i>10</i>
<i>Nombre d'exploitants jeunes (15-35ans) pratiquant uniquement l'aquaculture</i>	<i>20</i>
Nombre total d'exploitants pratiquant la sylviculture	182
<i>Nombre d'exploitants pratiquant uniquement la sylviculture</i>	<i>25</i>

Source : RGA-2020/ GABON

CHAPITRE I : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES, DE LA POPULATION ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Le présent chapitre traite des caractéristiques des ménages agricoles et de la population agricole. Autrement dit, il s'agit de voir comment ces ménages sont répartis sur le territoire national, par province, par milieu de résidence. Quelle est la taille du ménage agricole au Gabon ? Quels sont la structure de ces ménages, l'âge moyen, le sexe du chef de ménage, les activités agricoles pratiquées, leur niveau d'instruction ? etc.

1.1 Caractéristiques des ménages agricoles

1.1.1 Effectif des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence

Ce sont les provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem et du Haut-Ogooué qui ont le plus grand nombre de ménages agricoles, soit respectivement 14 992 (18,82%), 13 731 (17,24%) et 12 320 (15,46%). C'est dans la province de l'Ogooué-Maritime qu'on retrouve le moins de ménages agricoles. 50 136 (62,9%) ménages agricoles se trouvent en milieu urbain contre 29 517 (37,06%) en milieu rural.

Tableau 2 : Répartition des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence

Province	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ESTUAIRE	12 470	15.7	2 522	3.17	14 992	18.82
HAUT-OGOUE	9 328	11.7	2 992	3.76	12 320	15.47
MOYEN-OGOUE	2 783	3.5	2 812	3.53	5 595	7.02
NGOUNIE	6 625	8.3	3 711	4.66	10 336	12.98
NYANGA	3 346	4.2	2 143	2.69	5 489	6.89
OGOUE-IVINDO	3 746	4.7	3 522	4.42	7 268	9.12
OGOUE-LOLO	3 563	4.5	2 728	3.42	6 291	7.90
OGOUE-MARITIME	2 550	3.2	1 081	1.36	3 631	4.56
WOLEU-NTEM	5 725	7.2	8 006	10.05	13 731	17.24
GABON	50 136	62.9	29 517	37.06	79 653	100

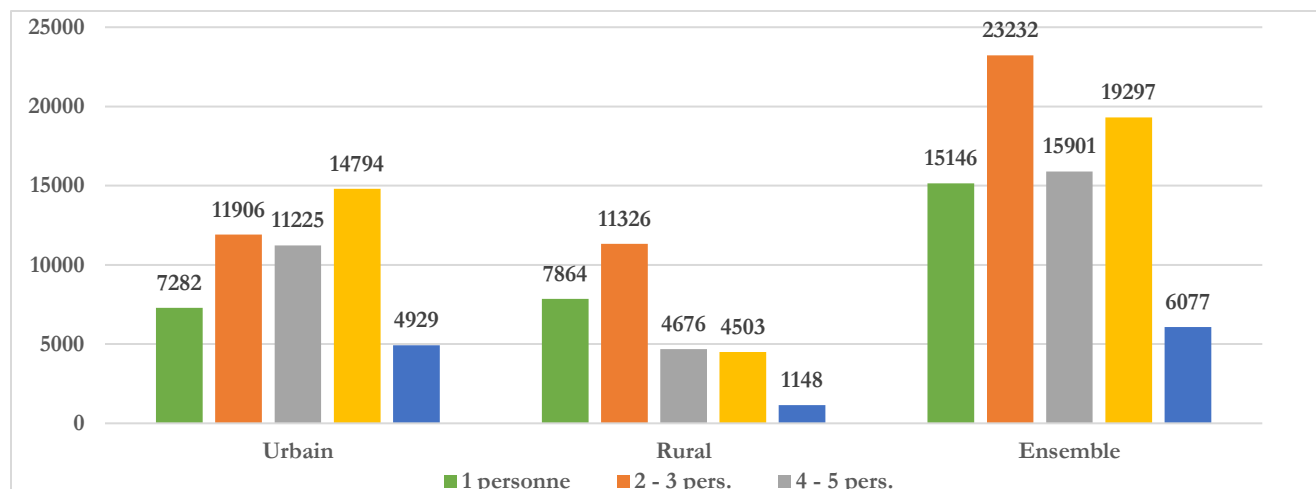
Source : RGA-2020/ GABON

1.1.2 Taille des ménages agricoles

Le graphique 1 montre la répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le milieu de résidence. La taille d'un ménage se définit comme étant le nombre de personnes qui résident dans un ménage. Le graphique nous révèle que parmi les ménages qui pratiquent une activité agricole dans l'ensemble, les ménages ayant 2 à 3 personnes sont les plus nombreux, 23 232 sur 79 653 soit 29,17%, suivis des ménages ayant 6 à 9 personnes 19 297 soit 24,23%.

Les ménages agricoles n'ayant qu'une personne se chiffrent à 15 146 soit 19,5 % tandis que les ménages qui ont 10 personnes et plus sont au nombre de 6 077 soit 7,63%. En milieu urbain, ce sont les ménages de 6 à 9 personnes qui sont les plus nombreux 14 794 (30%), alors qu'en milieu rural ce sont ceux de 2 à 3 personnes.

Graphique 1 : Répartition des ménages agricoles selon la taille et le milieu de résidence

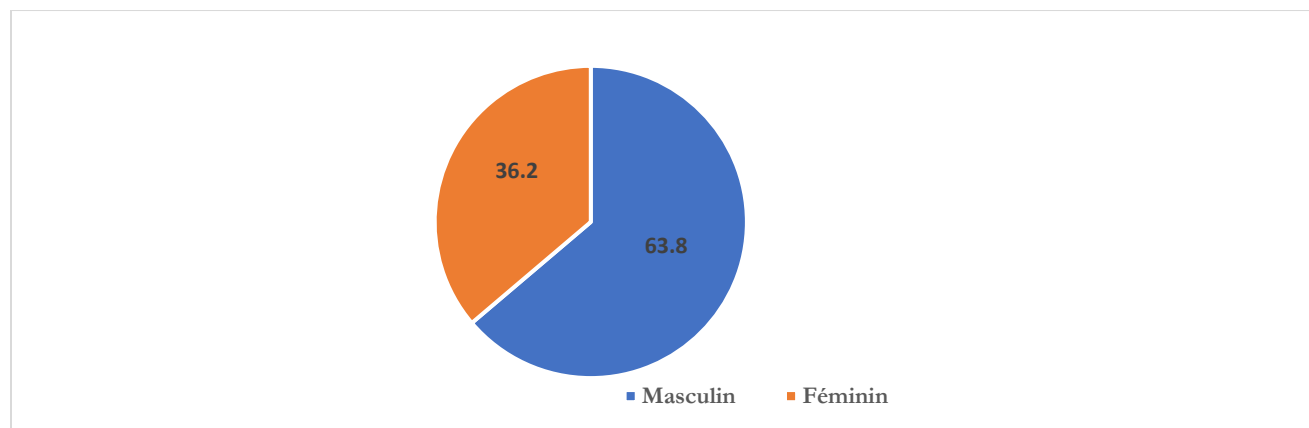


Source : RGA-2020/ GABON

1.1.3 Caractéristiques des chefs de ménages agricoles

Le graphique 2 illustre la répartition des chefs de ménage selon la nationalité. Sur les 79 653 chefs de ménage, il y a 50 822 hommes soit 63,80% et 28 831 femmes soit 36,20%.

Graphique 2 : Répartition (%) des chefs de ménages agricoles selon le sexe

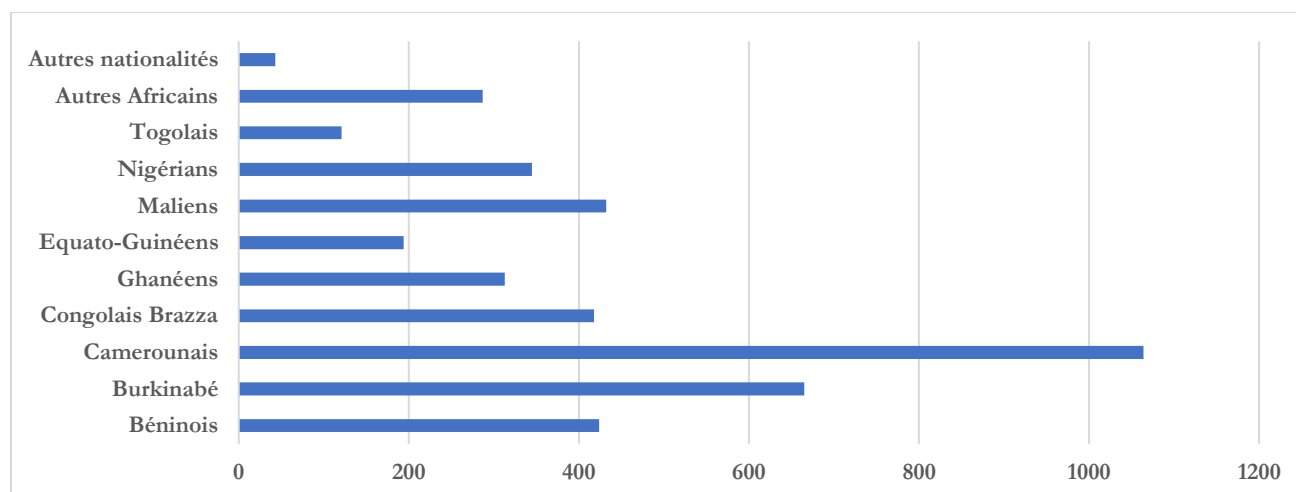


Source : RGA-2020/ GABON

1.1.3.1 Nationalité des chefs de ménages agricoles

Les gabonais sont les plus nombreux parmi ces chefs de ménage, 75 261 soit 94,49% suivis des camerounais, 1 064 soit 1,34% et des Burkinabés, 424 (0,83%). La nationalité togolaise est la moins représentée avec 121 (0,15%) chefs de ménage.

Graphique 3 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon la nationalité étrangère



Source : RGA-2020/ GABON

1.1.3.2 Situation matrimoniale des chefs de ménages agricoles

Le tableau 3 présente la répartition des ménages agricoles selon l'état matrimonial et le sexe. Parmi les 79 653 chefs de ménage, ceux qui vivent en union libre/concubinage sont les plus nombreux, 30 357 (38,11%), les hommes sont les mieux représentés, 26 468 (52%) contre les femmes, 3 889 (13,5%). Les chefs de ménage célibataires viennent après ceux en union libre, 20804 (26,12%), avec une prédominance féminine, 12 699 (44,04%) contre 8 105 (16%) les hommes. Par contre, les divorcé(e)s sont les moins nombreux, représentant 542 (0,68%) dont 387 (1,3%) femmes et 155 (0,3 %) hommes.

Tableau 3 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon la situation matrimoniale et le sexe

Situation matrimoniale	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Célibataire	8 105	15,95	12 699	44,05	20 804	26,12
Marié(e)	14 792	29,11	1 656	5,74	16 448	20,65
Union libre/Concubinage	26 468	52,08	3 889	13,49	30 357	38,11
Veuf/veuve	101	0,20	9 455	32,79	10 465	13,14
Divorcé(e)	155	0,30	387	1,34	542	0,68
Séparé(e)	242	0,48	721	2,50	963	1,21
ND	50	0,10	24	0,08	74	0,09
TOTAL	50 822	100	28 831	100	79 653	100

Source : RGA-2020/ GABON

1.1.3.3 Age des chefs de ménages agricoles

Le tableau 4 ci-dessous présente la répartition des chefs de ménages par tranche d'âge et selon le sexe. Les chefs de ménage ayant entre 45 et 54 ans sont les plus nombreux, 23 191 (29,12%) suivis de ceux ayant 55-64 ans, 20 981 (26,34%). Ceux ayant moins de 15 ans sont faiblement représentés au niveau national, 577 (0,72%). Les groupes les moins nombreux sont respectivement ceux de moins de 25 ans avec 577 chefs de ménage soit 0,72% et celui de 25 à 34 ans 5971 soit 7,50%. Les ménages dirigés par les jeunes ne s'intéressent pas trop à l'agriculture.

Tableau 4 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon le groupe d'âges et le sexe

Groupe d'âge	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Moins de 25 ans	414	0.81	163	0.57	577	0.72
25 à 34 ans	4 407	8.67	1 564	5.42	5 971	7.50
35 à 44 ans	10 322	20.31	4 281	14.85	14 603	18.33
45 à 54 ans	16 191	31.86	7 000	24.28	23 191	29.12
55 à 64 ans	11 358	22.35	9 623	33.38	20 981	26.34
65 ans et +	8 130	16.00	6 200	21.50	14 330	17.99
TOTAL	50 822	100	28 831	100	79 653	100

Source : RGA-2020/ GABON

1.1.4 Activités agricoles des ménages

Parler de l'Agriculture au sens large renvoie à la pratique des activités suivantes : agriculture, élevage, pêche, aquaculture et sylviculture.

Le tableau 5 révèle que dans l'ensemble du pays, les ménages pratiquent plus l'agriculture 76 271 (95,7%), suivi de l'élevage 9 533 (12%), la pêche 9 371 (11,8%), l'aquaculture 407 (0,5%) et la sylviculture 171 (0,2%).

Ce sont dans les provinces de l'Estuaire 13 973 (17,6%) ménages, du Woleu-Ntem 13 317 (17,5%), et du Haut-Ogooué 12 128 (16%) qu'on retrouve plus de ménages pratiquant l'agriculture. La province de l'Ogooué-Maritime est celle qui pratique le moins l'agriculture avec 2 932 (3,8%) ménages agricoles. Concernant l'élevage, c'est dans les provinces de la Nyanga avec 1965 (20,6%) ménages et le Woleu-Ntem 4404 (46,2%) qu'on retrouve plus cette activité. Les provinces du Moyen-Ogooué 55 (0,6%) et de l'Ogooué-Lolo 81 (0,9%) pratiquent moins l'élevage.

La pêche est plus pratiquée dans les provinces du Woleu-Ntem, 2352 (25,1%), l'Ogooué-Ivindo 1822 (19,4%), l'Ogooué-Maritime, 1024 (10,9%) et le Moyen-Ogooué 1003 (10,7%). Cette activité est moins pratiquée dans la Ngounié 472 (5%), le Haut-Ogooué 515 (5,5%) et l'Ogooué-Lolo, 545 (5,8%).

L'aquaculture est plus pratiquée au Woleu-Ntem 251(61,7%) et l'Estuaire 78 (19,2%) et moins pratiquée dans l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Maritime avec moins de 4 (1%) ménages cumulés.

Tout comme l'aquaculture, la sylviculture est également plus pratiquée dans l'Estuaire 41 (24%) et le Woleu-Ntem 78 (45,6%). Le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo sont les provinces qui pratiquent le moins la sylviculture avec 3 (1,8%) ménages agricoles chacun.

Tableau 5 : Répartition des ménages agricoles selon la province et les activités agricoles pratiquées

Province	Agriculture	Elevage	Pêche	Aquaculture	Sylviculture
ESTUAIRE	13 973	756	945	78	41
HAUT-OGOUE	12 128	377	515	40	6
MOYEN-OGOUE	5 023	55	1 003	6	3
NGOUNIE	10 267	792	472	18	4
NYANGA	5 229	1 965	693	4	8
OGOUE-IVINDO	7 142	986	1 822	1	3
OGOUE-LOLO	6 260	81	545	7	19
OGOUE-MARITIME	2 932	117	1 024	2	9
WOLEU-NTEM	13 317	4 404	2 352	251	78
GABON	76 271	9 533	9 371	407	171

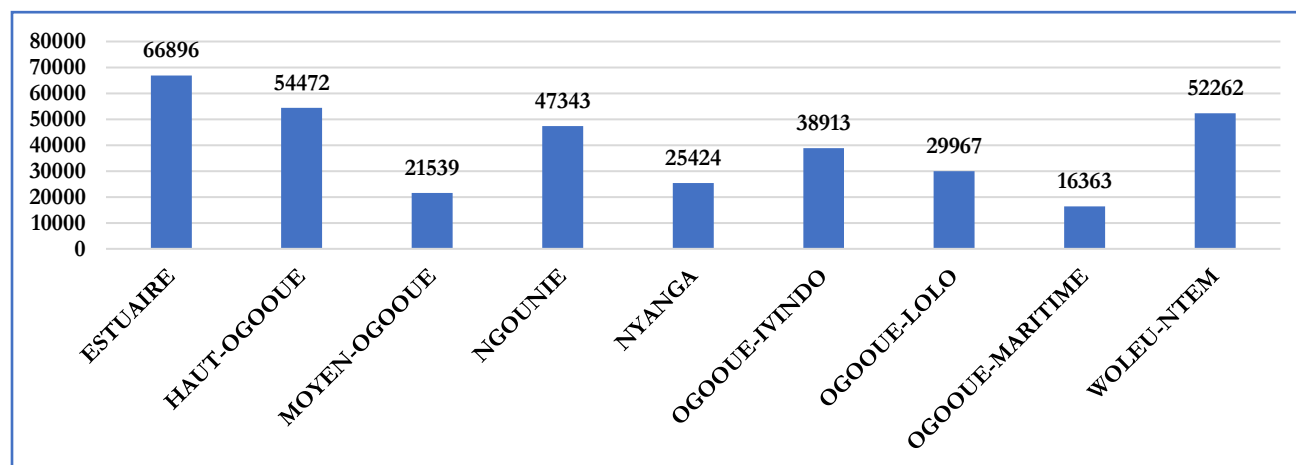
Source : RGA-2020/ GABON

1.2 Caractéristiques de la population agricole

1.2.1 Effectif de la population agricole par province

Une population agricole se définit comme étant l'ensemble des membres des ménages agricoles. Le graphique 4 ci-dessous donne la répartition de la population agricole par province. Les effectifs les plus importants sont dans la province de l'Estuaire (66 896 soit 18,9%), du Haut-Ogooué (54 472 soit 15,4%) et du Woleu-Ntem (52 262 soit 14,8%). L'Ogooué-Maritime a le moins de population agricole (13 363 soit 4,6%).

Graphique 4 : Répartition de la population agricole par province

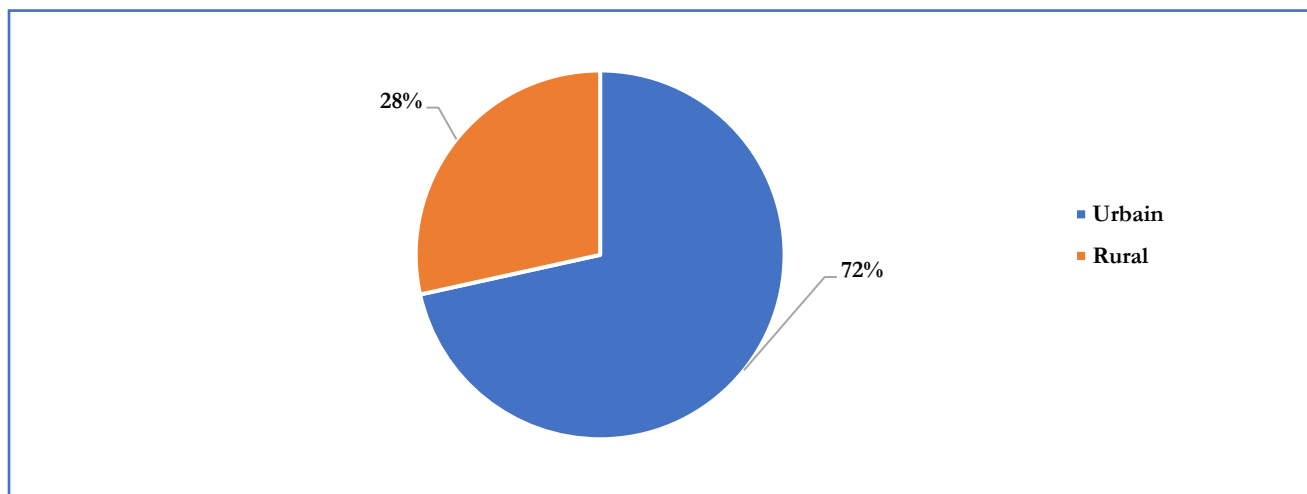


Source : RGA-2020 / GABON

1.2.2 Effectif de la population agricole par milieu de résidence.

Au Gabon, la population agricole est essentiellement urbaine (252 699 ; 71,55%), celle rurale étant estimée à 100 480 personnes soit 28,45%.

Graphique 5 : Répartition (%) de la population agricole par milieu de résidence

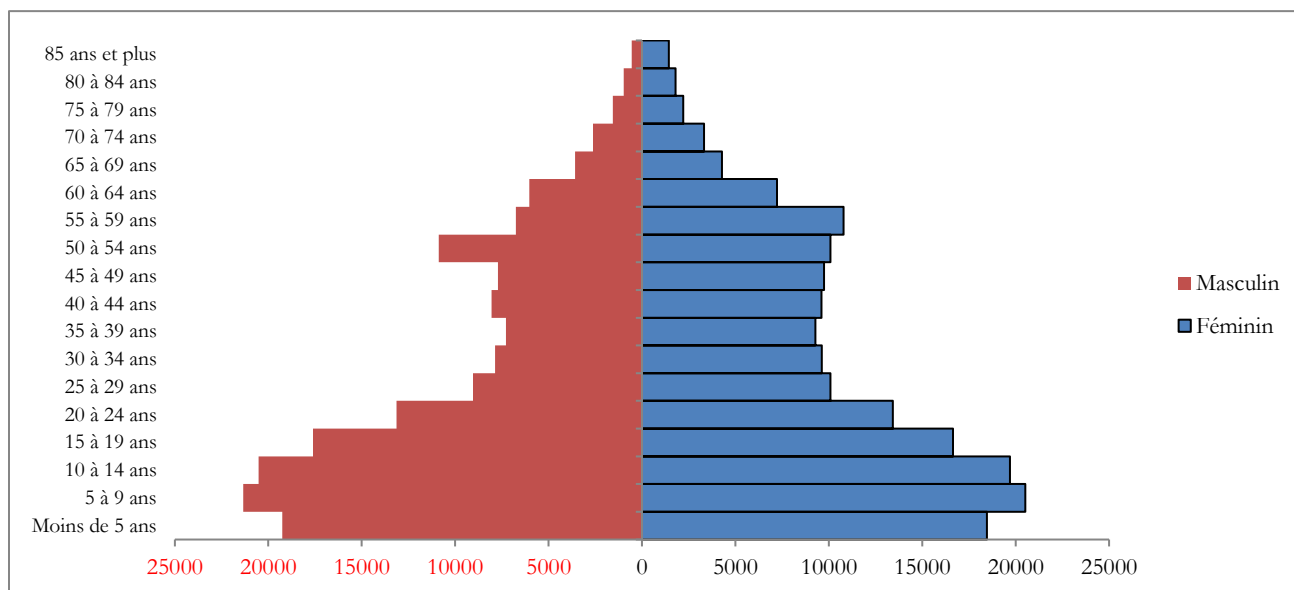


Source : RGA-2020 /GABON

1.2.3 Structure par âge et par sexe de la population agricole

La pyramide des âges ci-dessous montre la répartition de la population agricole par classe d'âge et par sexe. Elle est très élargie à base ; la population agricole est concentrée entre les moins de 5 ans et la classe d'âge 20 à 24 ans. Rétrécie entre la classe d'âge 25-29 ans et 55-59 ans et effilée au sommet, 60-64 ans à plus de 80 ans.

Graphique 6 : Structure de la population agricole par classe d'âge et par sexe



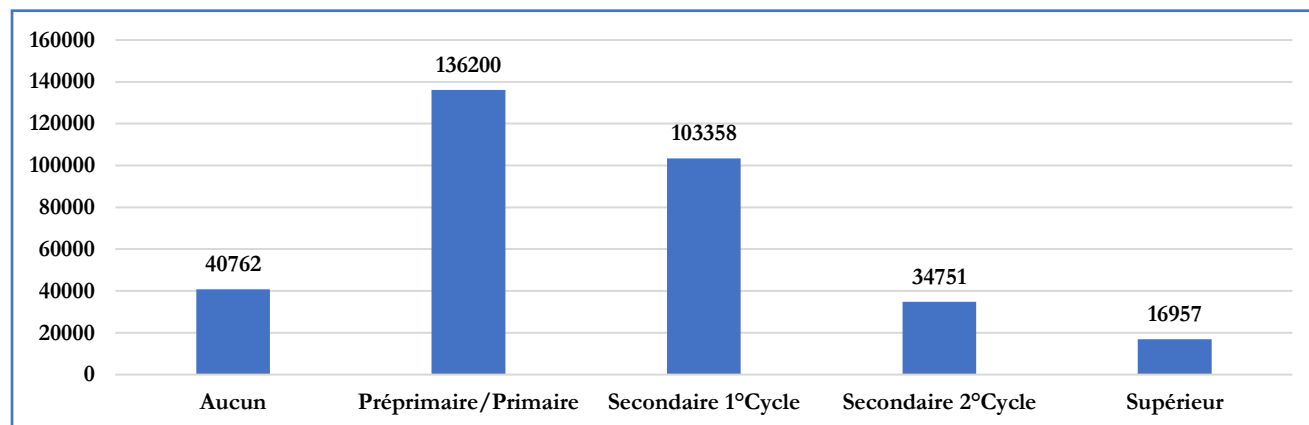
Source : RGA-2020 /GABON

1.2.4 Niveau d'instruction de la population agricole

Le graphique 7 ci-dessous fait la répartition de la population agricole selon le niveau d'instruction. La majorité de la population agricole a un niveau pré-primaire/primaire (136 200 ; 38,6%) suivi du niveau secondaire (103 358 ; 28,3%). Très peu ont un niveau supérieur (16 957 ; 4,8%).

Le graphique révèle également que la proportion de la population agricole n'ayant aucun niveau est importante (40 762 ; 11,5%).

Graphique 7 : Répartition de la population agricole selon le niveau d'instruction

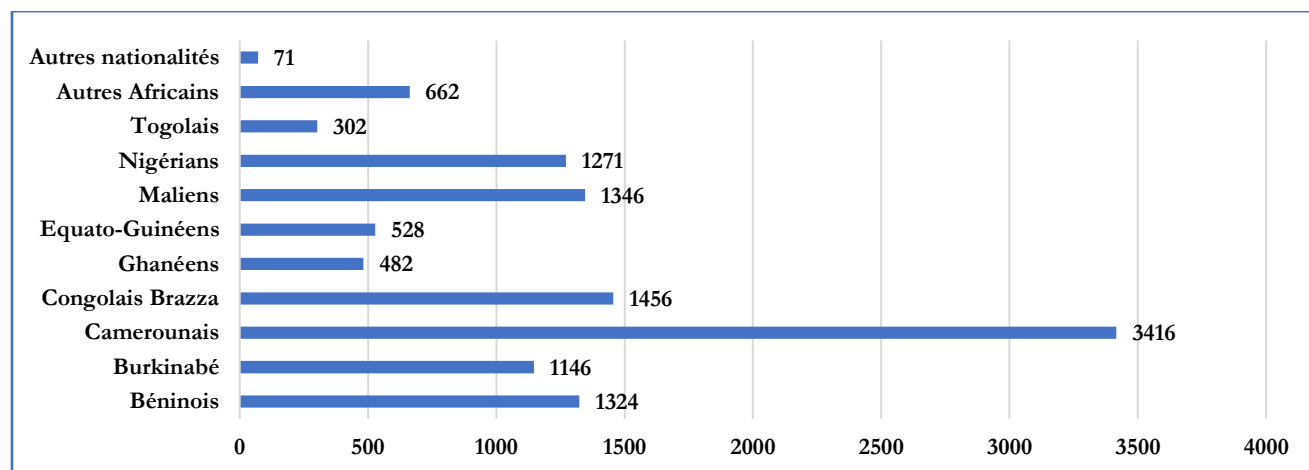


Source : RGA-2020 /GABON

1.2.5 Structure de la population agricole selon la nationalité

Le graphique 8 ci-dessous décrit la répartition de la population agricole par nationalité. De ce graphique, il ressort que sur les 353 179 personnes, les gabonais sont majoritaires (340 667 ; 96,46%) suivis par les camerounais (3 416 ; 0,97%) et des congolais de Brazzaville (1 456 ; 0,41%). Les autres nationalités sont africaines et non africaines (française, américaine, etc.).

Graphique 8 : Répartition de la population agricole selon la nationalité



Source : RGA-2020 /GABON

1.3 Caractéristiques sociodémographiques et activités des exploitants agricoles

1.3.1 Effectif des exploitants agricoles

Le tableau 6 ci-dessous donne la répartition des exploitants agricoles par province et le milieu de résidence. Un exploitant agricole est personne physique ou personne morale responsable de la marche de l'exploitation agricole et des grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et qui a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation. Les exploitants agricoles sont majoritaires dans la province du Woleu-Ntem, 19 748 (18,6%), suivie de l'Estuaire 18 081 (17%) et du Haut-Ogooué 14 647 (13,9%). C'est dans l'Ogooué-Maritime qu'on retrouve le moins d'exploitants agricoles, 4 746 (4,5%).

Le fait que cette province soit une province pétrolière a beaucoup joué en défaveur du secteur agricole au sens large. La majorité des habitants de l'Ogooué-Maritime voulait travailler dans une société pétrolière, reléguant l'agriculture au second plan. Aussi, sur 105 932 exploitants 63 301 (59,8%) sont en milieu urbain et 42 631 (40,2%) en milieu rural.

Tableau 6 : Répartition des exploitants agricoles par province et selon le milieu de résidence

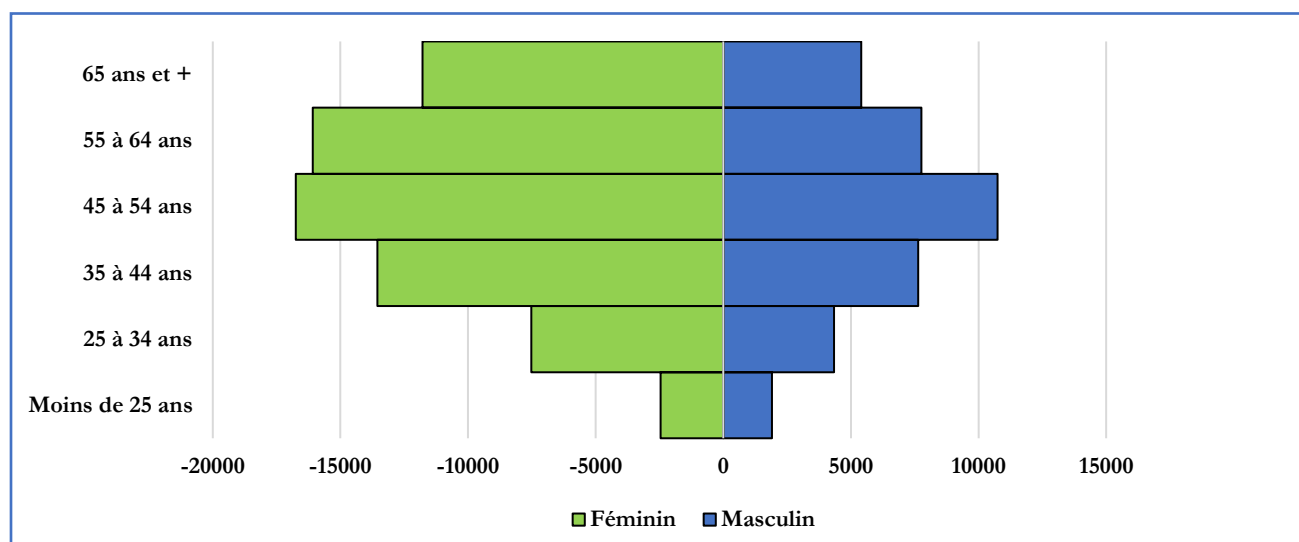
Province	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ESTUAIRE	14 700	81.3	3 381	18.7	18 081	17.1
HAUT-OGOOUE	10 926	74.6	3 721	25.4	14 647	13.8
MOYEN-OGOOUE	3 403	46.0	3 995	54.0	7 398	7.0
NGOUNIE	8 452	62.4	5 094	37.6	13 546	12.8
NYANGA	4 654	58.4	3 315	41.6	7 969	7.5
OGOOUE-IVINDO	5 594	49.6	5 683	50.4	11 277	10.6
OGOOUE-LOLO	4 734	55.6	3 786	44.4	8 520	8.0
OGOOUE-MARITIME	3 107	65.5	1 639	34.5	4 746	4.5
WOLEU-NTEM	7 731	39.1	12 017	60.9	19 748	18.6
GABON	63 301	59.8	42 631	40.2	105 932	100

Source : RGA-2020/ GABON

1.3.2 Structure par âge et par sexe des exploitants agricoles

Le graphique 9 ci-dessous montre que l'agriculture est majoritairement pratiquée par les personnes dont l'âge varie entre 35 et 65 ans et plus. Ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses dans le domaine agricole. Les jeunes de moins de 35 ans ne s'intéressent pas beaucoup à l'agriculture, c'est la base de la pyramide qui est rétrécie.

Graphique 9 : Structure des exploitants agricoles par classe d'âge et par sexe



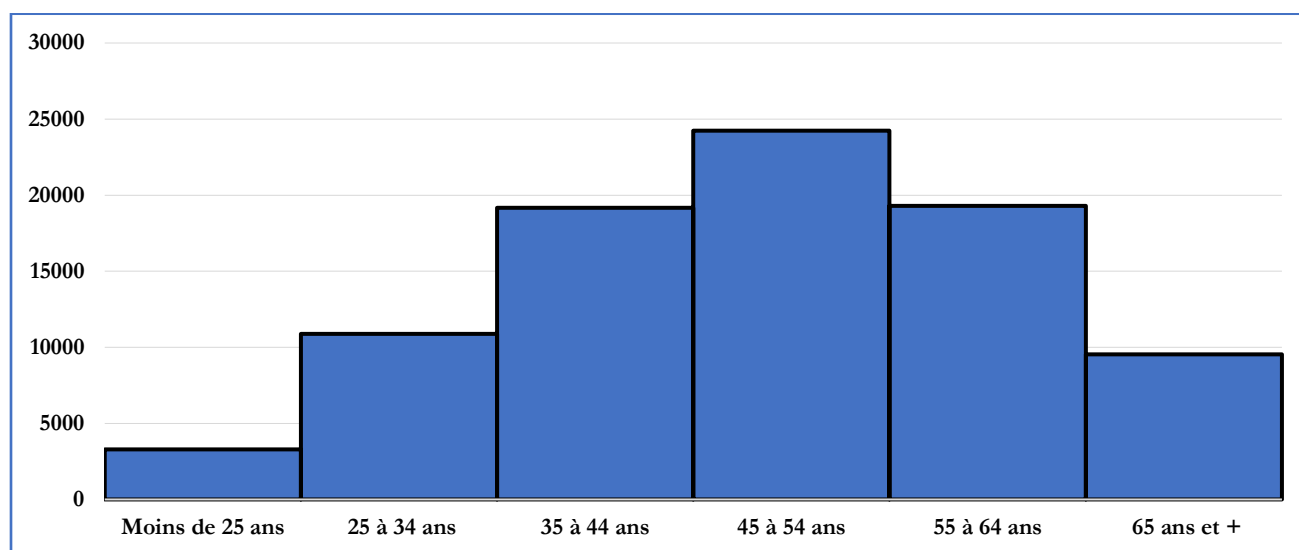
Source : RGA-2020/ GABON

1.3.3 Alphabétisation des exploitants agricoles

L'alphabétisation se définit comme étant le fait de savoir lire et écrire dans une langue. La répartition des exploitants agricoles sachant lire et écrire, montre que la plupart des exploitants alphabétisés se concentrent entre 35-44 ans (19 171 ; 22%), 45-54 ans (24 230 ; 28%) et 55-64 ans (19 290 ; 22,4%).

Les exploitants agricoles les moins alphabétisés sont dans les tranches d'âges de moins de 15 ans (3 296 ; 3,8%) et des personnes du troisième âge 65 ans et plus (9539 ; 11%).

Graphique 10 : Répartition des exploitants agricoles alphabétisés par tranche d'âge

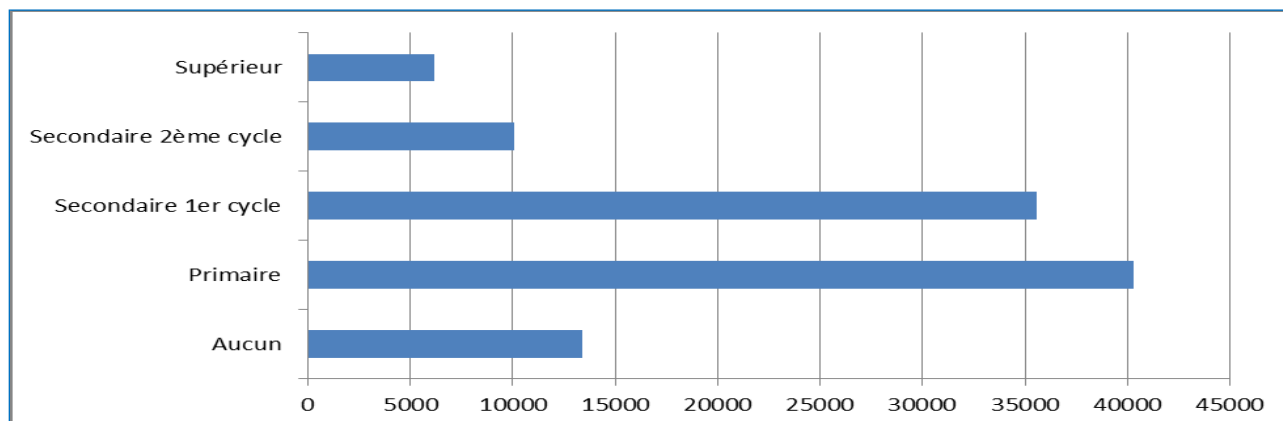


Source : RGA-2020/ GABON

1.3.4 Niveau d'instruction des exploitants agricoles

Le graphique 11 ci-dessous répartit les exploitants agricoles par niveau d'instruction et sexe. Il révèle que la majorité des exploitants ont un niveau primaire, 40 279 (38%), suivis par ceux ayant un niveau secondaire 1^{er} cycle, 35 606 (33,6%). Il y a un nombre important d'exploitants qui n'ont pas de niveau, 13 402 (12,65%). C'est préoccupant parce que, non seulement le Ministère de l'agriculture, mais également les Organisations non gouvernementale offrent souvent des formations qui requièrent un minimum pour assimiler le contenu de la formation reçue.

Graphique 11 : Répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction

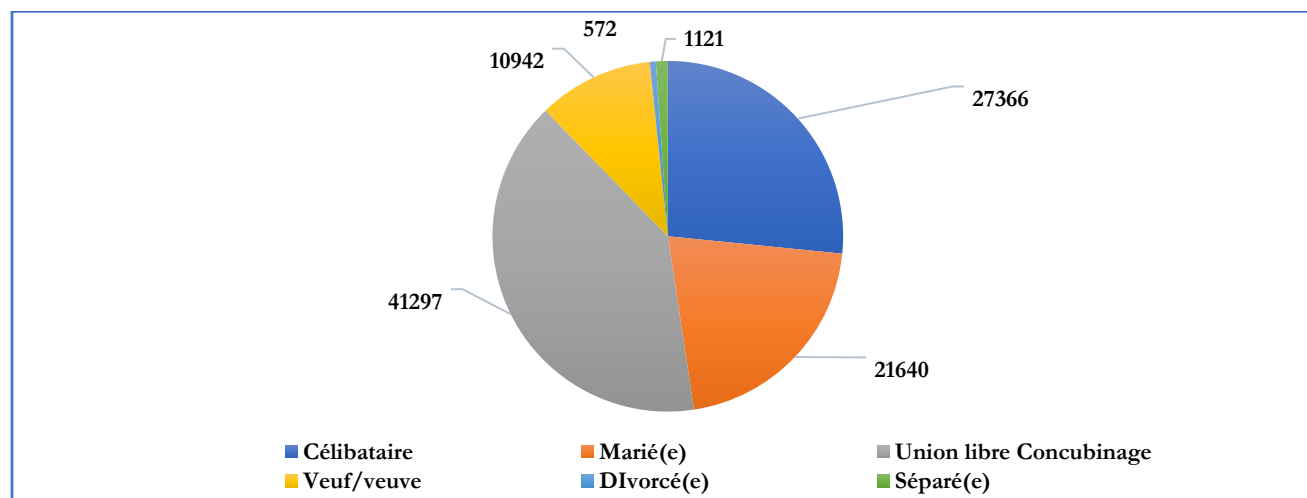


Source : RGA-2020/ GABON

1.3.5 Situation matrimoniale des exploitants agricoles

Le graphique ci-dessous donne la répartition des exploitants agricoles selon l'état matrimonial. Il ressort de celui-ci que sur les 105 932 exploitants agricoles, ceux en unions libres/concubinages sont les plus nombreux, 41 297 (38,99%) suivis des célibataires, 27 366 (25,83%) et des mariés, 21 640 (20,43%). Les divorcés sont les moins nombreux parmi les exploitants agricoles, 572 (0,54%).

Graphique 12 : Répartition des exploitants agricoles selon la situation matrimoniale



Source : RGA-2020/ GABON

1.3.6 Formation agricole des exploitants

Le tableau 7 montre la répartition des exploitants agricoles selon le type de formation reçue, le milieu de résidence et le sexe. De ce tableau, il ressort que l'apprentissage informel est la formation la plus répandue, 65 051 (97%), suivie de l'enseignement non formel, 1 219 (1,8%). Parmi les exploitants agricoles au Gabon, ceux ayant suivi des formations agricoles de niveaux secondaire et supérieur ne sont pas nombreux, soit respectivement 291 (0,4%) et 223 (0,33%).

Quels que soient le type de formation et le sexe de l'exploitant, il ressort que c'est en milieu urbain qu'on retrouve plus d'exploitants formés qu'en milieu rural.

Tableau 7 : Répartition des exploitants agricoles selon le type de formation agricole reçue et le milieu de résidence

Formation agricole	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Apprentissage informel	38 902	97.2	26 149	97.7	65 051	97.4
Enseignement non formel	770	1.9	449	1.7	1 219	1.8
Enseignement secondaire	164	0.4	127	0.5	291	0.4
Enseignement supérieur	180	0.4	43	0.2	223	0.3
TOTAL	40 016	100	26 768	100	66 784	100

Source : RGA-2020/ GABON

1.3.7 Activités agricoles des exploitants

Le tableau 8 ci-dessous décrit les activités pratiquées par les exploitants agricoles par province. De ce tableau, il ressort que l'agriculture végétale est l'activité la plus pratiquée par les exploitants (96 975 ; 81%) suivie de la pêche (11 728 ; 9,8%). La sylviculture est l'activité la moins pratiquée (182 ; 0,2%).

Tableau 8 : Répartition des exploitants agricoles* par province selon l'activité agricole pratiquée

Province	Agriculture végétale	Elevage	Pêche	Aquaculture	Sylviculture
ESTUAIRE	16 838	810	1 023	84	44
HAUT-OGOOUE	14 027	389	596	41	6
MOYEN-OGOOUE	6 326	58	1 263	6	3
NGOUNIE	12 988	847	596	18	7
NYANGA	6 841	2 043	830	4	8
OGOOUE-IVINDO	10 365	1 268	2 608	1	3
OGOOUE-LOLO	8 151	82	703	7	19
OGOOUE-MARITIME	3 807	123	1 150	2	9
WOLEU-NTEM	17 632	4 662	2 959	260	83
GABON	96 975	10 282	11 728	423	182

Source : RGA-2020/ GABON *Ne pas faire la somme des exploitants car un exploitant peut pratiquer plus d'une activité.

CHAPITRE II : LOGEMENT ET CADRE DE VIE DES MENAGES AGRICOLES

Ce chapitre traite du logement et du cadre de vie des ménages agricoles, autrement dit des conditions d'habitation et de logement (nombre de pièces, caractéristiques physiques de l'habitation, biens et commodités du ménage) et des caractéristiques des terrains sur lesquels sont bâtis ces logements. Le RGA, comme les recensements généraux de la population et de l'habitation, distingue les ménages ordinaires (ou privés) des ménages collectifs (les casernes militaires, les prisons, les orphelinats, les internats) où vivent des gens pour un temps déterminé compte tenu de circonstances particulières. Cependant le RGA n'a pas concerné les ménages collectifs.

2.1 Caractéristiques du logement du ménage agricole

2.1.1 Type de logement

Le tableau 9 fait la répartition des ménages agricoles selon le type de logement principal occupé. Le principal logement se définit comme étant le logement occupé par le chef de ménage. La majorité des ménages agricoles habitent dans des maisons individuelles de plain-pied (67 726 ; 85,02%), suivies des maisons jumelées de plain-pied (5 281 ; 6,63%). Il y a très peu d'appartements dans des immeubles qui sont habités par les ménages agricoles (132 ; 0,16%) et dans des maisons jumelées à étage (335 ; 0,42%).

Tableau 9 : Répartition des ménages agricoles selon le type de logement principal

Type de logement	Effectif	Pourcentage (%)
Pièce indépendante	3 412	4.3
Studio	1 735	2.2
Maison individuelle de plain-pied	67 726	85.0
Maison individuelle à étages	692	0.9
Maisons jumelées de plain-pied	5 281	6.6
Maisons jumelées à étages	335	0.4
Appartement dans un immeuble	132	0.2
ND	340	0.4
TOTAL	79 653	100

Source : RGA-2020/ GABON

2.1.2 Statut de propriété

Le tableau 10 fait la répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation du logement. De ce tableau, que la majorité des ménages agricoles sont propriétaires (61 320 ; 76,98%), suivent les ménages locataires (12 649 ; 15,88%). Il y a peu de ménages agricoles qui sont accédants à la propriété (92 ; 0,12%). Quel que soit le milieu de résidence, le statut propriétaire est dominant (milieu urbain : 35 806 ; 71,4% et milieu rural : 25 514 ; 86,4%).

Tableau 10 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Locataire	11 489	22.9	1 160	3.9	12 649	15.9
Accédant à la propriété	68	0.1	24	0.1	92	0.1
Propriétaire	35 806	71.4	25 514	86.4	61 320	77.0
Propriétaire sous bail	160	0.3	53	0.2	213	0.3
Logé par l'employeur	1 060	2.1	2 014	6.8	3 074	3.9
Logé gratuitement	1 045	2.1	558	1.9	1 603	2.0
Autre	195	0.4	155	0.5	350	0.4
ND	313	0.6	39	0.1	352	0.4
Total	50 136	100	29 517	100	79 653	100

Source : RGA-2020/ GABON

2.1.3 Type de matériau utilisé

2.1.3.1 Matériau du mur du logement principal

Le tableau 11 donne la répartition des ménages agricoles selon le matériau du mur du logement principal et par le milieu de résidence. Les résultats montrent que sur l'ensemble des ménages agricoles, la majorité occupe des logements faits en planche, 37402 (47,0%) suivis des logements construits en parpaing, 23010 (28,9%). Les ménages agricoles habitent très peu dans les logements construits en bois ouvrés, 237 (0,3%). En milieu urbain, les ménages agricoles occupent plus les logements dont le mur est fait en parpaing, 19848 (39,6%) alors qu'en milieu rural ce sont des logements dont le mur est fait en planche qui sont plus nombreux, 18895 (64,0%).

Tableau 11 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du mur du logement principal et le milieu de résidence

Matériau du mur	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Matériaux de récupération	328	0.7	387	1.3	715	0.9
Matériaux traditionnels	51	0.1	244	0.8	295	0.4
Terre battue	1 057	2.1	2 379	8.1	3 436	4.3
Planches	18 507	36.9	18 895	64.0	37 402	47.0
Bois ouvrés	160	0.3	77	0.3	237	0.3
Semi-dur	1 219	2.4	861	2.9	2 080	2.6
Demi-dur	4 859	9.7	1 170	4.0	6 029	7.6
Briques de terre non cuite	2 022	4.0	902	3.1	2 924	3.7
Briques de terre cuite	612	1.2	495	1.7	1 107	1.4
Parpaings	19 848	39.6	3 162	10.7	23 010	28.9
Tôle	905	1.8	728	2.5	1 633	2.1
Autre	259	0.5	182	0.6	441	0.6
ND	309	0.6	35	0.1	344	0.4
TOTAL	50 136	100	29 517	100	79 653	100

2.1.3.2 Matériau du toit du logement principal

Le tableau 12 montre la répartition du matériau du toit du logement principal. La majorité des toits des logements principaux des ménages agricoles sont faits en tôle ondulée aluminium (66 066 ; 83,9%), suivie de la tôle bac aluminium (11 892 ; 14,9%). Les autres matériaux sont très faiblement utilisés.

Tableau 12 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du toit du logement principal

Matériau du toit	Effectif	Pourcentage (%)
Matériaux de récupération	359	0.45
Paille	439	0.55
Tôle ondulée aluminium	66 066	82.87
Tôle bac aluminium	11 892	14.93
Tuile	159	0.2
Shingle	13	0.02
Ardoise	2	0.002
Béton	347	0.44
Autre	91	0.11
ND	345	0.43
TOTAL	79 653	100

Source : RGA-2020/ GABON

2.1.3.3 Matériau du sol du logement principal

Le tableau 13 fait la répartition des ménages selon le matériau du sol du logement principal. Les matériaux les plus utilisés par les ménages agricoles pour faire le sol de leur logement sont par ordre d'importance le ciment (43636, 54,78%), la terre (18243, 22,9%) et les carreaux (13084, 16,43%). Le matériau rarement utilisé est le marbre : 16 soit 0,02%.

Tableau 13 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du sol du logement principal

Matériau du sol	Ensemble	Pourcentage (%)
Terre	18 243	22.9
Sable	548	0.69
Bois (planches)	1055	1.32
Ciment	43 636	54.78
Béton	1 717	2.16
Gerflex	794	1,00
Carreaux	13 084	16.43
Parquet bois	158	0.20
Marbre	16	0.02
Autre	60	0.08
ND	342	0.43
TOTAL	79 653	100

Source : RGA-2020/ GABON

2.2 Cadre de vie du ménage agricole

2.2.1 Caractéristiques du site du logement principal

Les logements des ménages agricoles sont exposés à plusieurs risques environnementaux. Les terrains inondables sont les risques auxquels s'exposent le plus grand nombre 5 997 (31,22%) suivi des érosions du sol 3 317 (17,27%) et des marécages 2 714 (14,13%), des éboulements de terrain 1 761 (9,17%).

Le risque le moins rependu est la pollution industrielle et l'exposition à la haute tension, respectivement 232 (1,32%) et 424 (2,21%).

En milieu urbain, l'ordre des risques obéit à l'ordre d'exposition des risques sur le plan national. Par contre en milieu rural, l'exposition aux érosions (33,73%) vient en première position suivie des terrains inondables (24,61%).

Tableau 14 : Caractéristiques du terrain sur lequel est bâti le logement principal des ménages agricoles selon le milieu de résidence

Caractéristiques du site	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Terrain marécageux	2 420	15.20	294	8.93	2 714	14.13
Terrain inondable	5 187	32.59	810	24.61	5 997	31.22
Exposé aux éboulements	1 179	7.41	582	17.68	1 761	9.17
Exposé aux érosions du sol	2 207	13.87	1 110	33.73	3 317	17.27
Exposé aux ordures ménagères	1 303	8.19	117	3.56	1 420	7.39
Exposé aux eaux usées	1 362	8.56	37	1.12	1 399	7.28
Exposé à la pollution industrielle	223	1.40	9	0.27	232	1.21
Exposé à la haute tension	346	2.17	78	2.37	424	2.21
Exposé aux câblages électriques	504	3.17	46	1.40	550	2.86
Exposé aux nuisances sonores	1 186	7.45	208	6.32	1 394	7.26

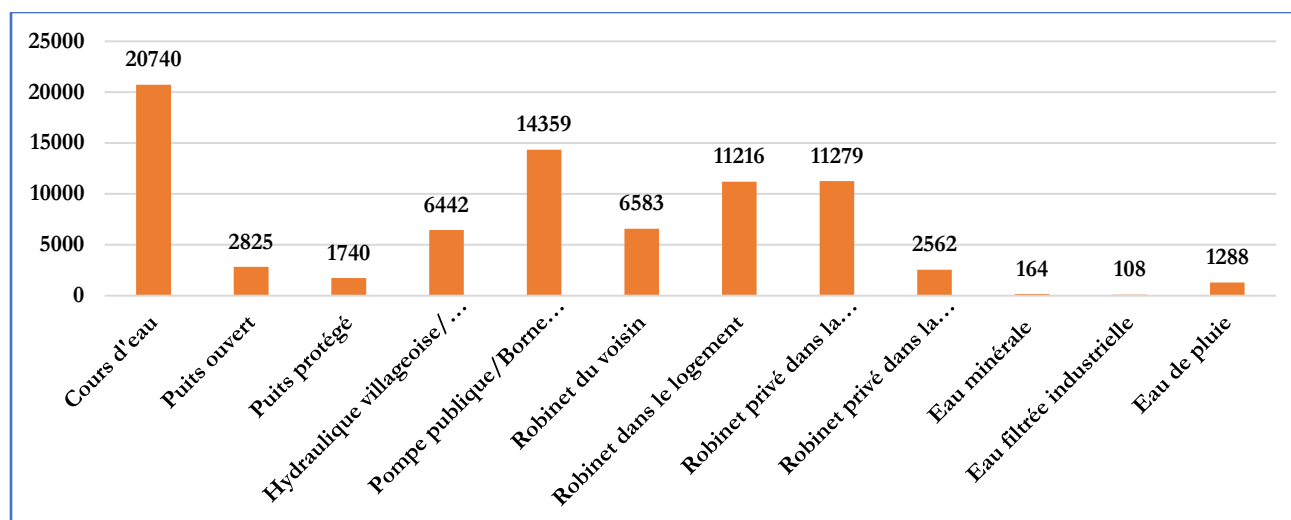
Source : RGA-2020/ GABON

2.2.2 Source d'approvisionnement en eau

Le graphique 13 ci-dessous montre que les cours d'eau restent la principale source d'approvisionnement en eau pour boire pour les ménages agricoles (20 740 ; 26,04%), suivis de la pompe publique/borne fontaine (14 359 ; 18,03%), du robinet privé dans la concession (11 279 ; 14,16%) et du robinet dans le logement (11 216 ; 14,08%).

Les ménages agricoles utilisent moins l'eau minérale (164 ; 0,21%) et l'eau filtrée industrielle (108 ; 0,14%).

Graphique 13 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson



Source : RGA-2020/ GABON

2.2.3 Source d'approvisionnement en électricité

Le tableau 15 décrit la répartition des ménages agricoles selon la principale source d'éclairage et le milieu de résidence. La majorité des ménages agricoles utilisent l'électricité réseau SEEG, 54 898 soit 69%, suivie de la lampe à pétrole, 19 209 (24%). Les sources d'éclairage les moins utilisés par les ménages sont la bougie (36 soit 0,04%) et la lampe à gaz (160 : 0,2%).

En milieu urbain, l'électricité réseau SEEG reste la principale source d'éclairage (94%) alors qu'en milieu rural, la lampe à pétrole est la plus utilisée (58%).

Tableau 15 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'éclairage et le milieu de résidence

Principale source d'éclairage	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Electricité (Réseau SEEG)	47 195	94.1	7 703	26.1	54 898	68.9
Torche indigène/Résine d'Okoumé	8	0.0	105	0.4	113	0.1
Lampe à pétrole	2 107	4.2	17 102	57.9	19 209	24.1
Lampe à gaz	17	0.0	143	0.5	160	0.2
Lampe à piles	48	0.1	174	0.6	222	0.3
Lampe électrique	13	0.0	204	0.7	217	0.3
Panneau solaire	67	0.1	525	1.8	592	0.7
Bougie	29	0.1	7	0.0	36	0.04
Groupe électrogène	149	0.3	3 017	10.2	3 166	4.0
Autre	191	0.4	502	1.7	693	0.9
ND	312	0.6	35	0.1	347	0.4

Source : RGA-2020/ GABON

2.2.4 Source d'énergie pour la cuisson

Le tableau 16 ci-dessous donne la description de la principale source pour la cuisson. Il en ressort que, dans l'ensemble le gaz butane est la principale source pour la cuisson (49 644 ; 62,3%), suivi du bois de chauffe (27 903 ; 35%). La sciure de bois et l'électricité sont moins utilisées avec respectivement 0,01% et 0,2%.

En milieu urbain, le gaz butane occupe la première place avec 83,35% alors qu'en milieu rural c'est le bois de chauffe avec 69,2%.

Tableau 16 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'énergie pour la cuisson

Principale source pour la cuisson	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Gaz butane	41 790	83.35	7 854	26.6	49 644	62.3
Electricité	68	0.14	98	0.3	166	0.2
Pétrole	109	0.22	491	1.7	600	0.8
Bois de chauffe	7 468	14.90	20 435	69.2	27 903	35.0
Charbon de bois	312	0.62	579	2.0	891	1.1
Sciure de bois (Copeaux)	17	0.03	7	0.0	24	0.0
Autre	50	0.10	13	0.0	63	0.1
ND	322	0.64	40	0.1	362	0.5

Source : RGA-2020/ GABON

CHAPITRE III : AGRICULTURE

Ce chapitre se subdivise en trois sections. La première section traite des caractéristiques sociodémographiques des exploitants pratiquant l'agriculture végétale (donc dans la suite de ce chapitre, le terme agriculture désigne l'agriculture végétale), la deuxième s'intéresse aux caractéristiques des parcelles des exploitants et la troisième section aborde les difficultés rencontrées par ces derniers.

3.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant l'agriculture

3.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'agriculture

Le tableau 17 ci-dessous présente la répartition des exploitants pratiquant l'agriculture au Gabon. Il ressort de l'analyse de ce tableau que, sur les 96 975 exploitants pratiquant l'agriculture dénombrés, 58 460 (60%) vivent en milieu urbain contre 38 515 (40%) en milieu rural. Au niveau provincial, ce sont les provinces du Woleu-Ntem et de l'Estuaire qui ont le plus grand nombre d'exploitants pratiquant l'agriculture soit 17 632 (18,2%) et 16 838 (17,4%) respectivement, tandis que la province de l'Ogooué-Maritime avec 3 807 (3,9%) exploitants, a le nombre le plus faible.

Selon le sexe, les exploitants pratiquant l'agriculture sont composés de 29 745 (30,7%) hommes et 67 230 femmes (69,3%). Cette prépondérance des femmes par rapport aux hommes est observée dans toutes les provinces.

Tableau 17 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence		Sexe		Total	
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage
ESTUAIRE	13 650	3 188	7 419	9 419	16 838	17.4
HAUT-OGOOUE	10 569	3 458	2 821	11 206	14 027	14.5
MOYEN-OGOOUE	2 931	3 395	1 928	4 398	6 326	6.5
NGOUNIE	8 194	4 794	2 674	10 314	12 988	13.4
NYANGA	3 965	2 876	1 549	5 292	6 841	7.1
OGOOUE-IVINDO	5 138	5 227	3 857	6 508	10 365	10.7
OGOOUE-LOLO	4 550	3 601	1 889	6 262	8 151	8.4
OGOOUE-MARITIME	2 385	1 422	1 653	2 154	3 807	3.9
WOLEU-NTEM	7 078	10 554	5 955	11 677	17 632	18.2
GABON	58 460	38 515	29 745	67 230	96 975	100

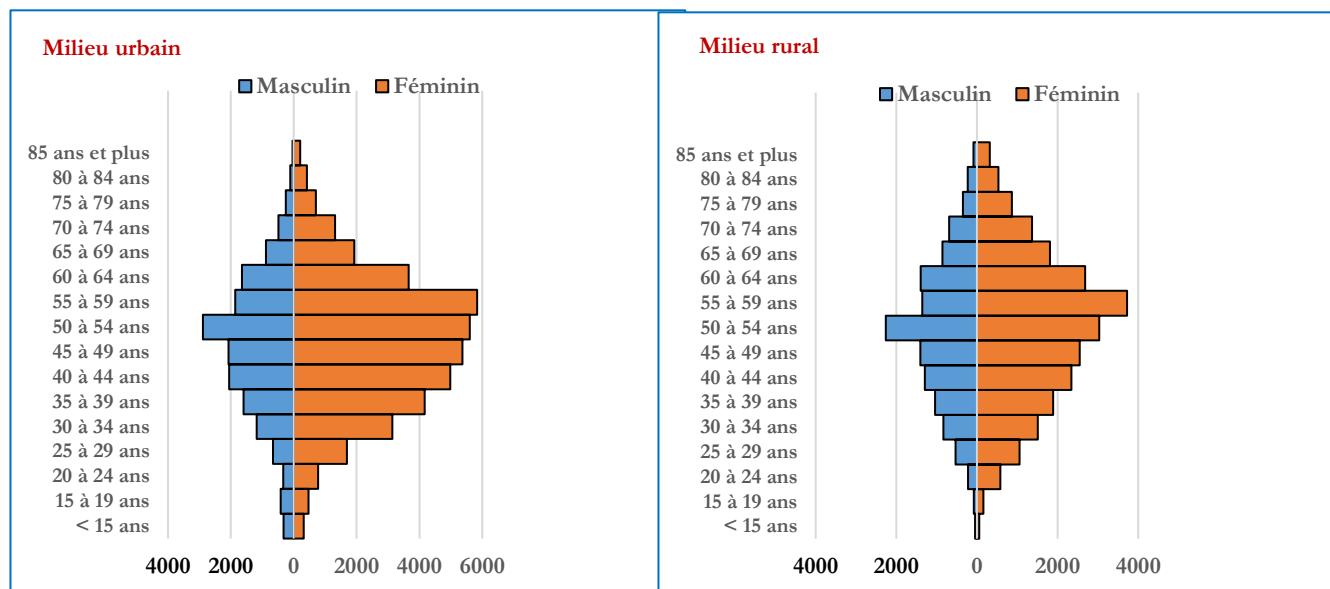
Source : RGA GABON 2020

3.1.2 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant l'agriculture

La pyramide des âges présentée ci-dessous fait ressortir que l'agriculture gabonaise est plus l'affaire des femmes, des personnes d'âges avancés que des hommes et des jeunes. L'âge moyen des exploitants pratiquant l'agriculture est de 49 ans, 48 ans en milieu urbain et 51 ans en milieu rural, 49 ans chez les hommes et 50 ans chez les femmes. On observe de façon générale, un vieillissement des exploitants pratiquant l'agriculture aussi bien chez les hommes que chez les femmes avec une forte dominance féminine.

Ces actifs agricoles sont plus concentrés aux âges adultes entre 40-64 ans. Cela indique que très peu de jeunes sont occupés par l'agriculture. La prédominance féminine est surtout plus marquée en milieu urbain.

Graphique 14 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant l'agriculture selon le milieu de résidence et le sexe

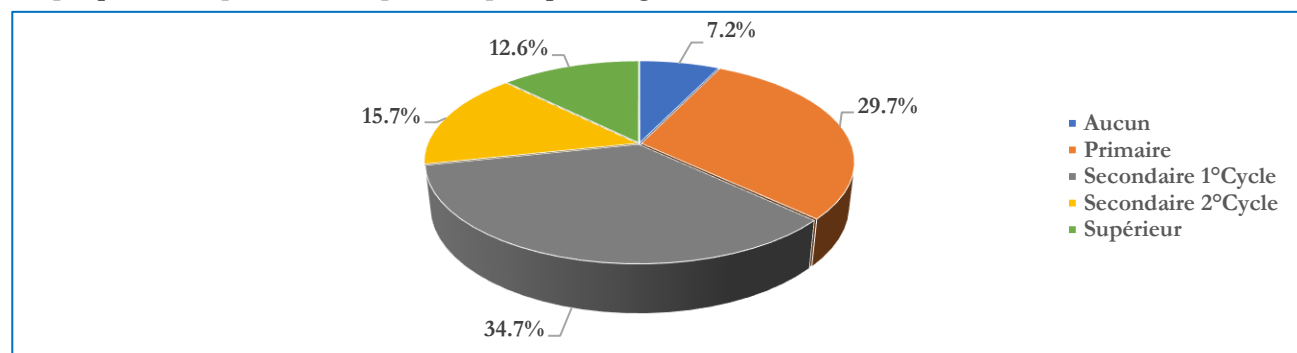


Source : RGA GABON 2020

3.1.3 Niveau d'instruction, d'alphabétisation et de formation des exploitants pratiquant l'agriculture

Le graphique 15 ci-dessous montre la structure par niveau d'instruction des exploitants qui pratiquent l'agriculture. Les exploitants pratiquant l'agriculture ont un niveau d'instruction relativement élevé dans la mesure où près de 63% d'entre eux ont dépassé le cycle d'étude primaire et seulement 7% n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire. La majorité des exploitants ont un niveau d'instruction secondaire premier cycle (35%), suivent ceux ayant le niveau primaire (30%) et secondaire second cycle (16%). Les exploitants ayant le niveau supérieur représentent 13% des effectifs des exploitants pratiquant l'agriculture.

Graphique 15 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture selon le niveau d'instruction

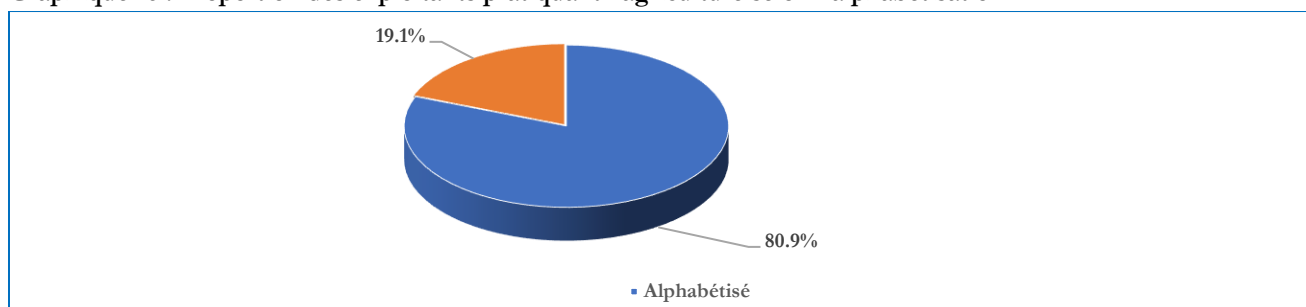


Source : RGA GABON 2020

L'alphabétisation se réfère implicitement à la capacité d'un individu à lire et à écrire dans une langue. Sur le plan national, 81% d'exploitants pratiquant l'agriculture sont alphabétisés comme le montre le graphique 16.

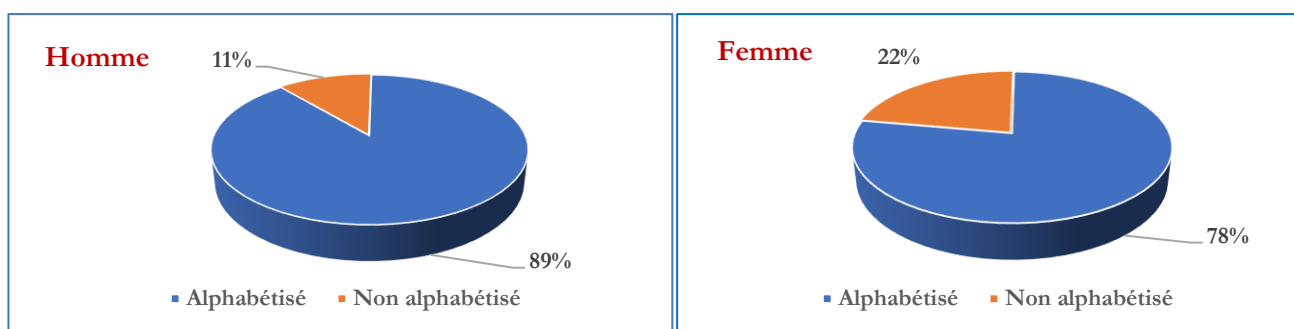
Selon le graphique 17, la prise en compte de la variable sexe fait ressortir un déséquilibre entre hommes et femmes en défaveur du sexe féminin. La proportion des hommes exploitants agricoles alphabétisés pratiquant l'agriculture est plus élevée (89%) que celle des femmes (78%).

Graphique 16 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture selon l'alphabétisation



Source : RGA GABON 2020

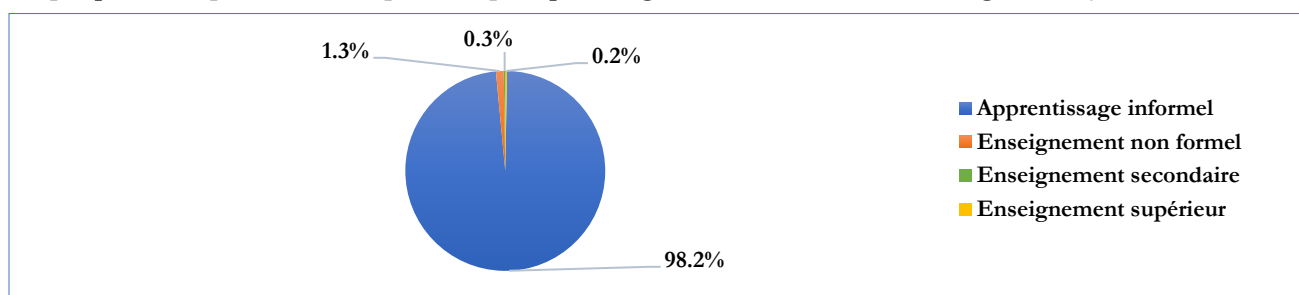
Graphique 17 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture selon l'alphabétisation et le sexe



Source : RGA GABON 2020

En ce qui concerne la formation agricole reçue, le graphique 18 ci-dessous montre que, la quasi majorité des exploitants pratiquant l'agriculture, au nombre de 95 766 (98%), ont appris le métier d'agriculteur sur le tas (apprentissage informel), principalement en travaillant avec des parents. Seulement 1,3% ont reçu une formation ponctuelle (enseignement non formelle). Les exploitants ayant reçu une formation technique et universitaire sont très négligeables avec respectivement 0,3% et 0,2%.

Graphique 18 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la formation agricole reçue



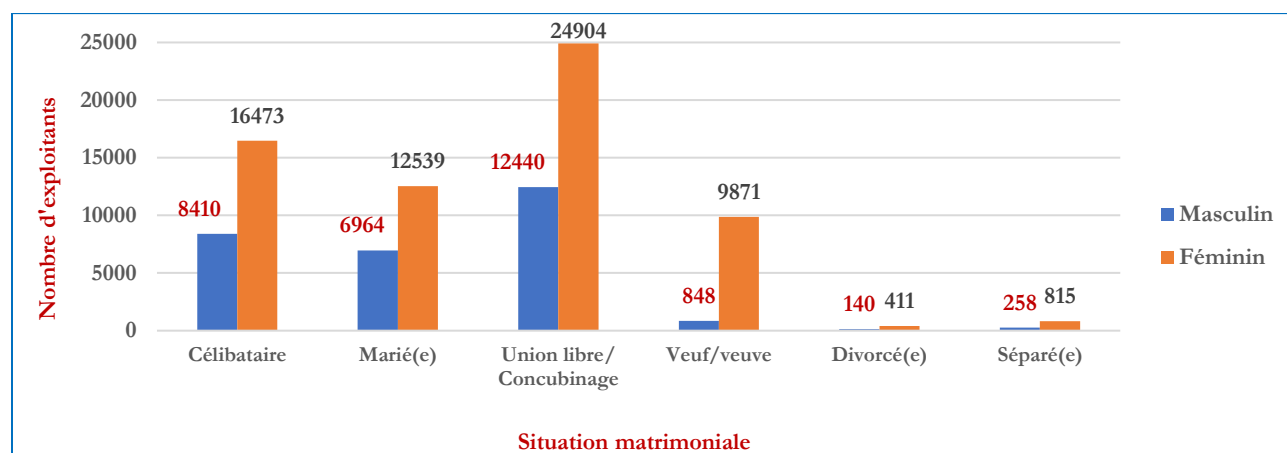
Source : RGA GABON 2020

3.1.4 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'agriculture

Le graphique 19 ci-dessous présente la répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la situation matrimoniale et le sexe. Il ressort de l'analyse du graphique que l'agriculture est dominée par les personnes qui vivent en union libre/concubinage au nombre de 37 344 (38,5%), suivies des célibataires 24 883 (25,7%) et des personnes mariées 19 503 (20,1%). Les autres situations matrimoniales (veuf/veuve, divorcé(e) et séparé(e)) ne représentent que 12,7% de l'ensemble des exploitants pratiquant cette activité.

Selon le sexe, le graphique montre quelle que soit la situation matrimoniale, les femmes sont plus nombreuses dans la pratique de l'agriculture. Leur nombre selon cette situation se présente comme suit : union libre/concubinage 24 904 (37,0%), célibataires 16 473 (24,5%), mariées 12 539 (18,7%) et veuves 9 871 (14,7%). Les autres modalités sont faiblement représentées. Concernant les hommes, les mêmes tendances sont observées.

Graphique 19 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la situation matrimoniale et le sexe



Source : RGA GABON 2020

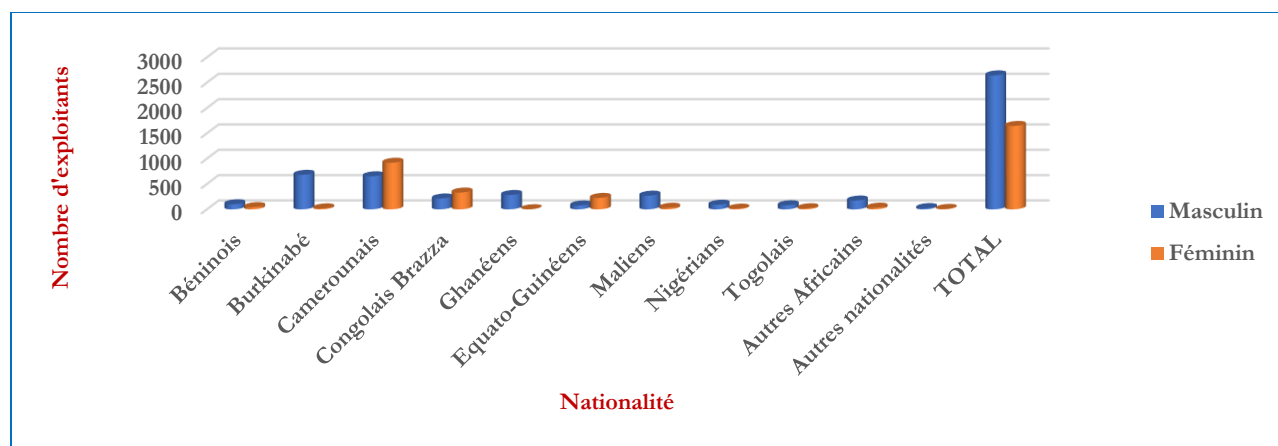
3.1.5 Nationalité des exploitants pratiquant l'agriculture

Au Gabon, sur les 96 975 exploitants agricoles pratiquant l'agriculture, 92 546 sont des nationaux, ce qui représente 95,4%. Parmi ces exploitants, 27 015 sont des hommes et 65 531 des femmes, soit respectivement 27,9% et 67,6%. Les non nationaux représentent seulement 4,6%.

Le graphique 20 ci-dessous montre la répartition des exploitants agricoles non nationaux pratiquant l'agriculture selon la nationalité et le sexe. Il ressort de ce graphique que, sur les 4 429 exploitants agricoles non nationaux, 2 730 (61,6%) sont des hommes et 1 699 (38,4%) des femmes. Parmi les exploitants agricoles non nationaux pratiquant l'agriculture, les camerounais (1 571 exploitants) sont les plus nombreux, suivis des burkinabé (700) et des congolais de Brazzaville (545).

Selon les nationalités, on note que l'activité est plus pratiquée par les hommes que les femmes, à l'exception des nationalités camerounaise, congolaise et équato-guinéenne où les femmes sont plus nombreuses.

Graphique 20 : Répartition des exploitant non nationaux pratiquant l'agriculture selon la nationalité et le sexe



Source : RGA GABON 2020

3.2 Caractéristiques des parcelles

3.2.1 Effectif des parcelles des exploitants pratiquant l'agriculture

Le tableau 18 ci-après présente la répartition des parcelles de cultures végétales par province selon le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant. Il convient de préciser que la résidence est celle de l'exploitant et qu'elle ne correspond pas nécessairement au lieu de localisation de la parcelle.

Sur le plan national, 155 884 parcelles ont été déclarées dont 90 290 (58%) en milieu urbain contre 65 594 (42%) en milieu rural. Au niveau provincial, la répartition des parcelles varie de 4 910 à 31 321 parcelles. La province du Woleu-Ntem est celle qui enregistre le plus grand nombre de parcelles alors que celle de l'Ogooué-Maritime a le nombre de parcelles le plus faible.

L'analyse selon le genre montre que, 113 620 (73%) parcelles appartiennent aux femmes contre 42 264 (27%) parcelles pour les hommes. Cette tendance est plus marquée dans les provinces du Woleu-Ntem, de la Ngounié et du Haut-Ogooué.

Tableau 18 : Répartition des parcelles par province selon le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant

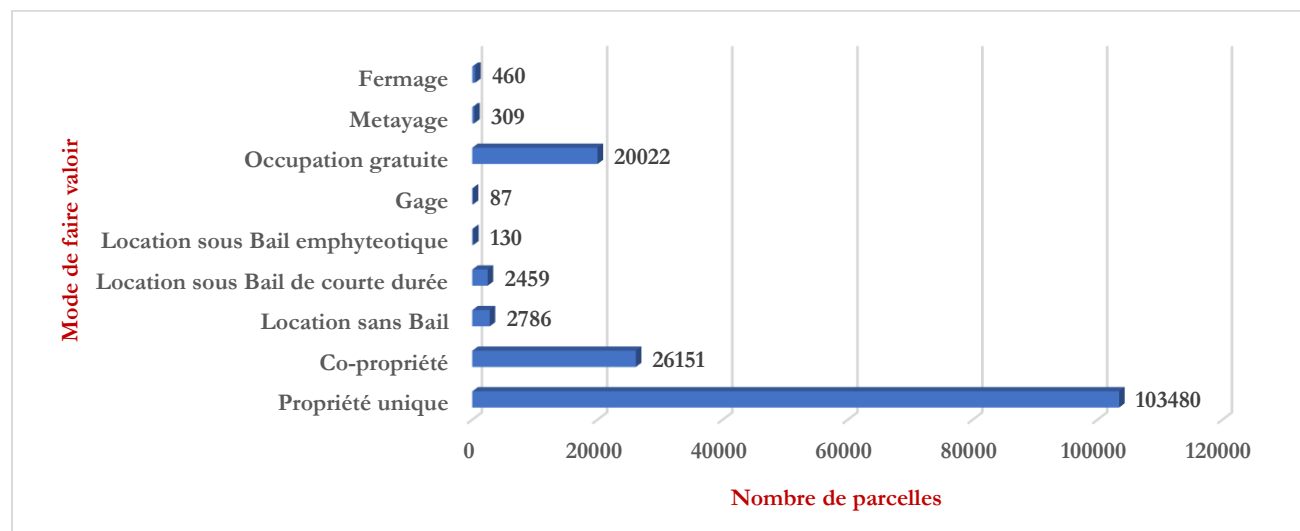
Province	Milieu de résidence		Sexe		Total	
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)
ESTUAIRE	15 984	4 625	8 716	11 893	20 609	13.2
HAUT-OGOOUE	15 693	4 921	3 624	16 990	20 614	13.2
MOYEN-OGOOUE	4 657	5 287	2 827	7 117	9 944	6.4
NGOUNIE	15 164	8 019	4 095	19 088	23 183	14.9
NYANGA	6 937	4 774	2 132	9 579	11 711	7.5
OGOOUE-IVINDO	8 760	10 468	6 923	12 305	19 228	12.3
OGOOUE-LOLO	7 903	6 461	2 717	11 647	14 364	9.2
OGOOUE-MARITIME	2 788	2 122	2 104	2 806	4 910	3.1
WOLEU-NTEM	12 404	18 917	9 126	22 195	31 321	20.1
GABON	90 290	65 594	42 264	113 620	155 884	100

Source : RGA GABON 2020

3.2.2 Mode de faire valoir des parcelles exploitées

Le graphique 21 suivant montre la répartition des parcelles selon le mode de faire valoir. Le mode de faire valoir direct (propriétaire et copropriétaire) prédomine avec un total de 129 631 (83%) parcelles déclarées dans l'ensemble du pays. Ainsi, 103 480 (66,4%) sont en propriété unique et 26 151 (16,8%) en copropriété. Le mode de faire valoir indirect (location, métayage, fermage) concernent 6 144 parcelles soit 4%. Une proportion non négligeable des parcelles est en occupation gratuite : 20 022 (12,8%). Le dernier mode de faire valoir est le gage qui ne concerne que 87 parcelles.

Graphique 21 : Répartition des parcelles selon le mode de faire valoir

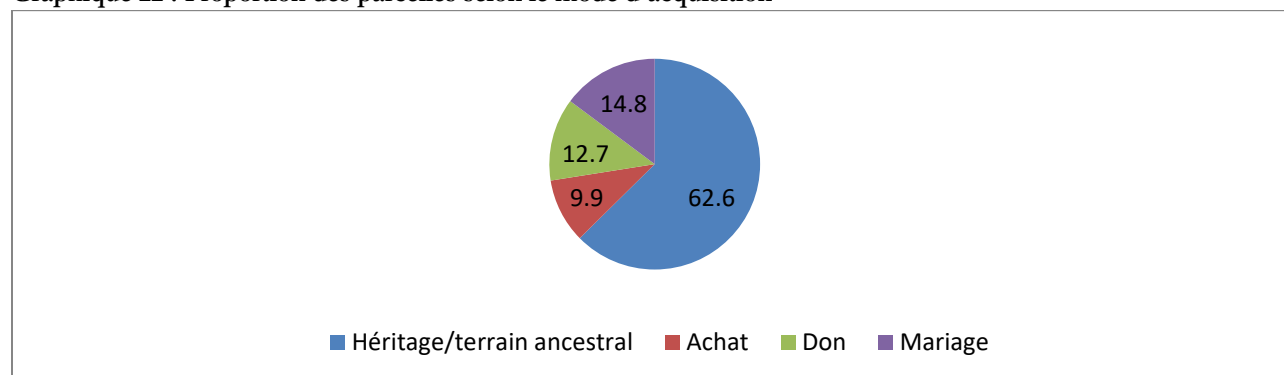


Source : RGA GABON 2020

3.2.3 Mode d'acquisition des parcelles

Le graphique 22 ci-contre montre la proportion des parcelles selon le mode d'acquisition. De l'analyse du graphique, Il ressort que, sur les 129 631 parcelles exploitées en mode de faire valoir direct (propriété et copropriété), la plupart des parcelles sont acquises par héritage (62,6%), suivie des parcelles acquises par les liens du mariage (15%) et les dons (13%). L'achat représente près de 10% des parcelles exploitées au niveau national.

Graphique 22 : Proportion des parcelles selon le mode d'acquisition



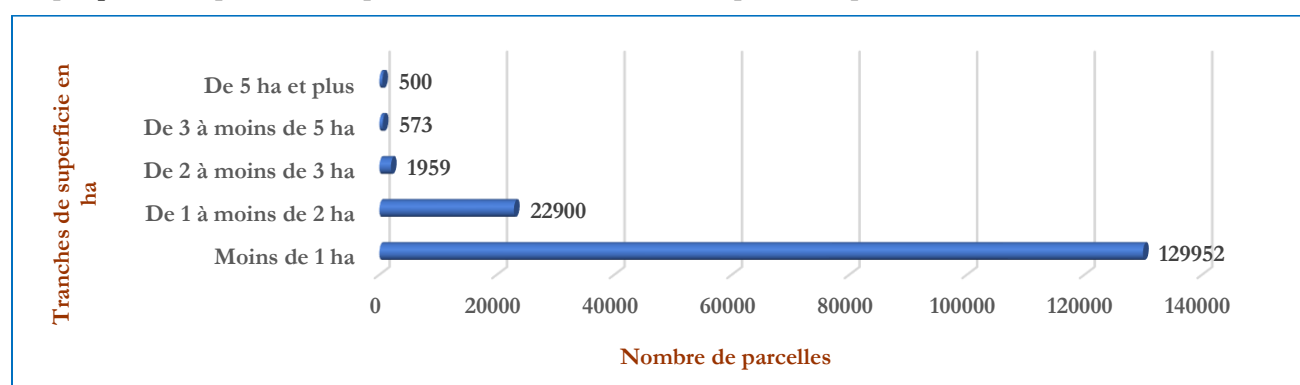
Source : RGA GABON 2020

3.2.4 Superficies déclarées des parcelles exploitées

Il est important de préciser que les données sur les superficies présentées dans ce rapport son issues des déclarations des exploitants agricoles. La mise en œuvre des modules complémentaires (enquêtes de production) permettra de mieux évaluer les superficies à partir de mesures objectives des parcelles.

Le graphique 23 ci-dessous met en évidence la distribution des parcelles selon les tranches de superficie exploitées. De façon générale, il ressort que les parcelles exploitées par les ménages sont de très petite taille. En effet, sur les 155 884 parcelles dénombrées, 83,0% (129 952) ont une superficie de moins d'un hectare et 1% (1 073) ont une superficie de 3 hectares et plus. La proportion des parcelles ayant une superficie de 1 à moins de 2 hectares est de 15,0% (22 900 parcelles).

Graphique 23 : Répartition des parcelles selon les tranches de superficie exploitées

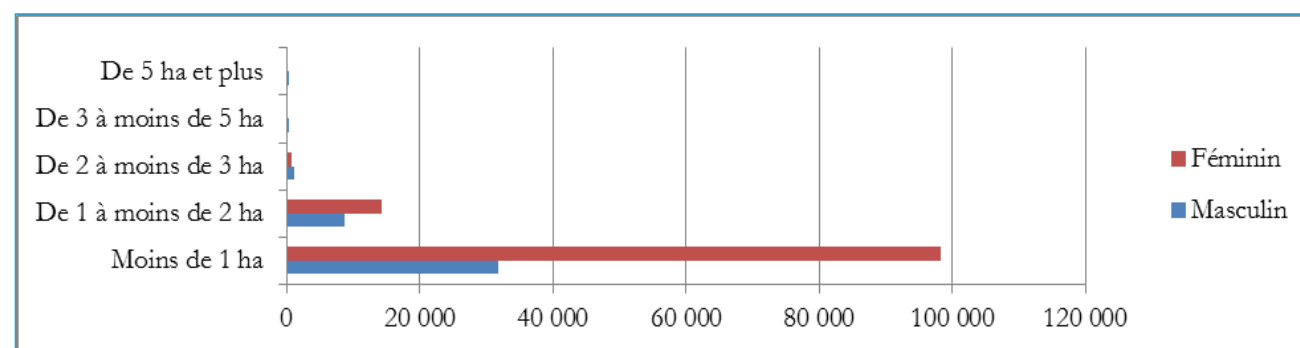


Source : RGA GABON 2020

Du point de vue sexe, le graphique 24 montre que les parcelles de moins de 2 hectares sont plus exploitées par les femmes (112 422 parcelles ; 72,1%) que les hommes (40 430 parcelles ; 25,9%) (Cf. graphique 11). La tendance s'inverse lorsque les superficies augmentent. Les parcelles de 2 à plus de 5 hectares sont plus exploitées par les hommes que les femmes.

La réduction des superficies des parcelles résulterait de l'âge avancé (49 ans) des exploitants agricoles et du conflit homme-faune auquel sont confrontées les populations en milieu rural. Ces problèmes conduisent aujourd'hui les populations à rapprocher leurs parcelles des villages.

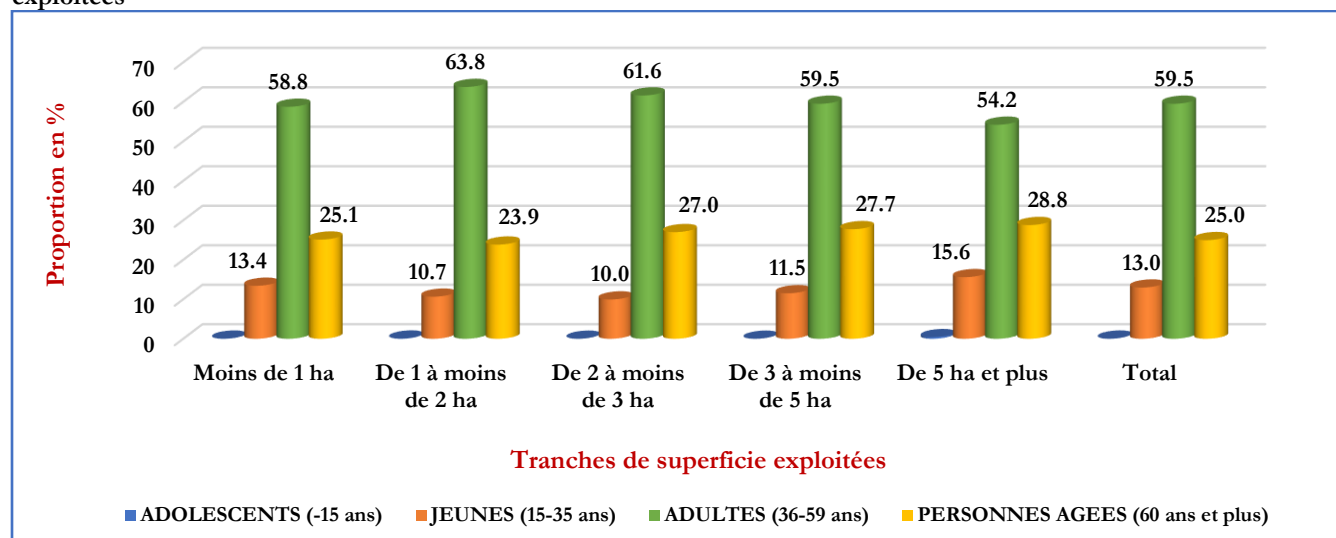
Graphique 24 : Répartition des parcelles selon la superficie exploitée et le sexe de l'exploitant



Source : RGA GABON 2020

Le graphique 25 montre que, toutes catégories d'âges spécifiques confondues, la catégorie d'âge 36-59 ans (adulte) est celle qui a la plus grande proportion (59,5%) de parcelles exploitées, suivie de la catégorie d'âge 60 ans et plus (personnes âgées) tandis que la catégorie d'âge moins de 15 ans (adolescents), est celle qui en compte le moins (moins de 1%). Quant à la catégorie d'âge de 15-35 ans (jeune), elle représente 13% des parcelles exploitées.

Graphique 25 : Répartition (%) des parcelles selon les groupes d'âges spécifiques et les tranches de superficie exploitées

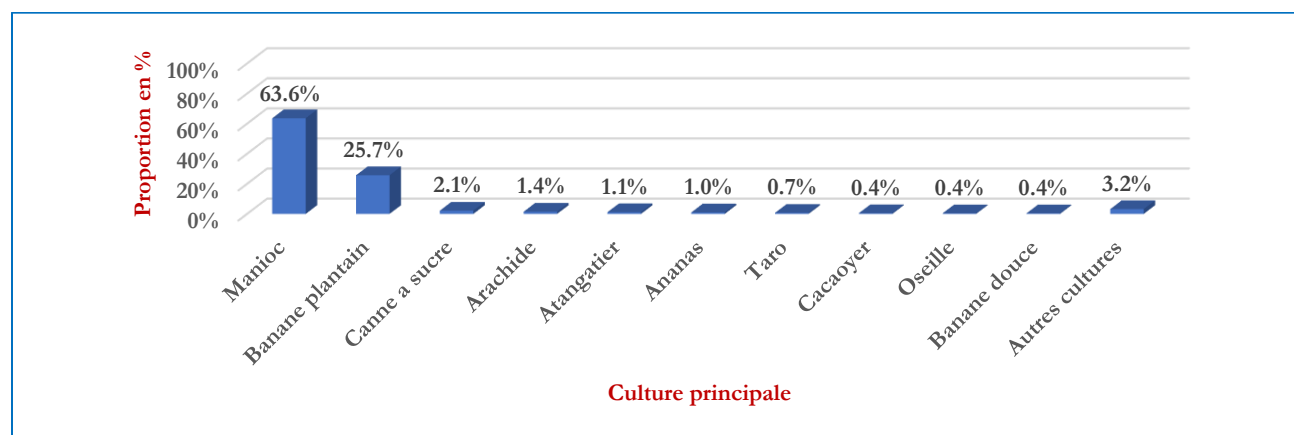


Source : RGA GABON 2020

3.2.5 Cultures principales déclarées sur les parcelles exploitées

Le graphique 26 présente la proportion des parcelles selon la culture principale déclarée. Le graphique ci-dessous montre que, sur l'ensemble des 155 884 parcelles dénombrées, 63,6% des parcelles sont principalement en culture de manioc ; 25,7% des parcelles en culture de banane plantain ; 2,6% des parcelles en culture de canne à sucre et 1,4% des parcelles en culture d'arachide. Les autres cultures principales représentent 6,7% des parcelles.

Graphique 26 : Répartition (%) des parcelles selon la culture principale

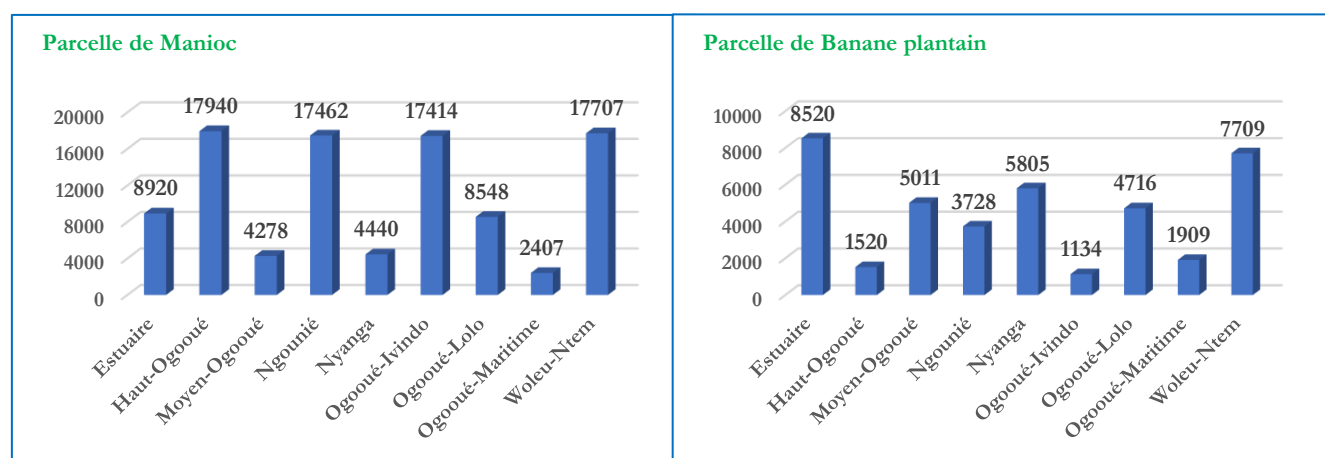


Source : RGA GABON 2020

Le graphique 27 présente la distribution des parcelles en manioc et banane plantain par province. L'analyse du graphique montre que la culture de manioc est plus pratiquée dans quatre provinces. Ces provinces sont le Haut-Ogooué (17 940 parcelles ; 18,10%), le Woleu-Ntem (17 707 parcelles ; 17,86%), la Ngounié (17 462 parcelles ; 17,62%) et l'Ogooué-Ivindo (17 414 parcelles ; 17,57%).

Par contre, la province de l'Ogooué-Maritime avec 2 407 parcelles (2,4%) de manioc en culture principale, a l'effectif le plus faible.

Graphique 27 : Répartition des parcelles en manioc et banane plantain par province



Source : RGA GABON 2020

Quant à la culture de banane plantain, elle est plus pratiquée dans l'Estuaire avec 8 520 (21,27%) parcelles, suivie des provinces du Woleu-Ntem avec 7 709 parcelles (19,25%), de la Nyanga avec 5 805 parcelles (14,49%) et du Moyen-Ogooué avec 5 011 parcelles (12,51%).

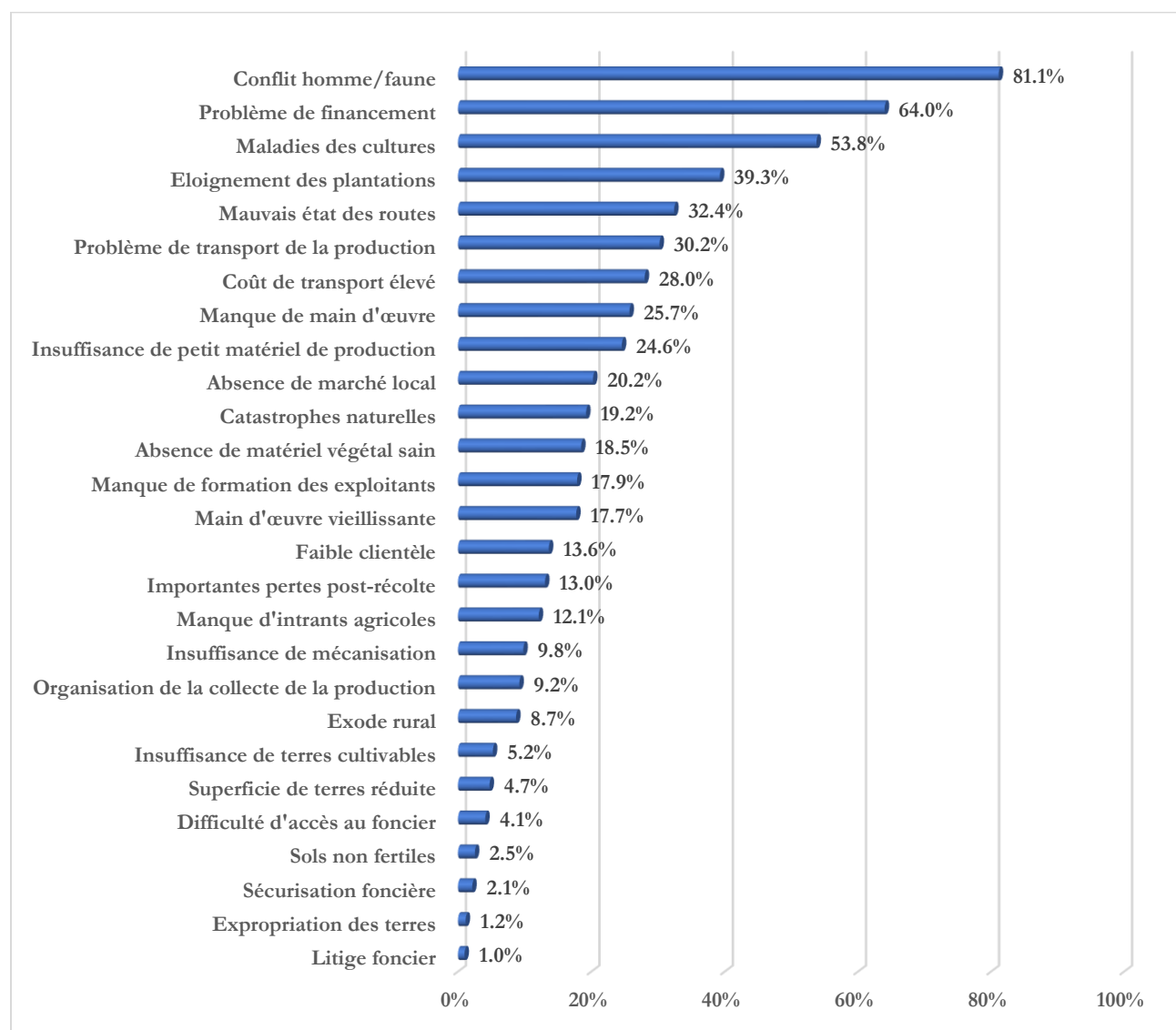
En revanche, la province de l'Ogooué-Ivindo avec 1 134 (2,8%) parcelles de banane plantain en culture principale, est celle qui a le nombre le plus faible.

3.3 Difficultés rencontrées par les exploitants pratiquant l'agriculture

L'analyse des données recueillies auprès des 96 975 exploitants pratiquant l'agriculture fait ressortir que, ces derniers sont confrontés à des difficultés diverses. Parmi les 27 difficultés avancées, le conflit homme/faune mentionné par 81% des exploitants, le problème de financement évoqué par 64% des exploitants et les maladies des cultures citées par 54% des exploitants, constituent les trois principales difficultés signalées par les exploitants pratiquant l'agriculture comme le montre le graphique 28.

Les six autres d'une certaine importance sont les suivantes : l'éloignement des parcelles cité par 39% des exploitants ; le mauvais état des routes par 32% des exploitants ; le problème de transport de la production par 30% des exploitants ; le coût de transport élevé par 28% des exploitants ; le manque de main-d'œuvre par 26% des exploitants et l'insuffisance de petit matériel de production mentionné par 25% des exploitants. Les difficultés les moins importantes évoquées par les exploitants pratiquant l'agriculture sont : le litige foncier cité par 1% des exploitants et les expropriations des terres mentionnées par 1,2% des exploitants.

Graphique 28 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'agriculture selon les difficultés rencontrées



Source : RGA GABON 2020

CHAPITRE IV : ELEVAGE

L'élevage est l'ensemble des activités qui assurent la multiplication des animaux souvent domestiques, parfois sauvages, pour l'usage des humains. Ce chapitre porte sur les données des élevages de bétail, de la volaille, des abeilles et d'autres animaux présents au Gabon.

4.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant l'élevage

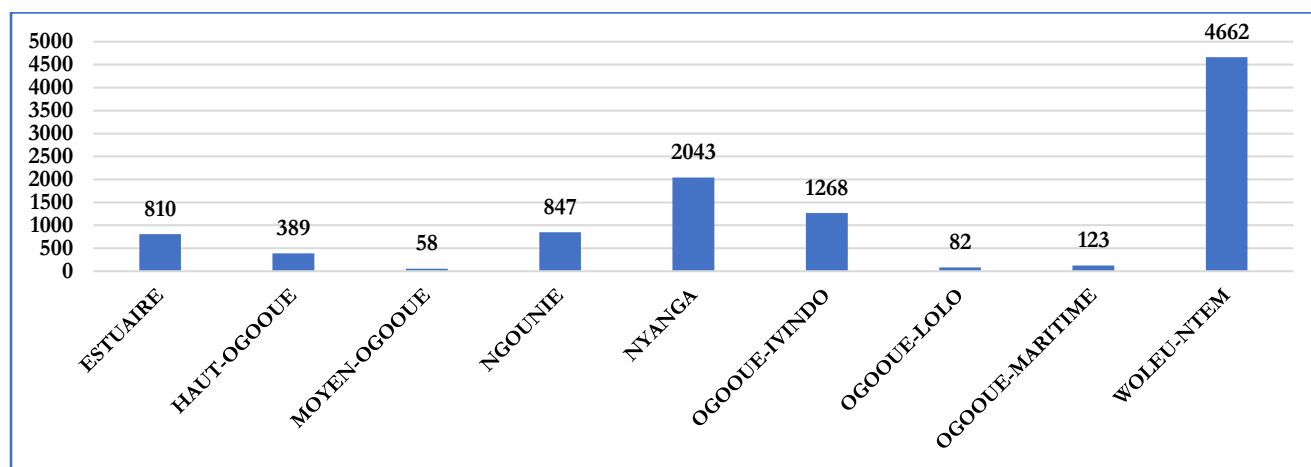
4.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'élevage

Le Gabon compte au total 10 282 exploitants agricoles pratiquant l'élevage. Ces exploitants se retrouvent dans l'ensemble des neuf provinces comme le montre le graphique 29.

Le graphique 29 qui suit donne la répartition des éleveurs par province. La province du Woleu-Ntem est celle qui compte le plus d'éleveurs (4 662 personnes). La Nyanga est la deuxième province la plus peuplée en éleveurs (2 043 exploitants).

La troisième province la plus peuplée en éleveurs est l'Ogooué-Ivindo avec 1 268 personnes, suivie de la province de la Ngounié (847 exploitants) et de l'Estuaire avec 810 éleveurs. Le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Maritime, l'Ogooué-Lolo et Moyen-Ogooué comptent très peu d'éleveurs (moins de 700 éleveurs pour les quatre provinces).

Graphique 29 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province

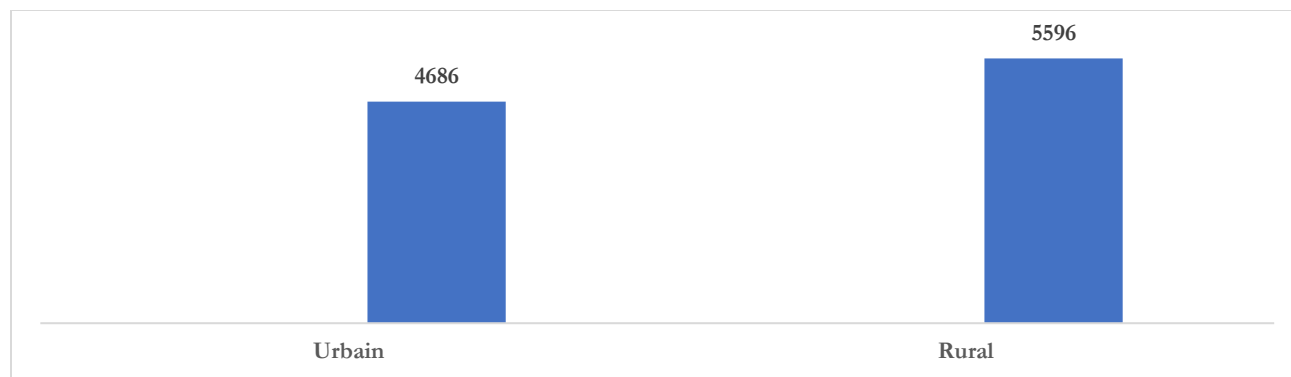


Source : RGA GABON 2020

4.1.2 Effectif des exploitants pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence

Le graphique 30 ci-dessous présente la répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence. Au Gabon, les éleveurs sont plus nombreux en milieu rural (5 596 ; 54,4%) qu'en milieu urbain (4 686 ; 45,6%).

Graphique 30 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par milieu de résidence



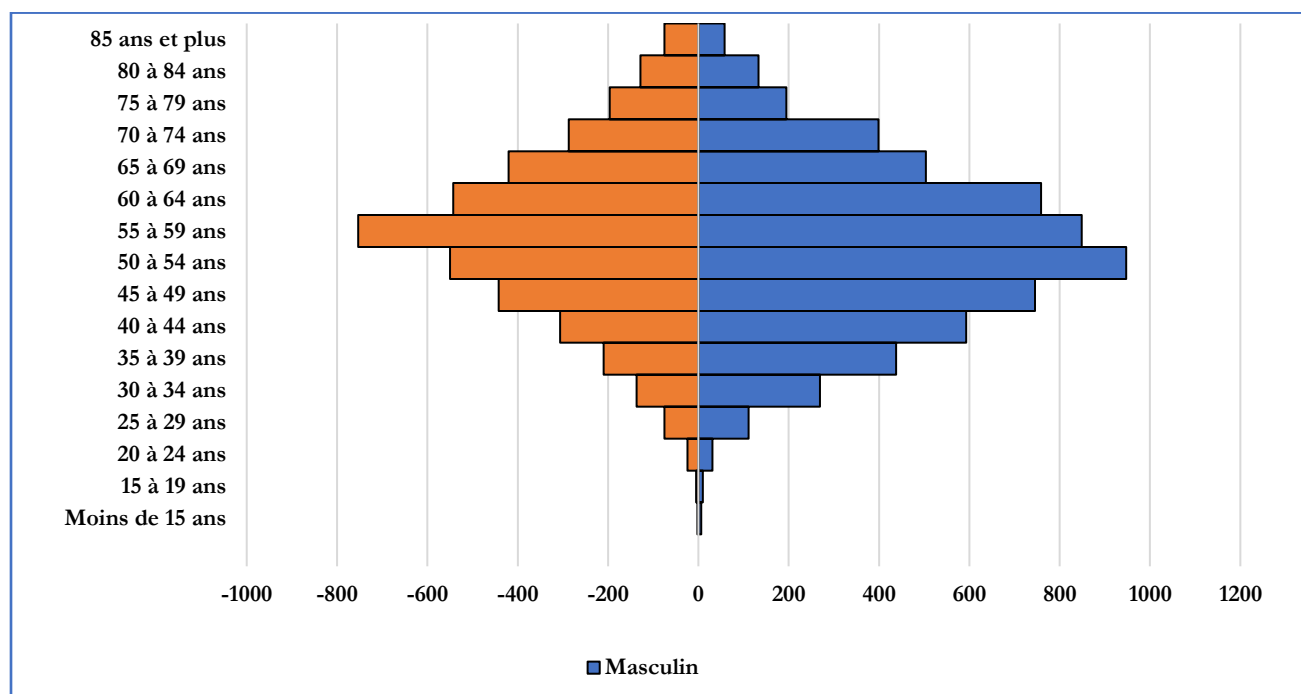
Source : RGA GABON 2020

4.1.3 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant l'élevage

La population des éleveurs au Gabon est à majorité adulte. Elle est caractérisée par une pyramide des âges en forme de cloche avec une base très effilée. Il y a très peu de jeunes de moins de 35 ans (6,5%) qui pratiquent l'élevage. Les personnes âgées de 35 à 70 représentent 78% des éleveurs ; et les personnes âgées de 70 ans et plus, 14,3%. Ainsi, la pyramide des âges, montre que le nombre d'exploitants augmente avec l'âge.

La structure par groupe d'âge des éleveurs (cf. graphique 31) montre une prédominance des hommes dans les classes d'âges comprises entre 30 et 64 ans.

Graphique 31 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant l'élevage

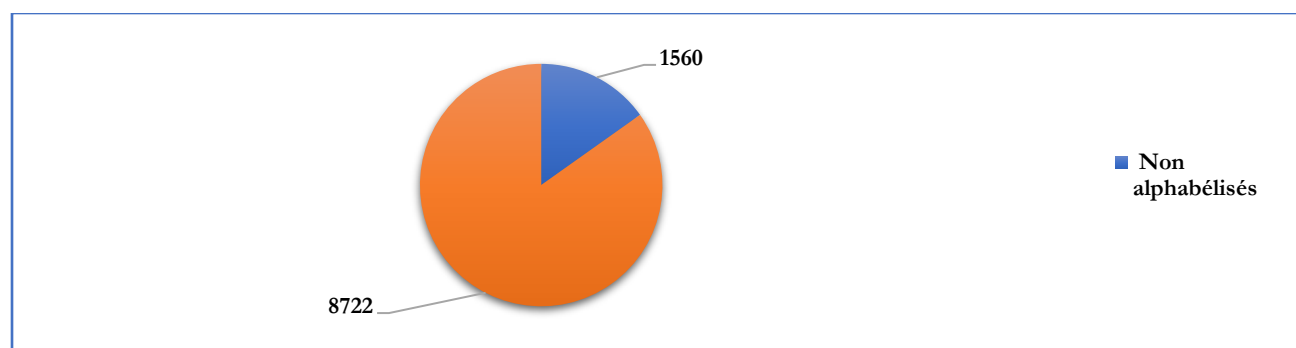


Source : RGA GABON 2020

4.1.4 Alphabétisation des exploitants agricoles pratiquant l'élevage

L'alphabetisation est la capacité pour un individu de savoir lire et écrire dans une langue formelle. A l'échelle nationale, on retrouve plus d'éleveurs alphabétisés (8 722 ; 85% de l'effectif total) que les éleveurs non alphabétisés (1 560 ; 15%) comme le montre le graphique 32.

Graphique 32 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon l'alphabetisation



Source : RGA GABON 2020

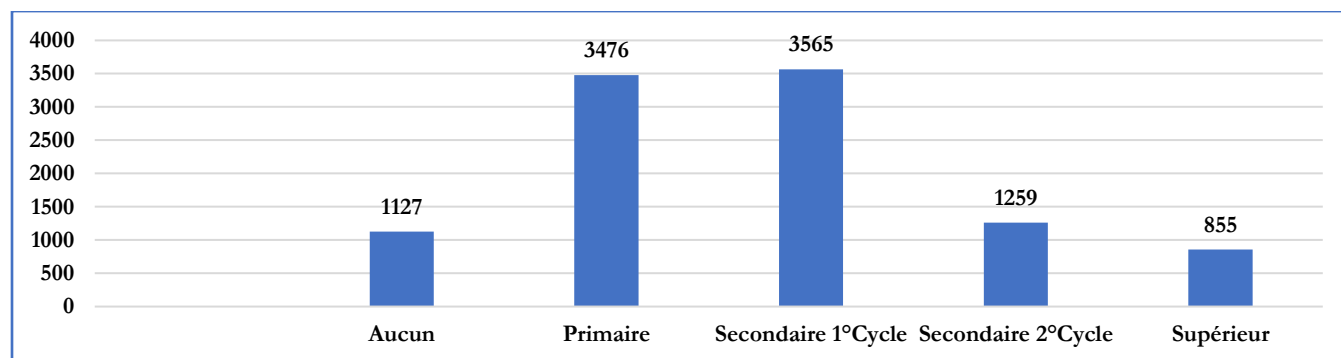
4.1.5 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant l'élevage

Le graphique 33 présente la répartition des éleveurs selon le niveau d'instruction. De celui-ci il ressort que:

- Les éleveurs ayant le niveau secondaire premier cycle sont au nombre 3 565 (soit 34,7%). Ils constituent le groupe qui compte le plus de personnes.
- Les éleveurs qui ont le niveau primaire sont au nombre de 3 476 personnes (33,8%).
- Les exploitants pratiquant l'élevage qui le niveau secondaire second cycle sont 1 259 (12,2%).
- Ceux n'ayant aucun niveau d'instruction, sont 1 127 personnes. Ils représentent 11% des éleveurs.
- Les universitaires sont les moins nombreux (855 éleveurs, soit 8,3%).

L'élevage est donc plus pratiqué par les personnes ayant les niveaux primaire et secondaire premier cycle.

Graphique 33 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le niveau d'instruction



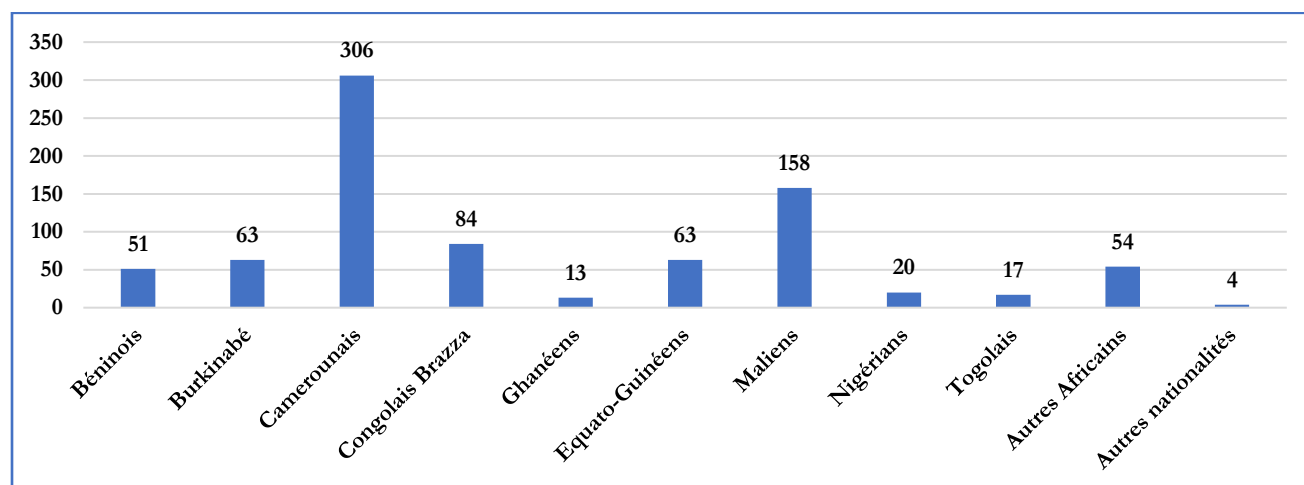
Source : RGA GABON 2020

4.1.6 Nationalité des exploitants pratiquant l'élevage

Le Gabon regroupe en son sein une diversité de nationalités. Celle-ci se retrouve dans la plus part des secteurs d'activités. Il en est ainsi du secteur de l'élevage. Du graphique 8, il ressort que les gabonais qui pratiquent l'élevage sont au nombre de 9 442 ; ils constituent donc la majorité des éleveurs (90%).

Concernant les nationalités étrangères, les camerounais sont les plus nombreux (306 ; 2,97%), suivi des maliens (158 ; 1,53%) comme le montre le graphique 34.

Graphique 34 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon la nationalité étrangère

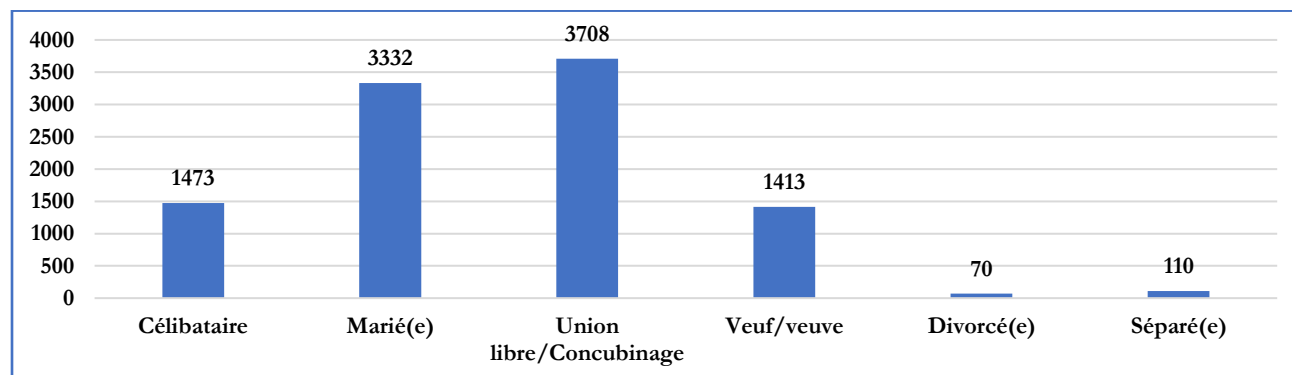


Source : RGA GABON 2020

4.1.7 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'élevage

Le graphique 35 qui suit présente la répartition des éleveurs selon leur situation matrimoniale. Les éleveurs qui vivent en union libre/concubinage sont les plus nombreux (3 600 ; 35%). Les personnes mariées sont un peu moins du tiers des exploitatns (3 400 ; 33,1%). Les célibataires viennent en troisième position avec 1 473 éleveurs (14,32%); suivis de près par les veufs (1 413 ; 13,74%). Les personnes divorcées et séparées ne constituent qu'une portion infime des effectifs (moins 2%).

Graphique 35 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon la situation matrimoniale

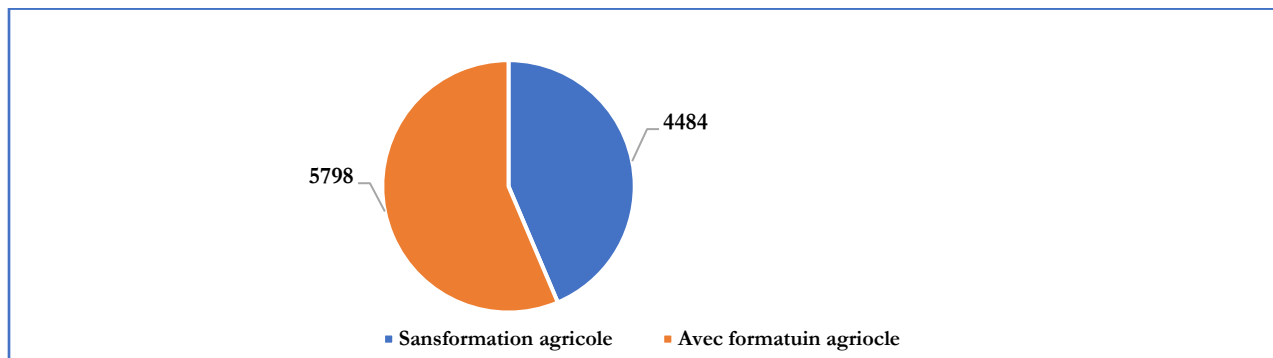


Source : RGA GABON 2020

4.1.8 Formation agricole des éleveurs

La graphique 36 qui suit montre que les éleveurs ayant bénéficié d'une formation agricole représentent plus de la moitié de l'effectif national. Ils sont au nombre de 5 798.

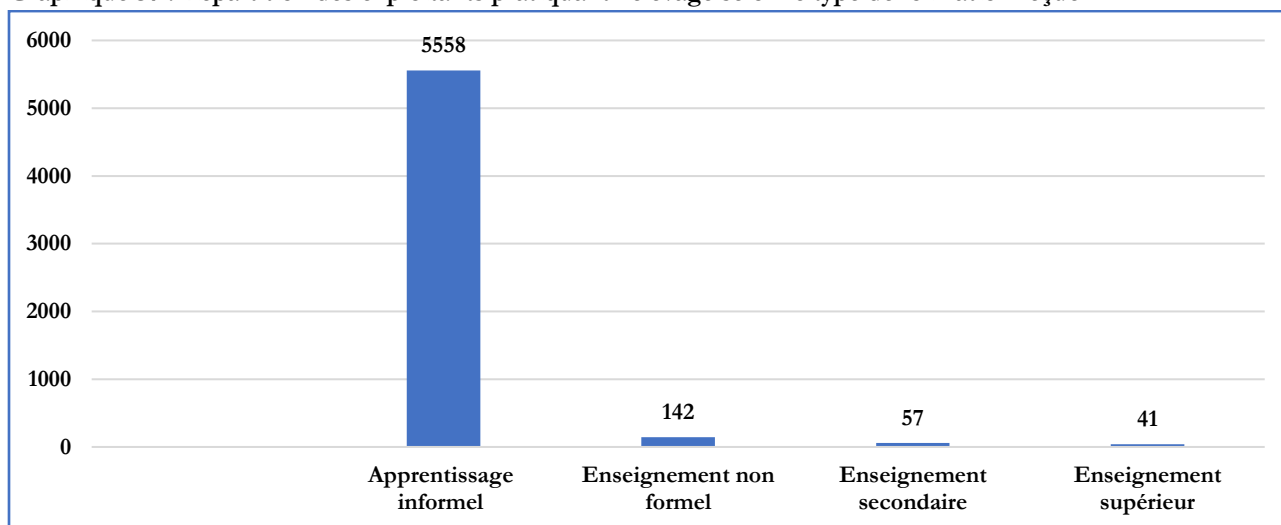
Graphique 36 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage ayant bénéficié d'une formation agricole



Source : RGA GABON 2020

L'apprentissage informel, constitue le principal mode de formation des personnes exerçant l'activité d'élevage (5558 ; 54,06%). Les éleveurs ont peu recours aux autres type de formation agricoles qui existent au Gabon. Sagissant de l'enseignement non formel, 142 éleveurs y ont eu recours (2,44%). L'enseignement secondaire a été suivi par 57 éleveurs (0,98 %), et l'enseignement supérieur a intéressé 41 éleveurs (0,70%).

Graphique 37 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le type de formation reçue



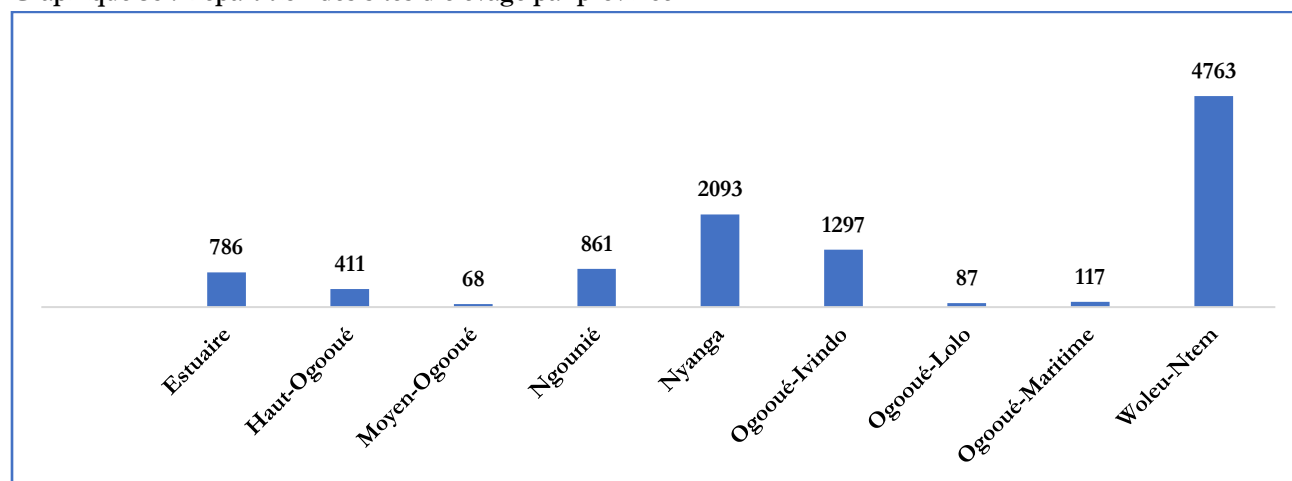
Source : RGA GABON 2020

4.2 Caractéristiques des sites d'élevage

Les sites d'élevage sont lieux où sont élevées les différentes espèces d'élevage. Ce sont les parcs, les poulaillers ou les étangs pour l'aquaculture. Une exploitation agricole ou un exploitant peut donc avoir plus d'un site d'élevage.

Le RGA a dénombré 10 483 sites d'élevage repartis sur l'ensemble du territoire Gabon. La province du Woleu-Ntem est celle qui concentre le gros de l'effectif des sites (4 763 ; 45,4%). La Nyanga est la deuxième province en termes d'effectifs de site d'élevage (2 093 ; 20%) suivie de l'Ogooué-Ivindo (1 297 ; 12,4%). Le reste des provinces compte chacune moins de 1 000 sites d'élevage comme le montre la graphique 38.

Graphique 38 : Répartition des sites d'élevage par province

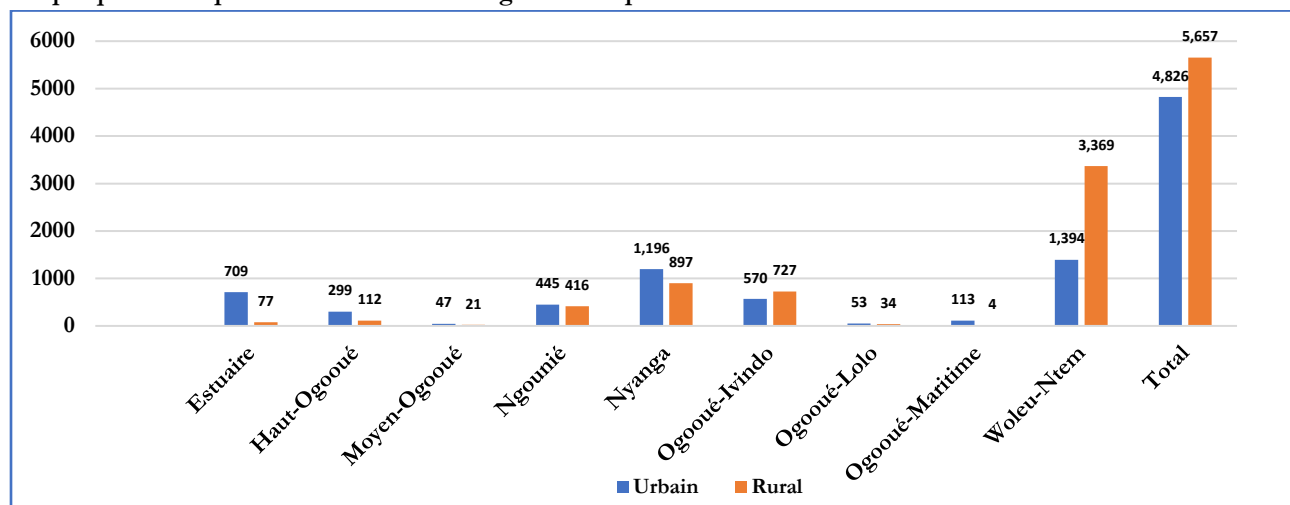


Source : RGA GABON 2020

La répartition des sites d'élevage selon la zone de résidence de l'exploitant, nous permet de ressortir les informations suivantes :

- De manière générale, la zone rurale est celle dans laquelle on retrouve le plus de sites (5 657, 54%) comparativement au milieu urbain. Cette tendance n'est cependant observée que dans deux provinces (Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo).
- Dans la province du Woleu-Ntem, il existe 3 369 sites en zone rurale contre 1 394 en milieu urbain. L'Ogooué-Ivindo compte également plus de sites en milieu rural qu'en milieu urbain (727 contre 570).
- Les sept autres provinces, comptent plus de site d'élevages en zone urbaine qu'en zone rurale (graphique 39).

Graphique 39 : Répartition des sites d'élevage selon la province et le milieu de résidence



Source : RGA GABON 2020

4.3 Principales espèces animales élevées au Gabon

Ce paragraphe donne les caractéristiques des espèces animales présentes au Gabon. Les animaux d'élevage sont repartis en cinq grands groupes : les poulets, les autres espèces de volailles, le bétail, les abeilles et les autres animaux d'élevage. Ces différents groupes d'animaux présentent des effectifs relativement importants et inégalement répartis entre les espèces élevées, entre les zones géographiques du pays et entre les modes d'élevage pratiqués.

4.3.1 Caractéristiques du Cheptel

- **Les poulets** : ce groupe compte 165 931 animaux, et comprend plusieurs espèces animales comme le montre le tableau 19. Le poulet traditionnel est l'espèce la plus présente dans ce groupe (95% de l'effectif total de poulets). Vient ensuite le poulet de chair (2,1%), puis le poulet fermier (1,8%) et la poule pondeuse (0,7%).
- **Les autres espèces de volaille** qui sont au nombre de 27 964 animaux comprennent les espèces suivantes : le canard qui représente 72% de l'effectif du groupe, suivi du pigeon (9,3%), de la pintade et des cailles (chacune respectivement 7,8%), des dindes (2,6%) et des oies (0,4%).
- **Le bétail** compte au total 39 125 animaux d'espèces différentes. Ce groupe est dominé par les ovins (41,3%), suivi des porcins (30,1%) et les caprins (22,3%). Les bovins comptent au total 2 350 têtes (6%) et les chevaux comptent 113 animaux (0,3%).
- **Les abeilles** sont également élevées au Gabon. Il a été dénombré au total 172 ruches dans l'ensemble du pays.
- **Les autres élevages ou élevages non conventionnels** sont également pratiqués au Gabon. Dans cette catégorie, 1 999 animaux ont été dénombrés. Ceux-ci sont répartis comme suit : 60,4% pour les lapins, 33,8% pour les cobayes et 5,8% pour les aulacodes.

Tableau 19 : Répartition des différentes espèces animales élevées au Gabon

Catégorie animale	Espèces élevées	Total	Pourcentage (%)
Poulets	Pondeuse	1 142	0,7
	Poulet de chair	3 454	2,1
	Poulet fermier	2 960	1,8
	Poulet traditionnel	158 375	95,4
	TOTAL	165 931	100
Autres volailles	Cailles	2 189	7,8
	Canards	20 171	72,1
	Dindes	729	2,6
	Oies	100	0,4
	Pigeons	2 592	9,3
	Pintades	2 183	7,8
	TOTAL	27 964	100
Bétail	Bovins	2 350	6,0
	Caprins	8 740	22,3
	Chevaux	113	0,3
	Ovins	16 149	41,3
	Porcins	11 773	30,1
	TOTAL	39 125	100
Abeilles (ruches)	Nombre de ruches	172	100
	TOTAL	172	100
Autres élevages	Aulacodes	116	5,8
	Cobayes	675	33,8
	Lapins	1 208	60,4
	TOTAL	1 999	100

Source : RGA GABON 2020

4.3.2 Répartition des espèces animales

L'analyse des données liées à la répartition des espèces animales par province, se fera à partir des tableaux 20 à 23 qui suivent.

▪ Les poulets :

Le tableau 20 montre que le groupe des poulets constituent le cheptel le plus grand (165 931 têtes). La province du Woleu-Ntem concentre le gros de l'effectif des poulets (38%). Le poulet traditionnel représente l'espèce ayant le plus grand nombre d'animaux dans ce groupe (158 375 têtes) aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial.

Tableau 20 : Répartition des espèces de volaille élevées par province

Province	Poules pondeuses	Poulet de chair	Poulet fermier	Poulet traditionnel	Total	Pourcentage (%)
ESTUAIRE	412	991	1 670	17 407	20 480	12,3
HAUT-OGOOUE	151	154	95	8 067	8 467	5,1
MOYEN-OGOOUE	-	49	40	2 414	2 503	1,5
NGOUNIE	-	293	406	13 081	13 780	8,3
NYANGA	82	58	-	30 621	30 761	18,5
OGOOUE-IVINDO	232	295	132	22 444	23 103	13,9
OGOOUE-LOLO	2	-	95	1 291	1 388	0,8
OGOOUE-MARITIME	198	92	165	2 023	2 478	1,5
WOLEU-NTEM	65	1 522	357	61 027	62 971	38,0
GABON	1 142	3 454	2 960	158 375	165 931	100

Source : RGA GABON 2020

▪ Les autres volailles :

Ce groupe compte cinq espèces de volaille : pintades, oies, pigeons, cailles et canards. Dans ce groupe, le canard est l'espèce la plus représentée (20 171 têtes). Cet élevage se retrouve principalement dans le Woleu-Ntem avec plus de 13 000 têtes et dans l'estuaire (5 000 têtes). Les pintades, les cailles et les pigeons sont légèrement présents avec des effectifs au tour de 2 000 têtes par spéculation. Ces élevages se retrouvent principalement dans l'estuaire. Les oies sont peu présentes au Gabon (100 têtes) comme le montre le tableau 21.

Tableau 21 : Répartition des autres espèces de volaille élevées par province

Province	Cailles	Canards	Dindes	Oies	Pigeons	Pintades	Total	Pourcentage (%)
ESTUAIRE	1 874	4 972	652	75	1 811	1 839	11 223	40,1
HAUT-OGOOUE	-	489	55	-	512	254	1 310	4,7
MOYEN-OGOOUE	-	180	-	-	-	-	180	0,6
NGOUNIE	-	134	-	1	-	55	190	0,7
NYANGA	-	356	-	-	67	15	438	1,6
OGOOUE-IVINDO	-	394	-	-	5	-	399	1,4
OGOOUE-LOLO	-	20	-	-	20	-	40	0,1
OGOOUE-MARITIME	295	153	14	-	85	4	551	2,0
WOLEU-NTEM	20	13 473	8	24	92	16	13 633	48,8
GABON	2 189	20 171	729	100	2 592	2 183	27 964	100

Source : RGA GABON 2020

▪ Le bétail :

Ce groupe comprend les porcins, les ovins, les chevaux, les caprins et les bovins. Les ovins sont l'espèce la plus présente (16 149 têtes). On les retrouve dans toutes les provinces, toutefois, l'Estuaire regroupe le plus gros de l'effectif (10 464).

Les porcins sont la deuxième espèce de bétail en présence à l'échelle nationale (11 773 têtes). Cet élevage se retrouve également dans toutes les provinces ; cependant l'Estuaire regroupe le gros de l'effectif porcin (plus de 50%).

Les caprins sont également élevés au Gabon et sont le troisième groupe le plus important (8 740 animaux). Sur le plan géographique, ils sont élevés dans toutes les provinces. Les provinces du Haut-Ogooué, la Nyanga, la Ngounié, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem sont les provinces qui comptent les effectifs les plus importants (plus de 1 000 têtes chacune).

Les bovins sont au nombre de 2350 têtes réparties dans les neuf (9) provinces du Gabon. L'Estuaire a le plus grand effectif (770 têtes), suivie du Haut-Ogooué avec 497 têtes de bovins. Trois autres provinces (Ngounié, Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem) ont des effectifs supérieurs à 200 têtes. Les provinces du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Maritime, de la Nyanga et de l'Ogooué-Lolo ont les effectifs les plus faibles de bovins.

L'élevage de chevaux n'est quasiment pas pratiqué au Gabon. L'effectif national est de 113 têtes. Cet élevage se retrouve dans les provinces de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et du Woleu-Ntem.

Tableau 22 : Répartition du bétail par province

Province	Bovins	Caprins	Chevaux	Ovins	Porcins	Total	Pourcentage (%)
ESTUAIRE	770	824	59	10 464	6 051	18 168	46,4
HAUT-OGOOUE	497	1 418	19	880	620	3 434	8,8
MOYEN-OGOOUE	91	404	-	391	562	1 448	3,7
NGOUNIE	294	1 053	-	976	801	3 124	8,0
NYANGA	40	1 764	-	1 289	90	3 183	8,1
OGOOUE-IVINDO	230	1 404	-	1 126	65	2 825	7,2
OGOOUE-LOLO	38	417	11	310	27	803	2,1
OGOOUE-MARITIME	115	214	-	55	390	774	2,0
WOLEU-NTEM	275	1 242	24	658	3 167	5 366	13,7
GABON	2 350	8 740	113	16 149	11 773	39 125	100

Source : RGA GABON 2020

▪ Les abeilles

Pour cet élevage, il a été quantifié le nombre de ruches présentes. Le Gabon ne compte que 172 ruches. Cette activité se développe plus dans trois provinces : le Woleu-Ntem, suivi de l'Estuaire et de la Nyanga avec respectivement 55, 50 et 33 ruches. Trois autres provinces pratiquent légèrement cette activité (l'Ogooué-Ivindo, la Ngounié et le Haut-Ogooué). Dans les provinces de l'Ogooué-Maritime, de l'Ogooué-Lolo et du Moyen-Ogooué, le recensement n'a pas dénombré de ruche.

▪ Les autres élevages ou élevages non conventionnels

L'élevage non conventionnel est très peu pratiqué au Gabon. Dans cette catégorie d'animaux, le gros de l'effectif national, toutes espèces confondues, se retrouve dans l'Estuaire. La première espèce élevée dans ce groupe est le lapin avec 1 208 têtes (soit 60% de l'effectif du groupe), viennent ensuite les cobayes avec 675 animaux et l'aulacodes avec 116 animaux.

Tableau 23 : Répartition des ruches et autres animaux élevés par province

Province	Abeille		Autres élevages (élevages non conventionnels)				
	Nombre de ruches	Pourcentage (%)	Aulacode	Cobaye	Lapin	Total	Pourcentage (%)
ESTUAIRE	50	29,1	100	231	713	1 044	52,2
HAUT-OGOUE	12	7,0	-	215	99	314	15,7
MOYEN-OGOUE	-	0,0	-	-	-	-	0,0
NGOUNIE	10	5,8	-	30	-	30	1,5
NYANGA	38	22,1	5	43	18	66	3,3
OGOUE-IVINDO	7	4,1	-	49	-	49	2,5
OGOUE-LOLO	-	0,0	-	-	30	30	1,5
OGOUE-MARITIME	-	0,0	-	27	230	257	12,9
WOLEU-NTEM	55	32,0	11	80	118	209	10,5
GABON	172	100	116	675	1 208	1 999	100

Source : RGA GABON 2020

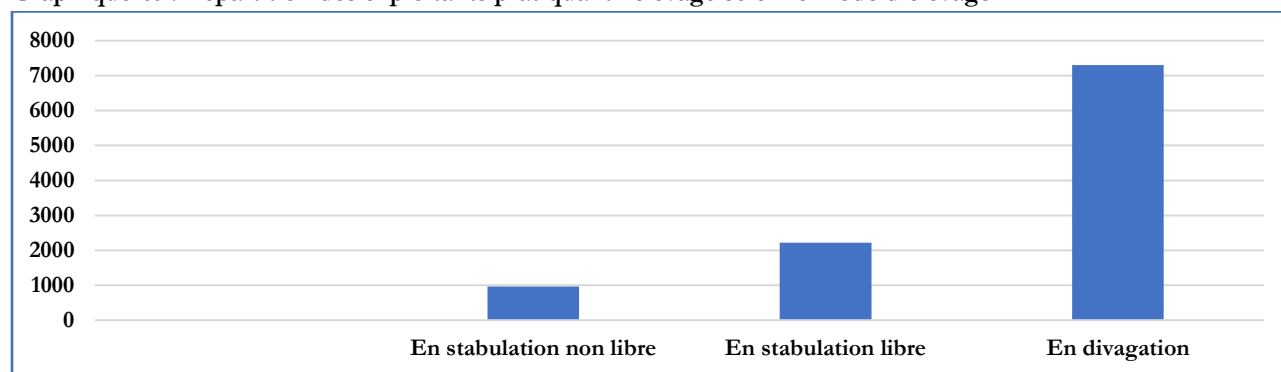
4.3.3 Systèmes d'élevage

Le système d'élevage que l'on rencontre le plus au Gabon est l'élevage en divagation (graphique 40). C'est un élevage qui consiste à laisser les animaux errer sans surveillance dans les lieux publics ou sur les propriétés d'autrui. Ces animaux ne sont pas sous la surveillance effective de leur maître. Ce type d'élevage est pratiqué par 7 301 éleveurs, ce qui représente 70%.

L'élevage en stabulation libre est un système dans lequel les animaux sont maintenus saisonnièrement dans un espace restreint (enclos, bâtiments, etc.). Les animaux peuvent sortir d'un premier abri couvert et fermé pour se promener dans un enclos non couvert dont ils ne peuvent pas sortir. Cet élevage est assez répandu au Gabon (2 216 éleveurs ; 21%).

L'élevage en stabulation non libre est un élevage dans lequel l'animal vit dans un enclos et les aliments lui sont apportés sur place. Ce type d'élevage est très peu pratiqué par les éleveurs au Gabon (966 éleveurs soit 9%).

Graphique 40 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le mode d'élevage



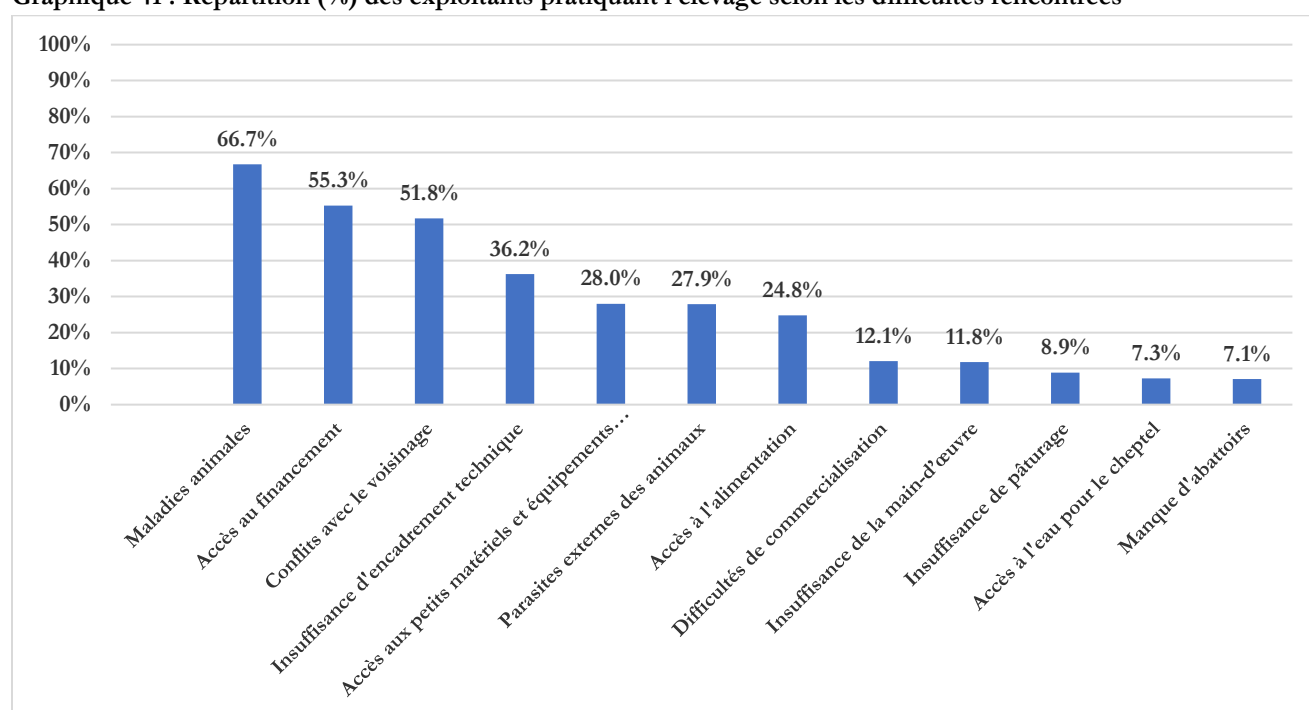
Source : RGA GABON 2020

4.4 Difficultés rencontrées par les exploitants pratiquant l'élevage

L'élevage est une activité complexe et sensible. Le pratiquer nécessite de répondre à certaines exigences. Dans le cadre de cette opération, il a été question de dénombrer l'ensemble des difficultés auxquelles les 10 282 éleveurs en activité au Gabon sont confrontés. Ainsi, un classement des principales contraintes a été fait selon la fréquence à laquelle elles sont évoquées par les exploitants agricoles pratiquant l'élevage. Les maladies animales sont les difficultés les plus citées par les éleveurs (66,7%). Viennent ensuite les difficultés d'accès au financement (55,3% des éleveurs).

Les conflits avec le voisinage sont également une difficulté qui touche plus de la moitié des éleveurs (51,8%) et le manque d'encadrement constitue une contrainte à l'activité de l'élevage pour plus du tiers des éleveurs.

Graphique 41 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'élevage selon les difficultés rencontrées



Source : RGA GABON 2020

CHAPITRE V : PECHE

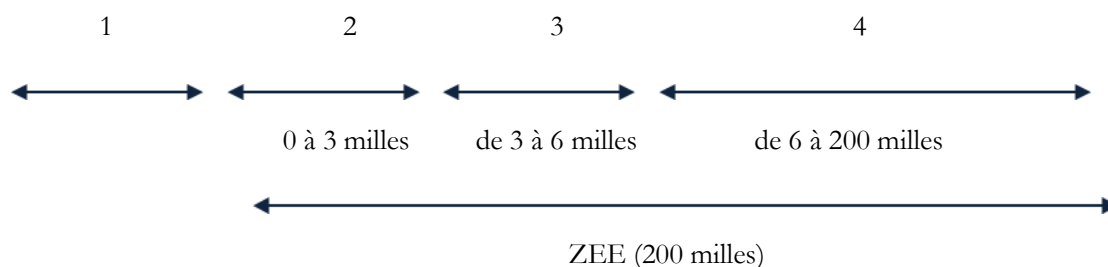
Avant d'analyser les données du secteur pêche, il est important pour le lecteur, de manière simplifiée, d'avoir un aperçu sur la législation qui régit la pratique des types de pêche au Gabon. Les limites de ces types de pêche en termes de distanciation, comment se définissent elles ?

Le Gabon possède un domaine maritime aquatique important des eaux maritimes, des eaux continentales et un vaste ensemble d'estuaires, de lagunes côtières et de mangroves. Les eaux marines sont constituées, pour l'essentiel, d'un littoral long d'environ 800 km, d'un plateau continental d'une surface approximative de 40 600 km².

Les eaux continentales, quant à elles, forment un réseau hydrographique très dense. L'activité halieutique concentre plusieurs avantages reconnus comme fondamentaux pour le développement du Gabon, en termes de réduction de la dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur, de création d'emploi, de valeur ajoutée et de réduction de la pauvreté.

Ce vaste réseau hydrographique est à l'origine de la diversité des pêcheries gabonaises. On distingue entre autres :

- La pêche industrielle ;
- La pêche artisanale maritime ;
- La Pêche continentale
- L'aquaculture



La Pêche artisanale continentale : Zone 1

La pêche artisanale continentale est une pêche qui se pratique dans l'ensemble des cours d'eaux, lacs et lagunes constituant les eaux intérieures. Cette zone (1) est uniquement réservée aux pêcheurs nationaux, pratiquant une pêche artisanale ; on parle alors de pêche artisanale continentale. Bien que le droit à la ressource fasse l'objet d'une autorisation, cela n'est pas toujours respecté dans la grande majorité des cas.



Rivière : Rembo Bongo



Lagune Ndougou

La pêche en mer Zone 2 :

C'est l'ensemble des eaux comprises entre 0 et 3 milles marin (y compris les mers intérieures). Elle est réservée aux pêcheurs artisanaux, toute nationalité confondue. L'accès à la ressource est assujéti au paiement d'une autorisation de pêche et fait l'objet d'une réglementation du point de vue de l'utilisation des engins (maillage et texture), et des périodes de pêche (repos biologique sardine : du 01 septembre au 30 octobre de l'année).

Zone 3 :

Elle s'étend de 3 milles à 6 milles marin, et est réservée aux navires de pêche industrielle battant pavillon gabonais. Encore dénommée pêche industrielle côtière, l'accès à ce sous-secteur est assujéti au paiement d'une licence de pêche, dont les modalités sont définies par l'Arrêté n°0008/MAEPDR/MBCFPRA/MECIT du 21 Mars 2011.

Zone 4 :

Elle s'étend de 6 milles à 200 milles marin, et est réservée aux pêcheurs industriels, toute nationalité confondue. La licence de pêche régit l'accès à la ressource. La réglementation définit également une période de repos biologique notamment pour la crevette allant du 1er janvier au 30 avril de l'année.

L'analyse des données portera sur la pêche artisanale continentale et maritime (en mer).

5.1 Caractéristiques des exploitants qui pratiquent la pêche

5.1.1 Effectif des exploitants pratiquant la pêche

Sur les 11 728 exploitants qui pratiquent la pêche, 6 828 (58%) résident en milieu rural et 4 900 (42%) en milieu urbain. Cette prédominance se fait plus sentir en milieu rural successivement dans les provinces du Woleu Ntem et l'Ogooué Ivindo avec respectivement 2 426 et 1 783 exploitants.

Tableau 24 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le milieu de résidence

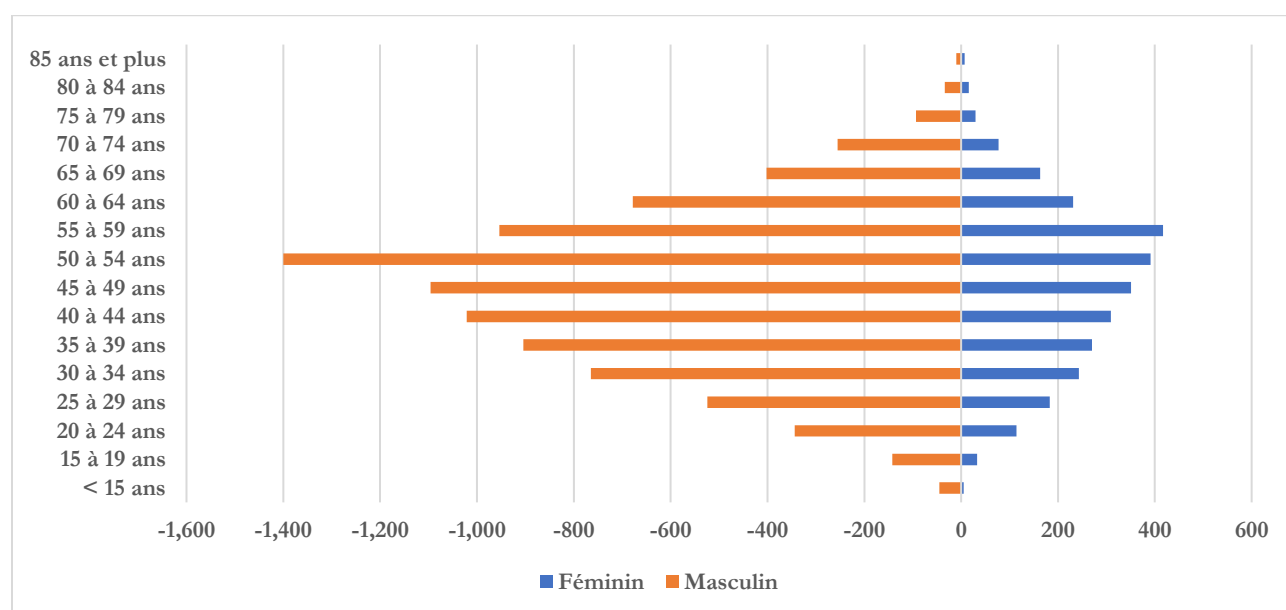
Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
ESTUAIRE	831	192	1 023
HAUT-OGOUE	278	318	596
MOYEN-OGOUE	567	696	1 263
NGOUNIE	251	345	596
NYANGA	494	336	830
OGOUE-IVINDO	825	1 783	2 608
OGOUE-LOLO	293	410	703
OGOUE-MARITIME	828	322	1 150
WOLEU-NTEM	533	2426	2 959
GABON	4 900	6 828	11 728

5.1.2 Structure par classes d'âge et par sexe des exploitants pratiquant la pêche

La pyramide des âges présentée au graphique 42 montre que l'activité de pêche est dominée par les hommes et les personnes d'âges avancés que les femmes et les jeunes. L'âge moyen des exploitants qui pratiquent la pêche est de 49 ans, 49 ans chez les hommes et 50 ans chez les femmes.

Au regard de cette analyse, le secteur pêche est à redynamiser en mettant une politique plus accentuée sur les jeunes. Toutes classes confondues, les femmes exploitantes sont au nombre de 2 971 soit 25% contre 8 757 soit 75% pour les hommes. Il faut remarquer que la classe des adultes (36-59 ans) est celle qui englobe le maximum des femmes toutes classes confondues avec 1 685 soit 56,7% sur un total de 2 971 exploitantes.

Graphique 42 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant la pêche



Source : RGA GABON 2020

5.1.3 Alphabétisation des exploitants pratiquant la pêche

Sur l'ensemble des 11 728 exploitants pratiquant la pêche, 10 337 (88%) sont alphabétisés. 5 877 exploitants résident en milieu rural soit 56,6 %, contre 4 500 exploitants en milieu urbain soit 46,36% de l'ensemble.

Les hommes toutes classes d'âge confondues sont les plus alphabétisés et sont au nombre 7 930 soit 76%, les femmes au nombre 2 447 représentent seulement 24%. La classe d'âge des adultes (36-59 ans) est la mieux alphabétisée avec un effectif de 6 116 (59%) suivie respectivement des classes des jeunes (15-35 ans) 2 368 (23%) et celle des vieux (60 et +) 1 713 (17%).

Les non déterminés (ND) et les enfants de moins de 15 ans représentant 1% de l'ensemble. Un effort est à faire au niveau des jeunes, qui doivent prendre le relais car pour avoir accès à la formation, il faut savoir au moins lire et écrire.

Tableau 25 : Répartition des exploitants alphabétisés pratiquant la pêche par catégorie d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

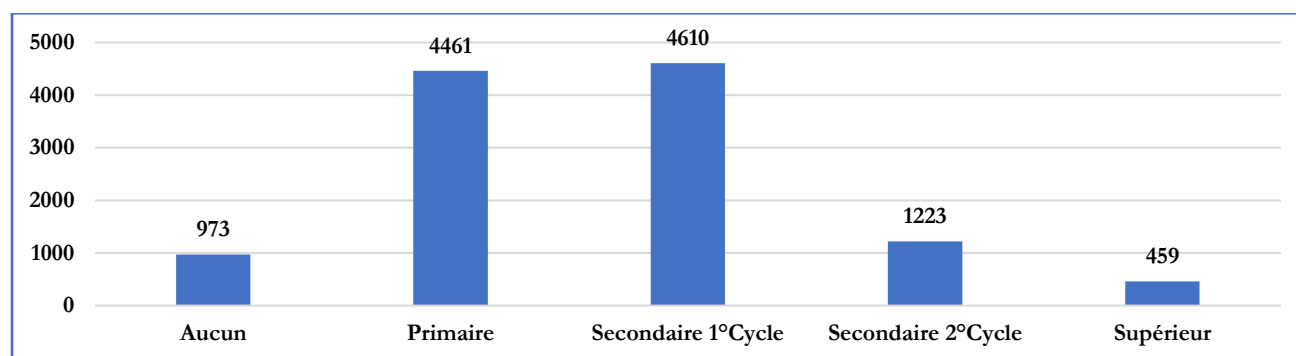
Catégorie d'âges	Milieu de résidence		Sexe		Total	
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)
ENFANTS (-15 ans)	20	25	42	3	45	0,4
JEUNES (15-35 ans)	1 095	1 273	1 817	551	2 368	22,8
ADULTES (36-59 ans)	2 719	3 397	4 669	1 447	6 116	58,9
VIEUX (60 ans & +)	637	1 076	1 335	378	1 713	16,5
ND	29	106	67	68	135	1,3
TOTAL	4 500	5 877	7 930	2 447	10 377	100

Source : RGA GABON 2020

5.1.4 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant la pêche

De manière générale les effectifs scolarisés des exploitants qui pratiquent la pêche se concentrent dans les niveaux primaire et secondaire 1^{er} cycle avec un effectif de 9 071 exploitants soit 77% de l'ensemble. Cependant, 1 223 (10,4%) exploitants ont atteint le niveau secondaire 2nd cycle et 459 (4%) le niveau supérieur. Seulement 973 (8,3%) exploitants n'ont aucun niveau.

Graphique 43 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le niveau d'instruction

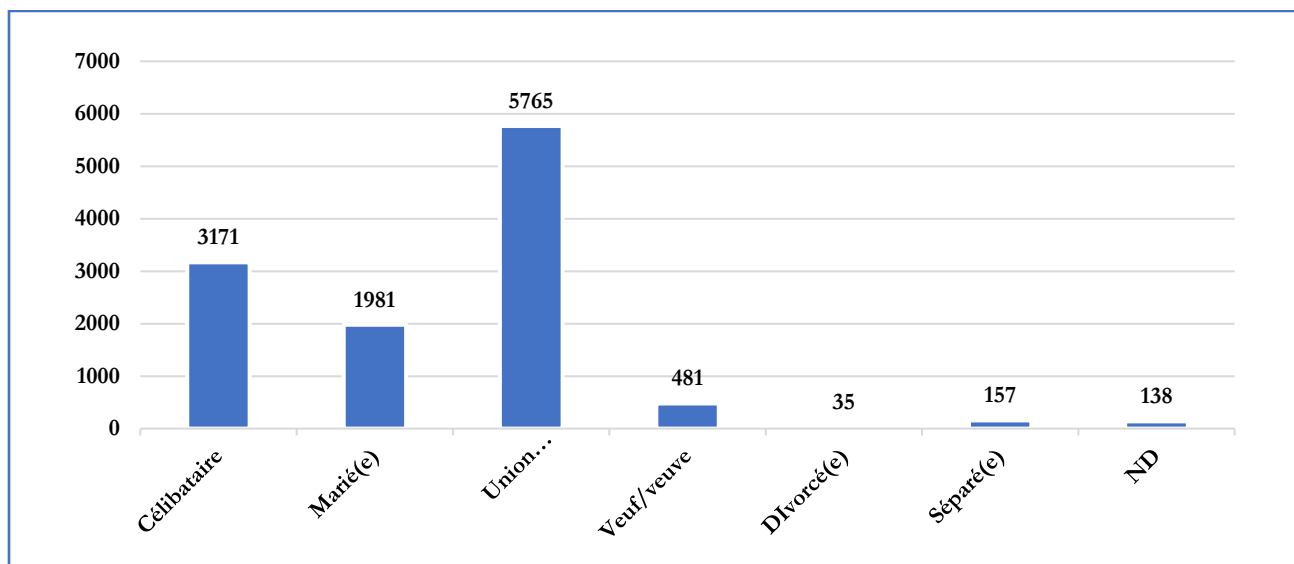


Source : RGA GABON 2020

5.1.5 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant la pêche

Selon la situation matrimoniale, les exploitants vivant en union libre sont au nombre de 5765 soit 49% sont les plus nombreux. Ils sont suivis respectivement par les célibataires 3171(27%) et les mariés 1981 (17%). Les autres statuts ne totalisant que 7% des effectifs.

Graphique 44 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la situation matrimoniale

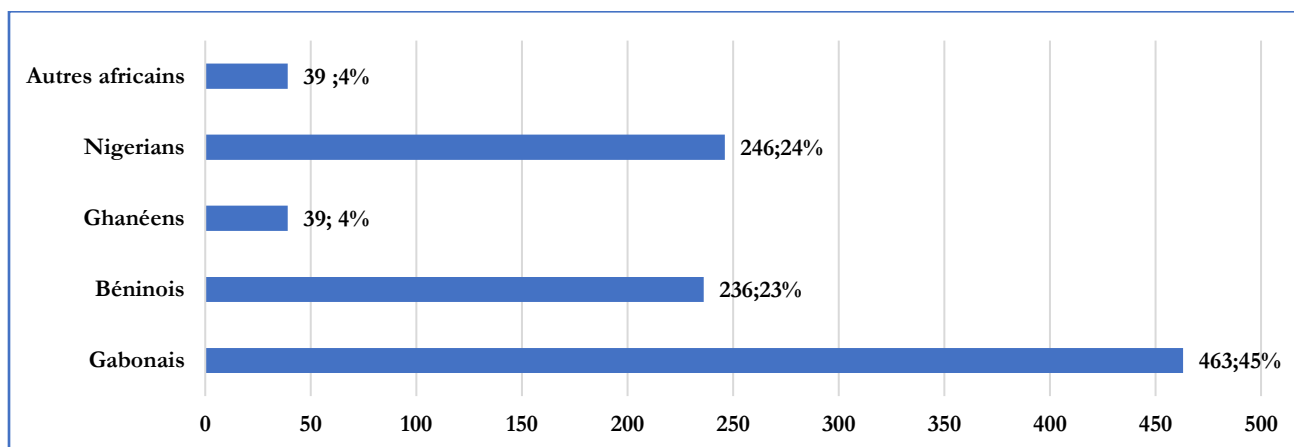


Source : RGA GABON 2020

5.1.6 Nationalité des exploitants pratiquant la pêche

Sur 1 023 exploitants pratiquant la pêche en mer, 45,0% (463) sont des gabonais et 55,0% (560) sont des étrangers. Parmi les étrangers, les nigériens et les béninois sont les plus nombreux avec respectivement 24,0% (246) et 23,0% (236).

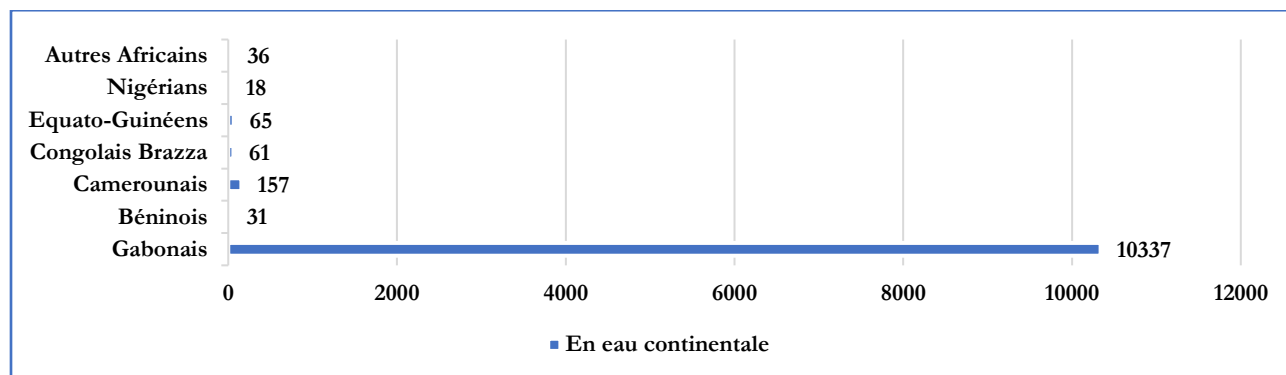
Graphique 45 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche en mer selon la nationalité



Source : RGA GABON 2020

En pêche continentale, sur un effectif total de 10 705 exploitants, 97,0% (10 337) sont des gabonais et 3,0% (368) sont des étrangers. On peut conclure ici que cette activité est aux mains des gabonais.

Graphique 46 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche en eaux continentales selon la nationalité

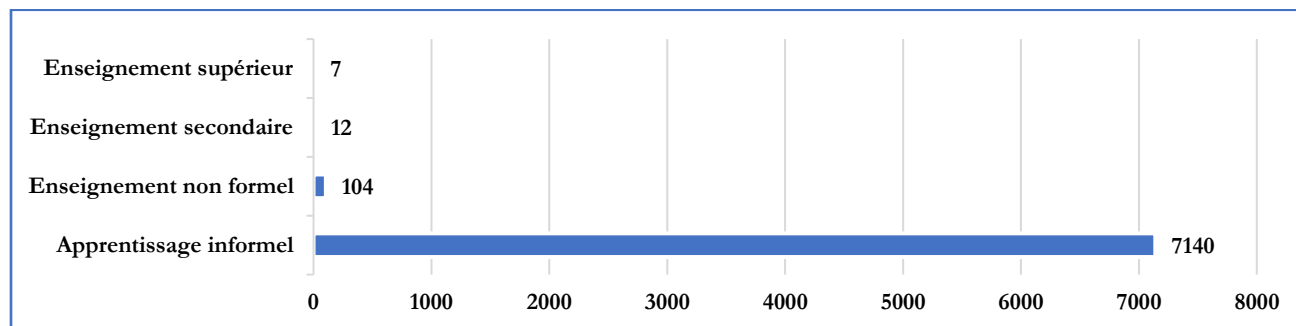


Source : RGA GABON 2020

5.1.7 Formation agricole

En termes de formation agricole, l'apprentissage informel est le plus reçu des formations par les exploitants qui pratiquent la pêche soit 98%. Suit l'enseignement non formel avec seulement 104 exploitants (soit 1,4%).

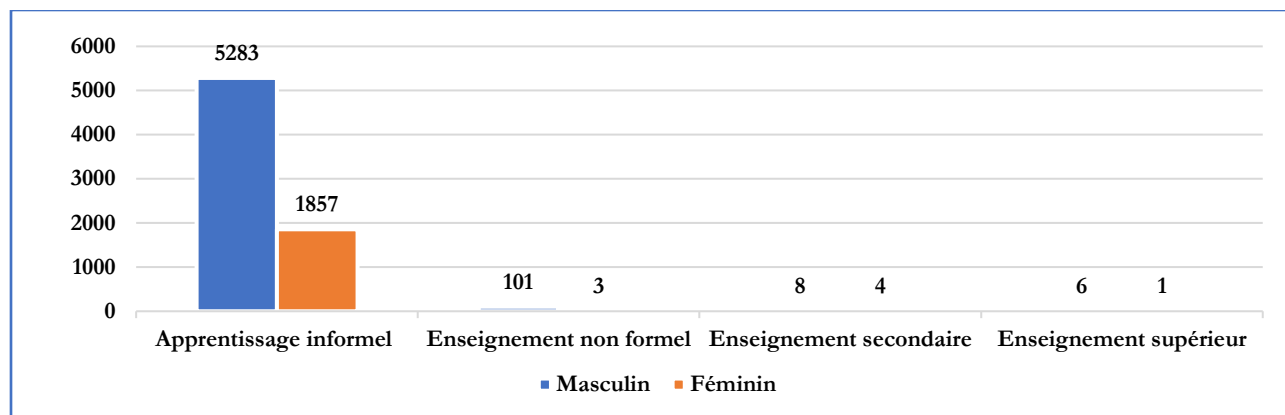
Graphique 47 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le type de formation reçue



Source : RGA GABON 2020

La répartition par sexe démontre encore que l'apprentissage informel étant le plus reçu parmi l'ensemble des formations, les hommes au nombre 5 283 (74%) sont les plus nombreux à le recevoir par rapport aux femmes au nombre 1 857 (26%)

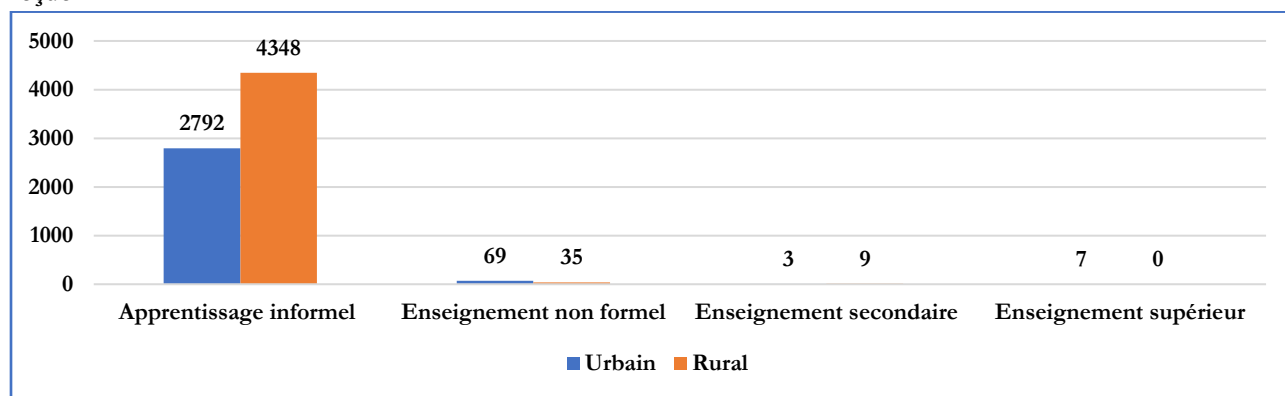
Graphique 48 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le type de formation reçue et le sexe



Source : RGA GABON 2020

Selon le milieu, l'apprentissage informel est la formation la plus reçue par les exploitants en milieu rural soit 4 348 exploitants (61%) de l'ensemble et 2 792 exploitants en milieu urbain soit 39% de l'ensemble.

Graphique 49 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le milieu de résidence et le type de formation reçue



Source : RGA GABON 2020

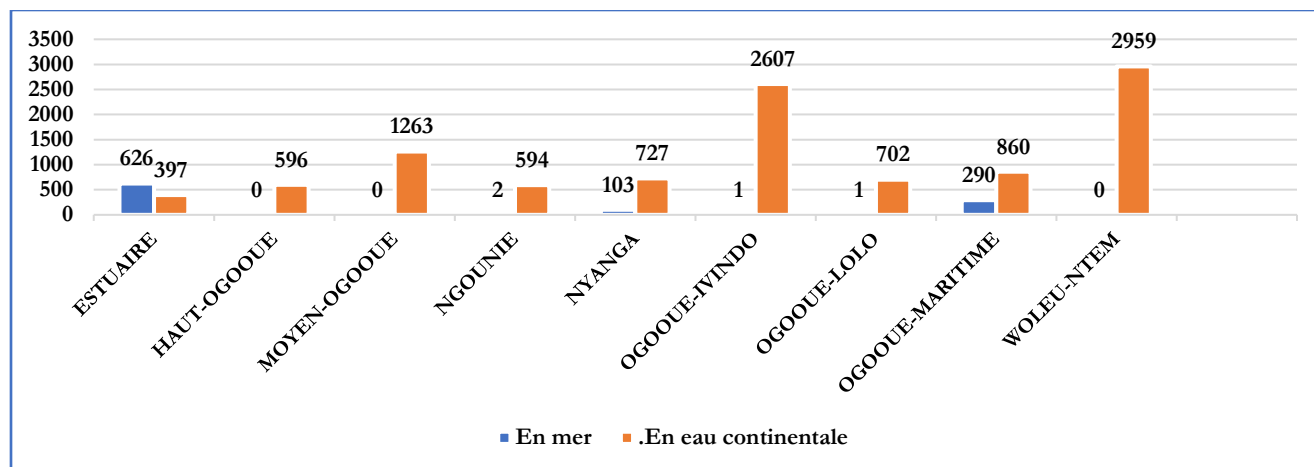
5.2 Activités de pêche

5.2.1 Lieux de pêche

La répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le lieu de pêche démontre que la pêche en eau continentale est la plus pratiquée. Sur un total de 10 705 exploitants, les provinces du Woleu Ntem, de l'Ogooué Ivindo et du Moyen Ogooué englobent à elles seules 7 189 exploitants soit un taux de 67% de l'ensemble.

Sur un total de 1 023 exploitants, la pêche en mer se pratique dans trois provinces dont l'estuaire avec 626 exploitants soit 61% de l'ensemble, l'Ogooué Maritime 290 exploitants soit 28% des effectifs et enfin la province de la Nyanga avec 103 exploitants soit 11% de l'ensemble.

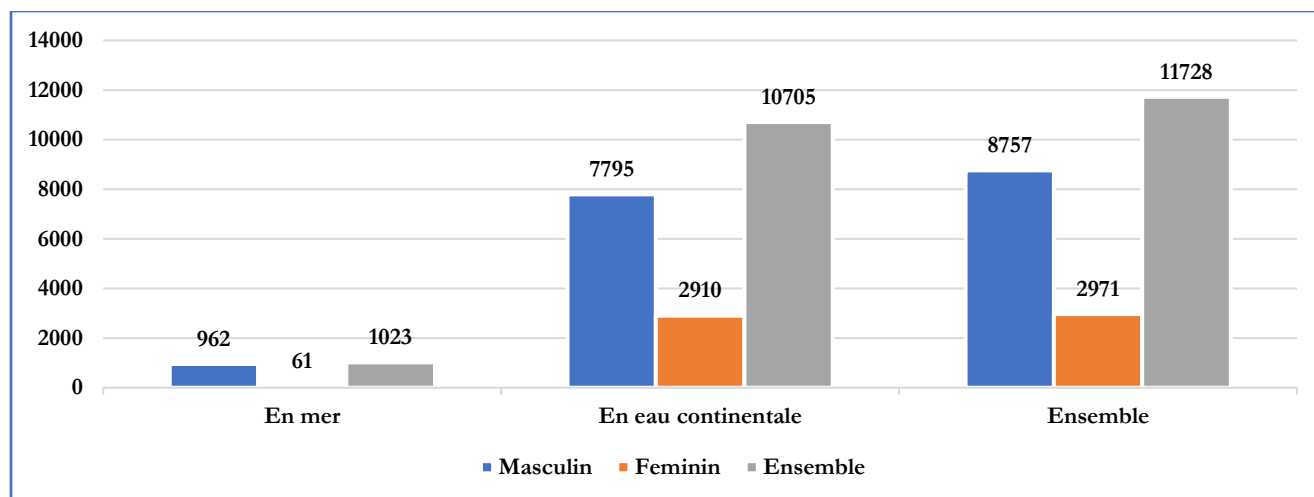
Graphique 50 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le lieu de pêche



Source : RGA GABON 2020

La répartition selon le sexe montre que 8 757 (75%) exploitants pratiquant la pêche sont des hommes et que la pêche en mer est pratiquement réservée aux hommes (962) soit 94% des effectifs.

Graphique 51 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le lieu de pêche et le sexe

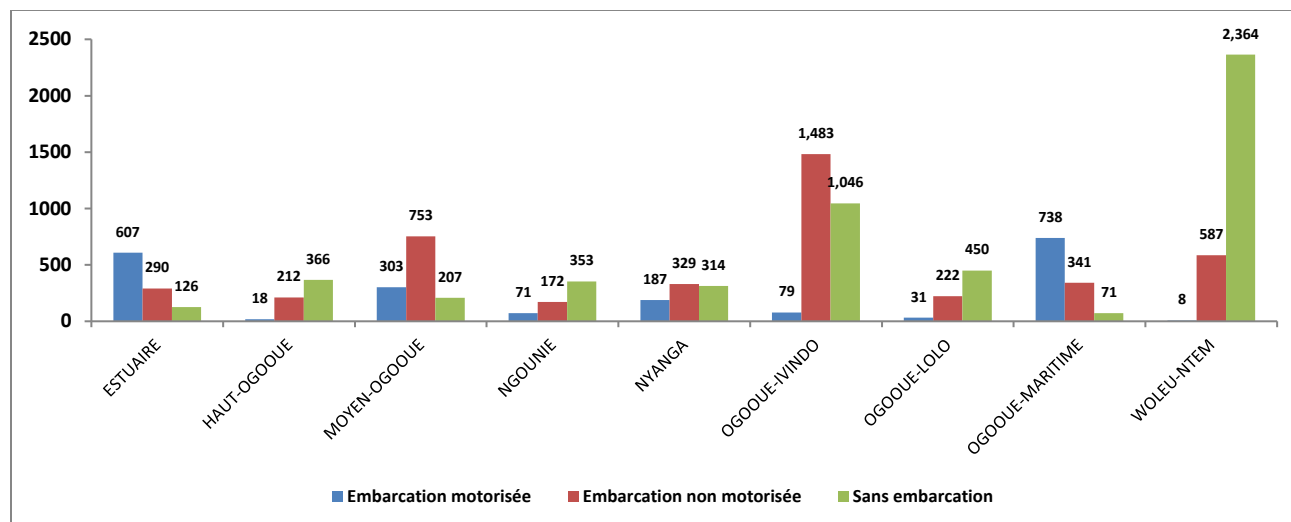


Source : RGA GABON 2020

5.2.2 Type d'embarcation

Les provinces de l'Ogooué Maritime et de l'Estuaire, disposent à elles seules de 1 676 embarcations motorisées et non motorisées, soit 26,1% de l'ensemble des embarcations du pays. Le taux de motorisation est le plus élevé dans la province de l'Ogooué Maritime soit 718 embarcations motorisées (35%), suivie de la province de l'Estuaire avec 607 embarcations motorisées soit 30% de l'ensemble et de la province du Moyen Ogooué avec 303 embarcations motorisées soit 15% de l'ensemble. En revanche la province du Woleu Ntem compte 2 364 exploitants ne disposant pas d'embarcation soit plus du tiers (40%) sur l'ensemble soit 5918 embarcations.

Graphique 52 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la province et le type d'embarcation utilisé

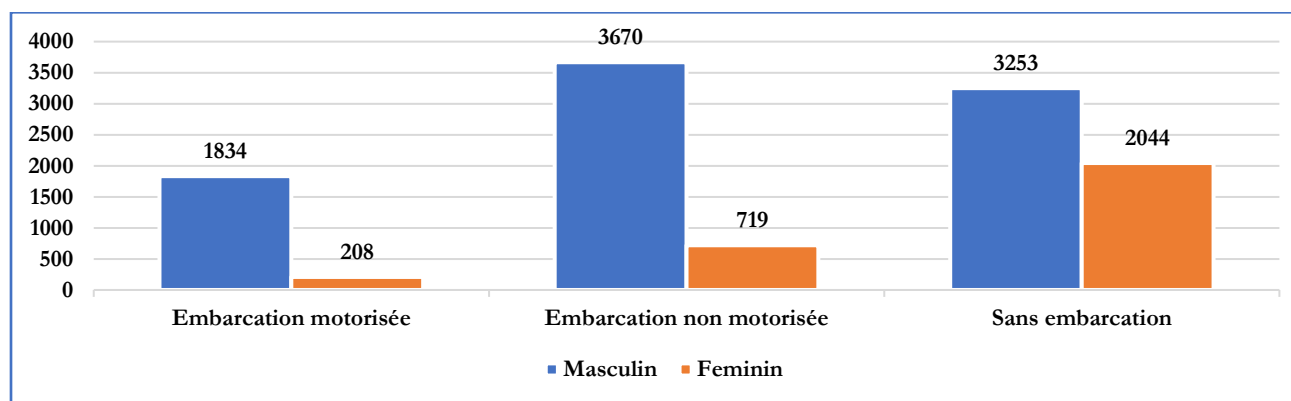


Source : RGA GABON 2020

La répartition selon le sexe montre que, sur les 2 042 embarcations motorisées, 1 834 appartiennent aux hommes (90%) et 208 aux femmes (10%). Les embarcations non motorisées au nombre de 4 389 représentent 68% de l'ensemble du parc et les femmes détiennent 719 embarcations soit 16% du parc non motorisé.

Les exploitants ne possédant pas d'embarcation sont au nombre 6 277 soit 53,5% des exploitants qui pratiquent la pêche. Les femmes au nombre de 2 044 représentent 32,6% des exploitants ne possédant pas d'embarcation.

Graphique 53 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le sexe et le type d'embarcation utilisé



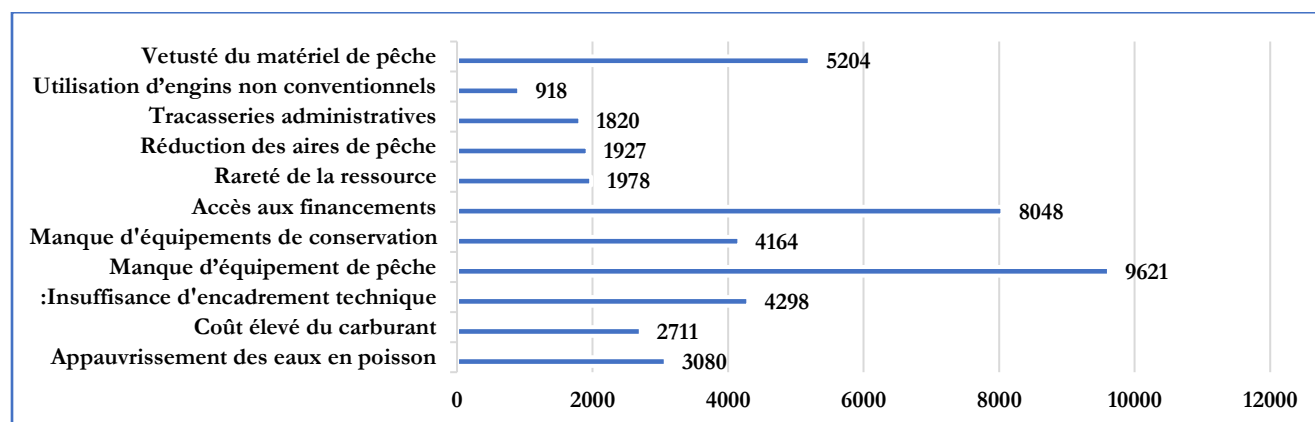
Source : RGA GABON 2020

5.3 Difficultés rencontrées par les exploitants qui pratiquent la pêche

Les difficultés rencontrées par les exploitants qui pratiquent la pêche ont été analysées de manière générale, et selon le milieu de résidence. Sur les 11 728 exploitants qui pratiquent la pêche, cinq principales difficultés se dégagent : le manque d'équipements de pêche 9 621 (22%) ; l'accès au financement 8 048 soit (18%) ; la

vétusté du matériel 5 204 soit (12%) ; l'insuffisance d'encadrement et le manque d'équipement de conservation soit respectivement 4 298 (10%) et 4 164 (10%) ;

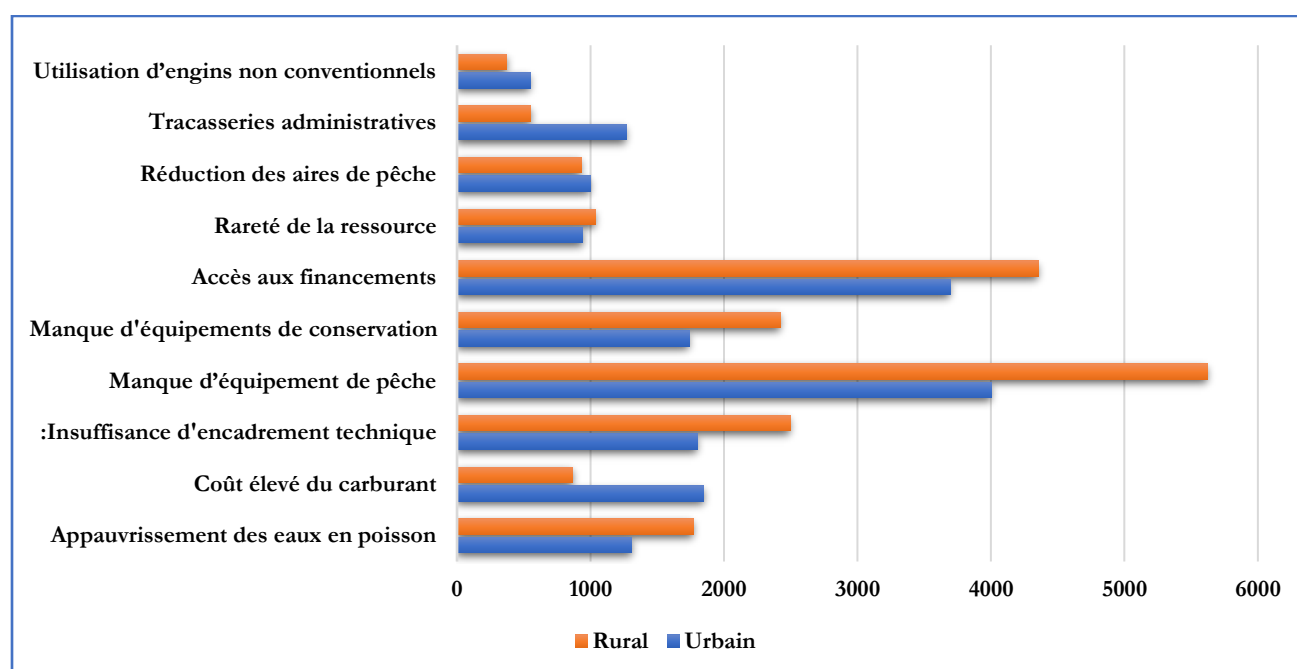
Graphique 54 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon les difficultés rencontrées



Source : RGA GABON 2020

Selon le milieu de résidence, quatre principales difficultés se dégagent en milieu rural par rapport au milieu urbain, il s'agit de : (i) le manque d'équipements de pêche (5 916) ; (ii) l'accès aux financements (4 354) ; (iii) l'insuffisance d'encadrement technique (2 496) ; et (iv) le manque d'équipements de conservation (2 423).

Graphique 55 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon les difficultés rencontrées et le milieu de résidence



Source : RGA GABON 2020

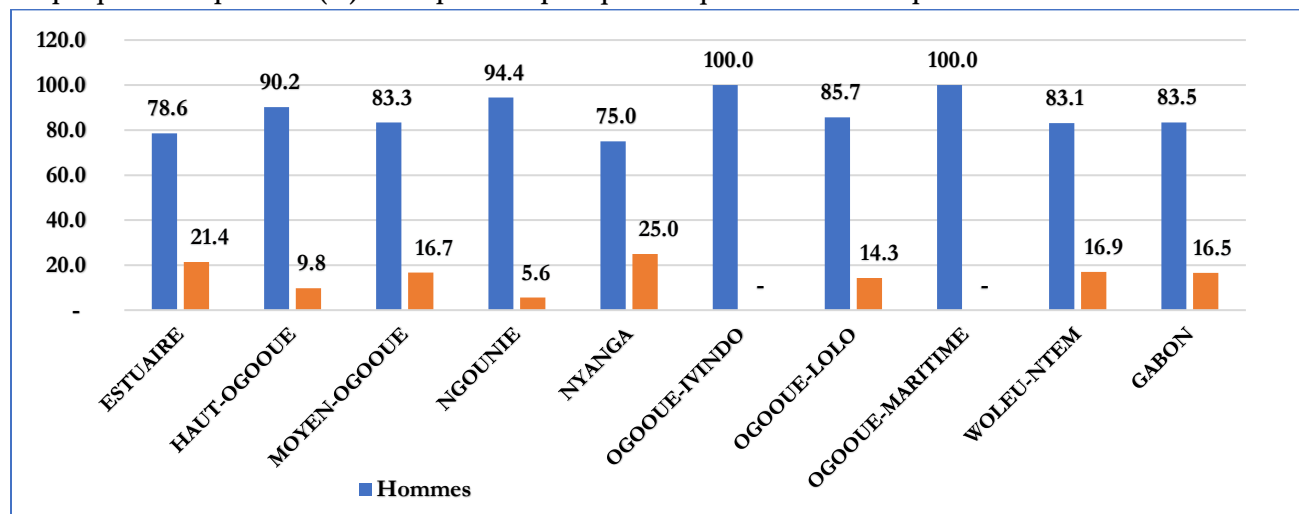
CHAPITRE VI : AQUACULTURE

6.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant l'aquaculture

6.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'aquaculture

Dans l'ensemble du pays, au total 423 exploitants de l'aquaculture ont été dénombrés dont 83,5% d'hommes et 16,5% de femmes. En effet, l'aquaculture est plus pratiquée par les hommes que par les femmes dans sept provinces et n'est l'activité que des hommes dans les provinces de l'Ivindo et de l'Ogooué-Maritime.

Graphique 56 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon la province et le sexe

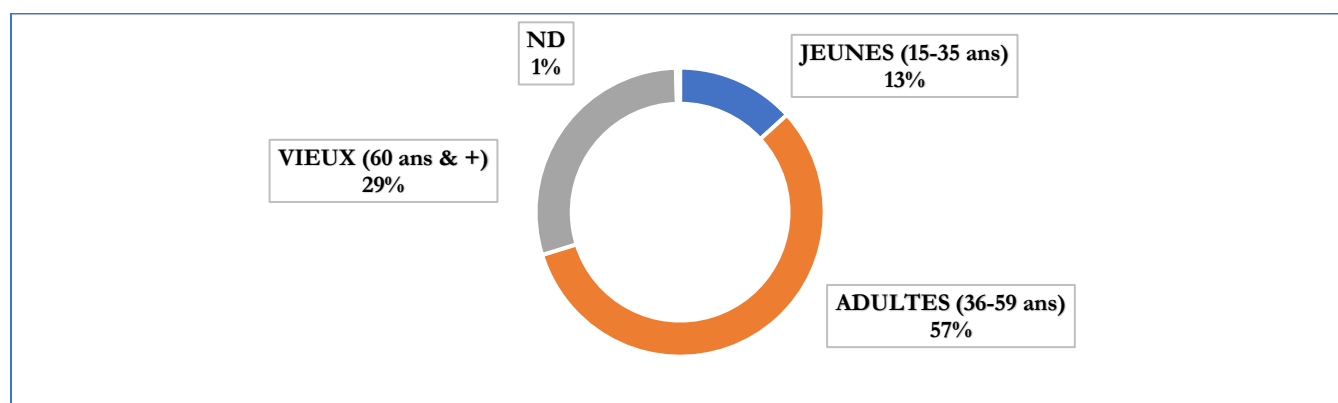


Source : RGA GABON 2020

6.1.2 Structure des exploitants de l'aquaculture selon les groupes d'âge

L'aquaculture est plus pratiquée par les adultes âgés de 36-59 ans (57%) que par les jeunes de 15-35 ans et par les vieux de 60 ans et plus (29%). D'autres exploitants n'ont pas déclaré leur âge (1%).

Graphique 57 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture par groupe d'âge

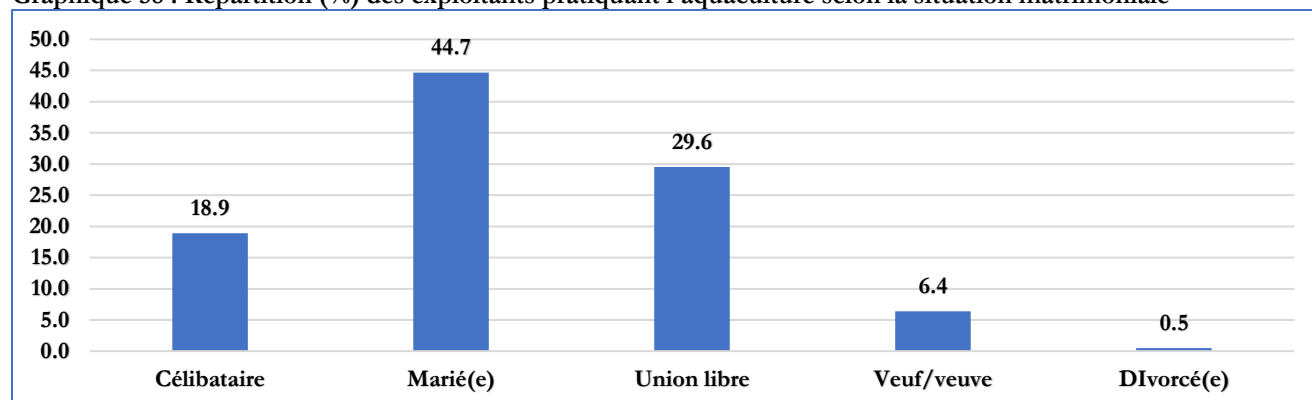


Source : RGA GABON 2020

6.1.3 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'aquaculture

Près de trois exploitants sur quatre (74,3%) de l'aquaculture vivent en union dont 44,7% sont mariés et 29,6% sont en union libre/concubinage. 18,9% sont célibataires ; 6,4% sont veufs et seulement 0,5% est divorcé.

Graphique 58 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon la situation matrimoniale

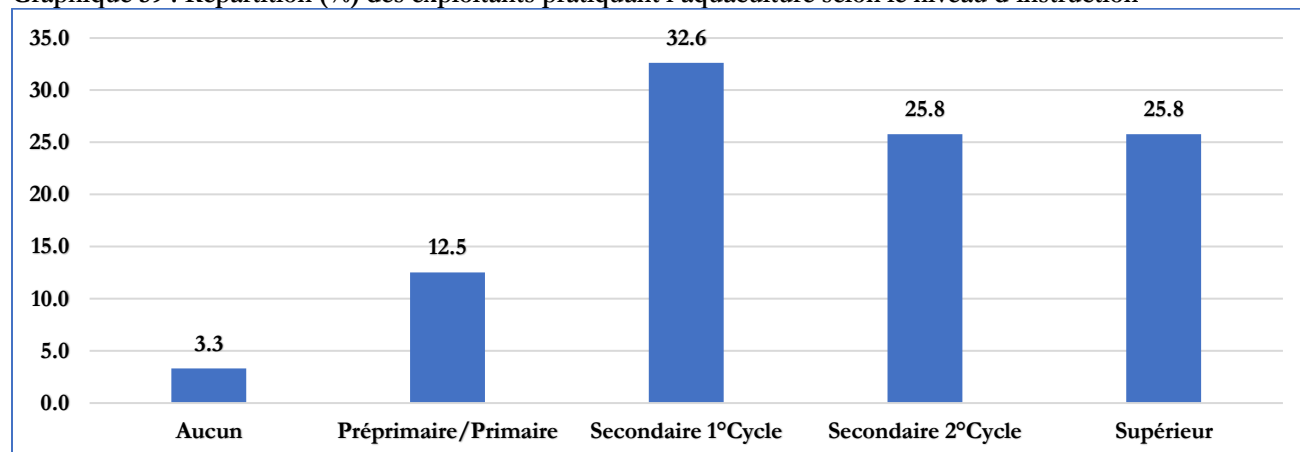


Source : RGA GABON 2020

6.1.4 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant l'aquaculture

Dans l'ensemble, 58,4% des exploitants de l'aquaculture ont le niveau secondaire (32,6% de niveau du premier cycle et 25,8% de niveau du second cycle). Cependant 25,8% ont atteint le niveau supérieur et 12,5% ont le niveau primaire. Seulement 3,3% n'ont aucun niveau.

Graphique 59 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le niveau d'instruction

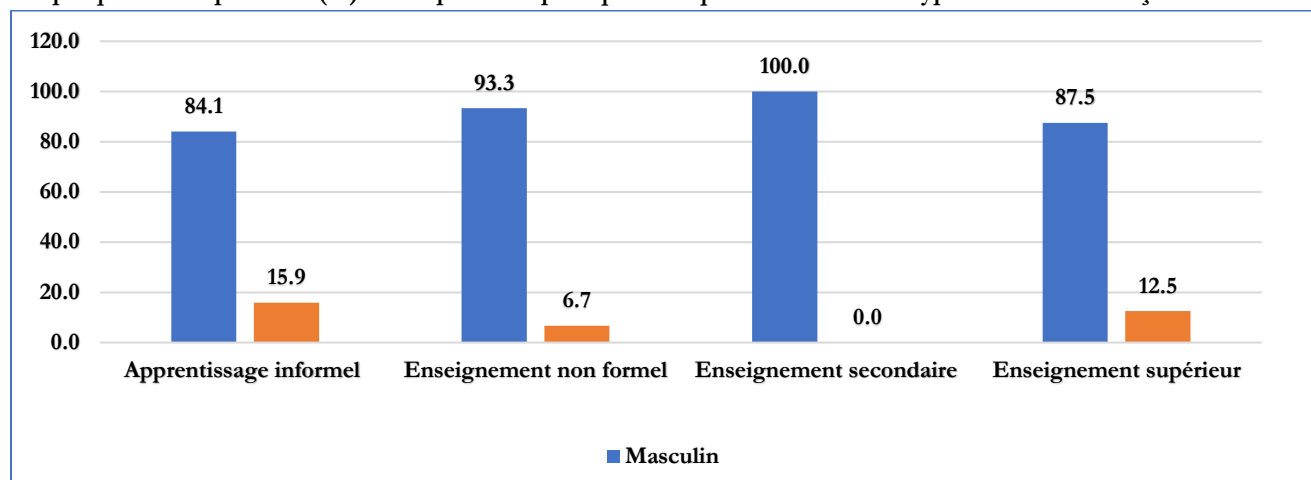


Source : RGA GABON 2020

6.1.5 Formation agricole

Dans l'ensemble, il se dégage que, parmi les exploitants en aquaculture, les hommes ont plus fait une formation en aquaculture que les femmes. En effet, 87,5% des hommes ont reçu un enseignement supérieur contre 12,5% de femmes, 93,3% des hommes ont reçu un enseignement non formel contre 6,7% de femmes et 84,1% des hommes ont bénéficié d'un apprentissage informel contre 15,9% de femmes. L'enseignement secondaire a été fait exclusivement au profit des hommes.

Graphique 60 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le type de formation reçue

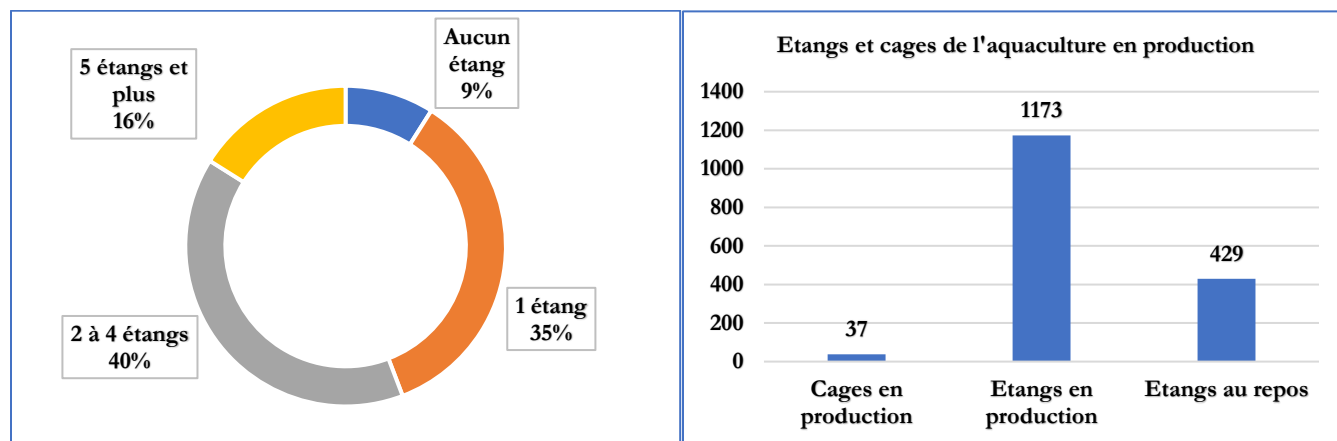


Source : RGA GABON 2020

6.2 Nombre d'étangs possédés

Parmi les 423 exploitants agricoles pratiquant l'aquaculture, 40% possèdent 2 à 4 étangs ; 35% ont un étang et 16% ont au moins 5 étangs. Par contre, 9% n'ont pas d'étang. Ainsi, dans l'ensemble du pays, il a été dénombré 1173 étangs en production, 429 étangs au repos et 37 cages en production.

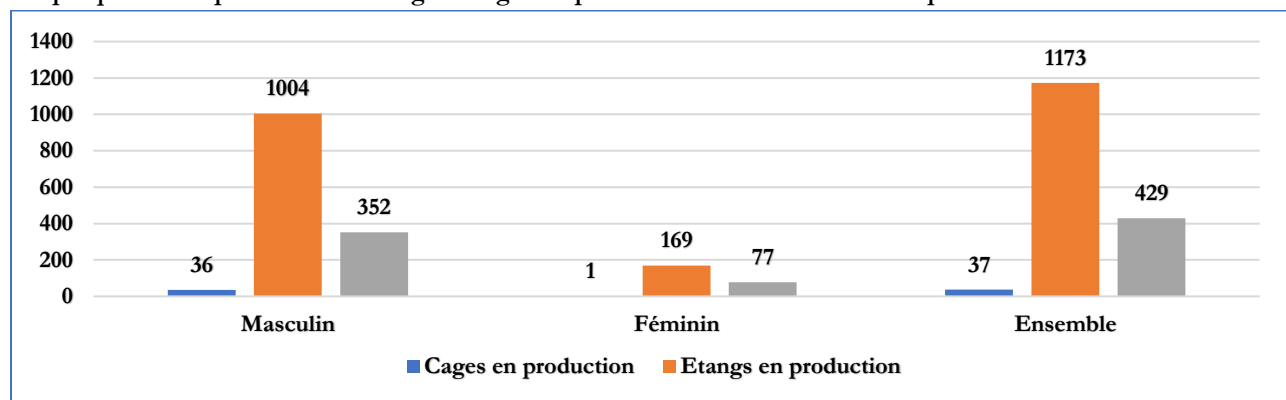
Graphique 61 : Répartition (%) des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le nombre d'étangs possédés



Source : RGA GABON 2020

Parmi les 1173 étangs en production dénombrés au Gabon, les hommes possèdent 1004 étangs (85,6%) et les femmes 169 étangs (14,4%). Parmi les 429 étangs au repos, 352 étangs (82%) sont tenus par les hommes et 77 étangs (18%) sont tenus par les femmes. Cependant pour les 37 cages en production, 36 cages sont aux mains des hommes et une seule est aux mains des femmes.

Graphique 62 : Répartition des étangs et cages en production selon le sexe de l'exploitant



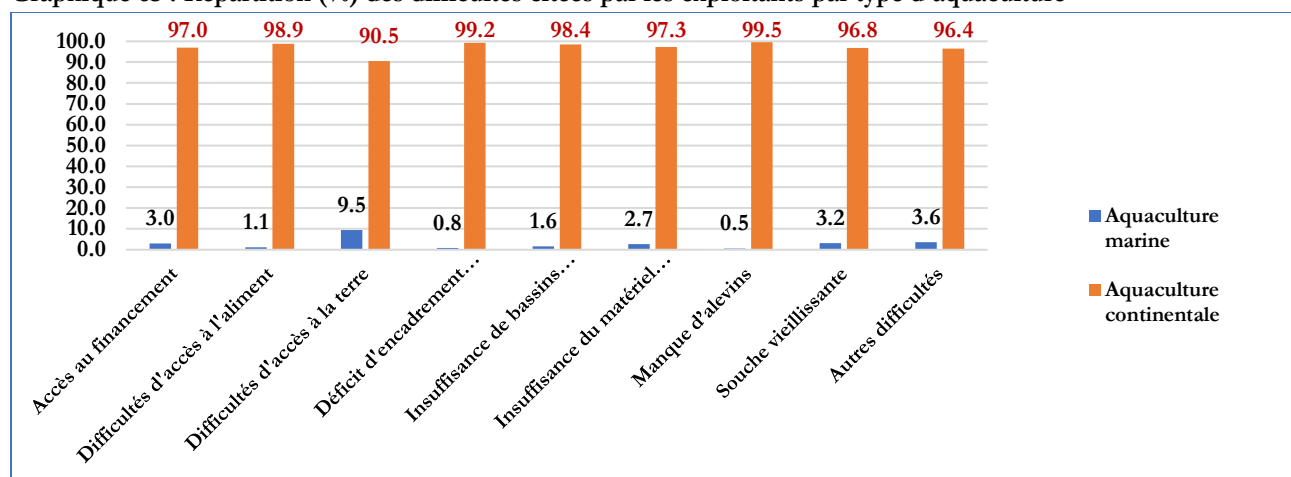
Source : RGA GABON 2020

6.3 Principales difficultés rencontrées par les exploitants dans l'aquaculture

Il a été posé à chaque exploitant pratiquant l'aquaculture (marine ou continentale) s'il rencontre oui ou non, une liste de difficultés. Pour chaque difficulté rencontrée, les répondants par oui ont été répartis entre les deux types d'aquaculture et leur proportion calculée. Ainsi, dans l'ensemble, ce sont les exploitants de l'aquaculture continentale qui éprouvent plus de difficultés que ceux de l'aquaculture marine. Les premiers enregistrent les proportions suivantes par type de difficultés : le manque d'alevins (99,5%), le déficit d'encadrement technique (99,2%), les difficultés d'accès à l'aliment (98,9%) et l'insuffisance des bassins d'élevage (98,4%). Les différences à 100, étant celles respectives des proportions pour l'aquaculture marine.

Sur un autre plan et pour l'ensemble des difficultés et quel que soit le type d'aquaculture, les difficultés les plus citées sont dans l'ordre : accès au financement (22,9%), difficultés d'accès à l'aliment (16,6%), insuffisance du matériel adéquat (15,8%), déficit d'encadrement technique (15,6%) et manque d'alevins (12,5%).

Graphique 63 : Répartition (%) des difficultés citées par les exploitants par type d'aquaculture



Source : RGA GABON 2020

CHAPITRE VII : SYLVICULTURE

Dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA) 2020, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) considère désormais la sylviculture comme étant une activité agricole à part entière. C'est dans cette optique que les exploitants agricoles pratiquant la sylviculture ont été recensés pendant cette opération.

Ainsi, sur 105 932 exploitants agricoles dénombrés sur l'ensemble du territoire gabonais pendant le RGA, 182 pratiquent la sylviculture.

La sylviculture est l'ensemble des activités liées à la culture, l'entretien et l'exploitation des arbres forestiers. En d'autres termes, c'est la culture des espèces végétales ligneuses et l'ensemble des méthodes et pratiques qui consistent à développer, à gérer et à mettre en valeur une forêt pour obtenir un bénéfice économique et/ou certains services profitables à la société.

Le présent chapitre traite des caractéristiques sociodémographiques et de la répartition spatiale des exploitants sylvicoles.

7.1 Caractéristiques des exploitants pratiquant la sylviculture

7.1.1 Effectif des exploitants pratiquant la sylviculture

Le tableau 26 ci-dessous fait ressortir la répartition des exploitants pratiquant la sylviculture dans les neufs (9) provinces du Gabon, selon le milieu de résidence et le sexe.

Au regard de ces données, la sylviculture est pratiquée dans toutes les provinces du Gabon, aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural. Dans la province de l'Ogooué-Ivindo il n'y a pas de personnes pratiquant la sylviculture en milieu urbain. De même, il n'existe pas de sylviculteurs dans les provinces de la Ngounié et de l'Ogooué-Maritime vivant en zone rurale.

La province du Woleu-Ntem occupe la première place avec 46% de personnes pratiquant la sylviculture, suivie de l'Estuaire (24%) et de l'Ogooué-Lolo (10%). L'Ogooué-Ivindo et le Moyen-Ogooué occupent la dernière place (2% chacune).

Les femmes ne sont pas en reste dans ce domaine d'activité, même si leur nombre est encore faible. Sur 182 exploitants pratiquant la sylviculture, il y a 38 femmes soit une proportion de 21%. La majorité (52%) des exploitants pratiquant la sylviculture résident en ville.

Tableau 26 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence		Sexe		Total	
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)
ESTUAIRE	37	7	33	11	44	24
HAUT-OGOUE	4	2	4	2	6	3
MOYEN-OGOUE	1	2	3	0	3	2
NGOUNIE	7	0	3	4	7	4
NYANGA	5	3	7	1	8	4
OGOUE-IVINDO	0	3	2	1	3	2
OGOUE-LOLO	13	6	16	3	19	10
OGOUE-MARITIME	9	0	7	2	9	5
WOLEU-NTEM	18	65	69	14	83	46
GABON	94	88	144	38	182	100

Source : RGA GABON 020

7.1.2 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant la sylviculture

Le graphique 64 ci-dessous présente la structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant la sylviculture. Il montre que la sylviculture intéresse plus les hommes et les personnes âgées que les femmes et les jeunes. L'âge moyen des exploitants pratiquant la sylviculture est de 50 ans. L'âge moyen est de 50 ans chez les hommes et 51 ans chez les femmes. Ces actifs agricoles sont plus concentrés aux âges adultes entre 40-74 ans (80% des effectifs).

Graphique 64 : Pyramide des âges des exploitants pratiquant la sylviculture



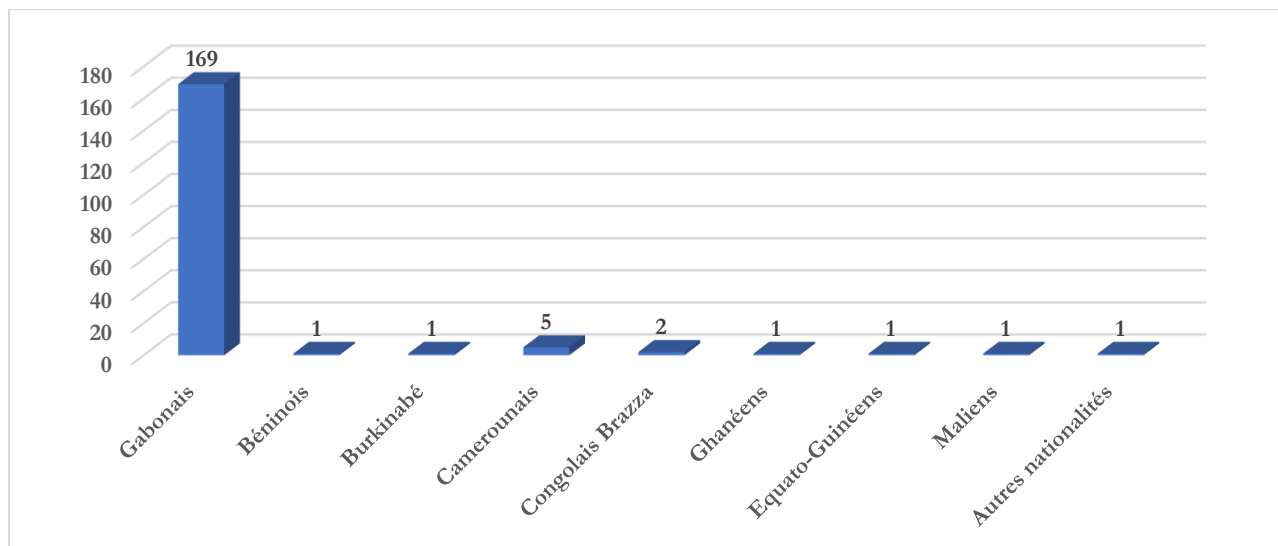
Source : RGA GABON 2020

7.1.3 Nationalité des exploitants pratiquant la sylviculture

Le graphique 65 présente la répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par nationalité. De l'analyse de ce graphique, il ressort que la quasi-majorité des exploitants pratiquant la sylviculture sont de nationalité

gabonaise et représente 93% des effectifs. La participation des autres nationalités à cette activité reste donc négligeable.

Graphique 65 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la nationalité

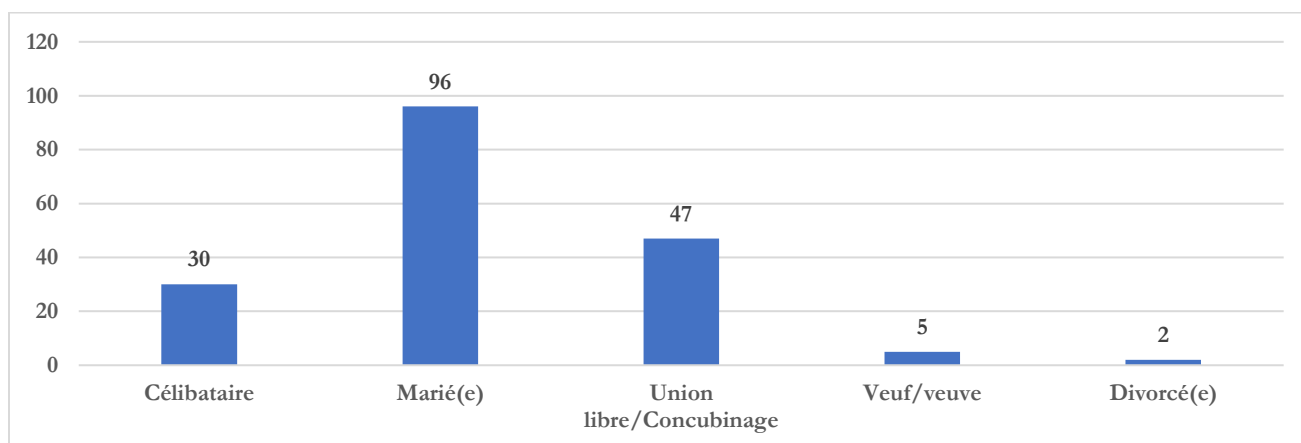


Source : RGA GABON 2020

7.1.4 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant la sylviculture

Il ressort de l'analyse du graphique 66 ci-après que les personnes vivant en union, sont celles qui s'adonnent plus à l'activité sylvicole avec 143 (78,6%) exploitants dont 96 de mariés et 47 en union libre/concubinage. Les célibataires sont au nombre de 30 (16,5%) tandis que les veufs/veuves (5) et les divorcé(e)s (2) ne représentent que 2,7% et 1,1% respectivement.

Graphique 66 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la situation matrimoniale



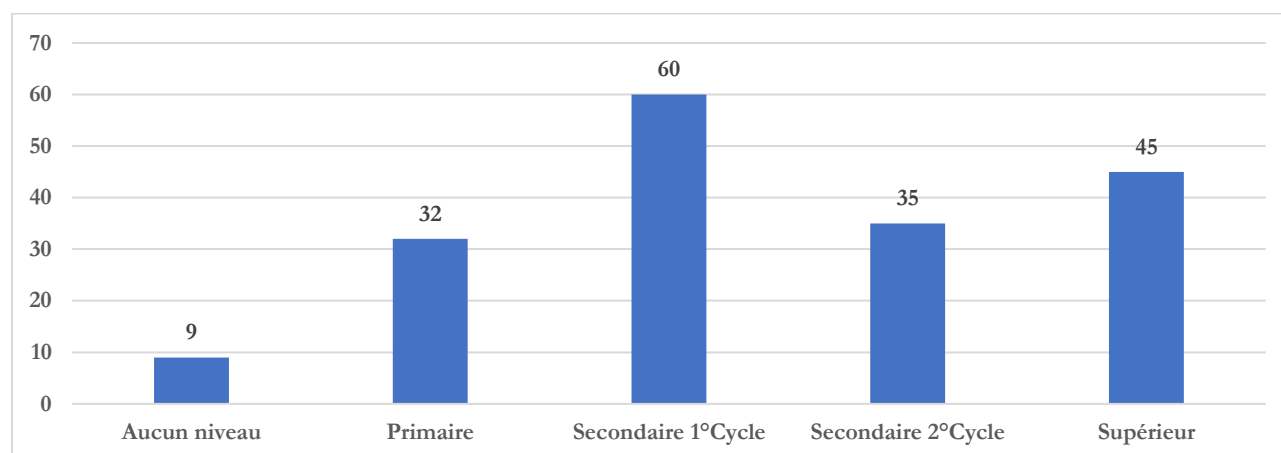
Source : RGA GABON 2020

7.1.5 Niveau d'instruction des exploitants pratiquant la sylviculture

Le graphique 67 montre que la sylviculture est une activité pratiquée par tout le monde, peu importe le niveau d'instruction. Dans l'ensemble, 172 (94,5%) exploitants pratiquant la sylviculture ont un niveau

d'instruction dont 60 (33%) ont un niveau secondaire 1^{er} cycle, 45 (24,7%) ont un niveau supérieur, 35 (19,2%) ont un niveau secondaire 2nd cycle et 32 (17,6%) ont un niveau primaire. Seulement 9 (5%) exploitants n'ont aucun niveau d'instruction.

Graphique 67 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon le niveau d'instruction

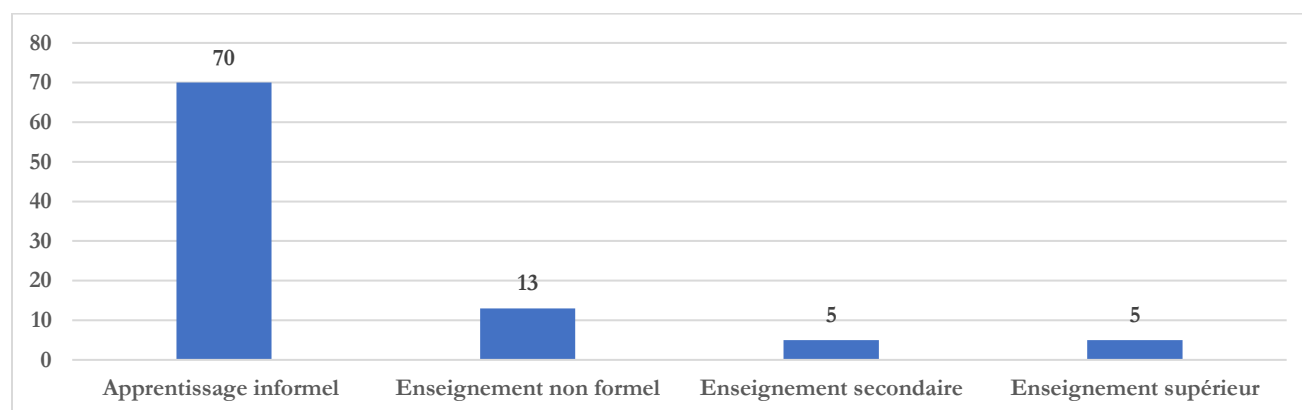


Source : RGA GABON 2020

7.1.6 Formation agricole

Le graphique 68 présente les exploitants pratiquant la sylviculture qui ont reçu une formation dans le domaine. En effet, la formation est un élément clé dans tout domaine d'activité. Elle permet d'acquérir des connaissances et des compétences afin de maîtriser ou de parfaire les techniques et les pratiques liées à l'activité que l'on exerce. Dans l'ensemble, il se dégage que, parmi les exploitants pratiquant la sylviculture, 70 (75%) ont fait une formation sur le tas (apprentissage informel), 13 (14%) ont suivi l'enseignement non formel, 5 (5%) l'enseignement secondaire et 5 (5%) l'enseignement supérieur.

Graphique 68 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la formation agricole reçue



Source : RGA GABON 2020

7.2 Les principales essences cultivées par les exploitants pratiquant la sylviculture

Plusieurs essences forestières ont été recensées au cours de l'opération mais l'analyse faite ici ne s'intéresse qu'aux cinq principales essences citées par les exploitants. Ces cinq (5) essences n'ont donc pas été retenues en fonction du nombre de pieds dans les parcelles car les inventaires des arbres plantés n'ont pas été faits pendant la première phase du Recensement Général de l'Agriculture (RGA).

A la lecture des chiffres qui figurent dans le tableau 26, ces cinq (5) essences forestières, bien que les plus citées ne sont pas toutes plantées dans les neuf (9) provinces. En effet, sur les neuf (9) provinces, ces essences sont toutes plantées seulement dans quatre (4) : l'Estuaire, la Ngounié, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Dans les autres provinces, il y a deux (2), trois (3) voire quatre (4) exploitants sylvicoles qui plantent quelques-unes de ces essences.

Le Moabi est planté dans huit (8) provinces. Les quatre autres essences sont au moins plantées dans sept (7) provinces. Parmi les cinq (5) principales essences, l'Andock est celle qui est plantée par un plus grand nombre de sylviculteurs (83 sur 182), notamment dans la province du Woleu-Ntem (55). Peu d'exploitants sylvicoles (20) cultivent le Padouk.

Tableau 27 : Répartition des sylviculteurs par province selon les cinq (5) principales essences plantées

Province	Andock	Okoumé	Moabi	Bilinga	Padouk
ESTUAIRE	10	3	8	3	3
HAUT-OGOOUE	1	0	1	0	0
MOYEN-OGOOUE	0	0	2	1	0
NGOUNIE	4	4	4	4	2
NYANGA	0	1	5	5	2
OGOOUE-IVINDO	1	3	0	1	1
OGOOUE-LOLO	11	16	7	0	3
OGOOUE-MARITIME	1	1	6	5	3
WOLEU-NTEM	55	12	7	5	6
GABON	83	40	40	24	20

Source : RGA GABON 2020

7.3 Difficultés rencontrées par les exploitants pratiquant la sylviculture

Les exploitants pratiquant la sylviculture rencontrent plusieurs difficultés dans leur activité. Les plus citées, par ordre d'importance, sont :

- Mauvais état des routes ;
- Absence de moyen de transport ;
- Maladies des plants ;
- Matériel archaïque ;
- Difficultés d'accès à la main d'œuvre ;
- Coût de transport élevé.

Par ailleurs, la fréquence et l'importance de ces difficultés varient selon les provinces.

CONCLUSION

Le présent volume portant sur l'analyse du module de base du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) permet de disposer d'informations statistiques variées et actualisées sur le secteur agricole au Gabon. Il s'agit des données structurelles mais aussi de bases de sondage pour les enquêtes agricoles futures.

L'opération a recensé 79 653 ménages agricoles (dont la taille moyenne est de 4,3 personnes) et 105 932 exploitants agricoles au Gabon.

L'agriculture végétale (96 975 exploitants) est l'activité agricole la plus pratiquée par les exploitants, suivie respectivement de la pêche (11 728 exploitants), l'élevage (10 282 exploitants), l'aquaculture (423 exploitants) et la sylviculture (182 exploitants). Ce qui montre aussi qu'un même exploitant peut exercer à la fois plusieurs activités agricoles.

La mise en œuvre de modules complémentaires et thématiques qui est envisagée pour la suite, permettra de mieux valoriser les données obtenues à travers la mise en place d'un Système Permanent et Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA), capable de produire des données plus fines à des périodicités intra ou interannuelles sur les différentes filières agricoles.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX STATISTIQUES

Caractéristiques des ménages, de la population et des exploitants agricoles

Annexe MBCM 1.1.1 : Répartition des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	8 480	3 990	12 470	1 643	879	2 522	10 123	4 869	14 992
HAUT-OGOUE	5 459	3 869	9 328	1 848	1 144	2 992	7 307	5 013	12 320
MOYEN-OGOUE	1 629	1 154	2 783	1 793	1 019	2 812	3 422	2 173	5 595
NGOUNIE	3 972	2 653	6 625	2 584	1 127	3 711	6 556	3 780	10 336
NYANGA	1 990	1 356	3 346	1 428	715	2 143	3 418	2 071	5 489
OGOUE-IVINDO	2 454	1 292	3 746	2 700	822	3 522	5 154	2 114	7 268
OGOUE- LOLO	2 126	1 437	3 563	1 798	930	2 728	3 924	2 367	6 291
OGOUE-MARITIME	1 859	691	2 550	793	288	1 081	2 652	979	3 631
WOLEU-NTEM	3 292	2 433	5 725	4 974	3 032	8 006	8 266	5 465	13 731
GABON	31 261	18 875	50 136	19 561	9 956	29 517	50 822	28 831	79 653

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCM 1.1.2 : Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage et le milieu de résidence

Taille du ménage agricole	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
1 personne	7 282	7 864	15 146
2 - 3 personnes	11 906	11 326	23 232
4 - 5 personnes	11 225	4 676	15 901
6 - 9 personnes	14 794	4 503	19 297
10 personnes et plus	4 929	1 148	6 077
TOTAL	50 136	29 517	79 653

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCM 1.1.3.1 : Répartition des chefs de ménage selon la nationalité et le sexe

Nationalité	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Gabonais	46 930	28 331	75 261
Béninois	410	14	424
Burkinabé	660	5	665
Camerounais	824	240	1 064
Congolais Brazza	337	81	418
Ghanéens	310	3	313
Equato-Guinéens	99	95	194
Maliens	422	10	432
Nigériens	331	14	345
Togolais	115	6	121
Autres Africains	278	9	287
Autres nationalités	40	3	43
Non déclaré	66	20	86
TOTAL	50 822	28 831	79 653

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCM 1.1.3.3 : Répartition des Chefs de ménage selon les groupes d'âges, le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Moins de 25 ans	234	125	359	180	38	218	414	163	577
25 – 34 ans	2 828	1 193	4 021	1 579	371	1 950	4 407	1 564	5 971
35 – 44 ans	6 935	3 289	10 224	3 387	992	4 379	10 322	4 281	14 603
45 – 54 ans	10 244	5 055	15 299	5 947	1 945	7 892	16 191	7 000	23 191
55 – 64 ans	6 971	6 095	13 066	4 387	3 528	7 915	11 358	9 623	20 981
65 ans et plus	4 049	3 118	7 167	4 081	3 082	7 163	8 130	6 200	14 330
TOTAL	31 261	18 875	50 136	19 561	9 956	29 517	50 822	28 831	79 653

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCP 1.2.1 : Répartition de la population agricole selon la province, le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	29 806	30 741	60 547	3 060	3 289	6 349	32 866	34 030	66 896
HAUT-OGOUE	20 371	23 606	43 977	4 943	5 552	10 495	25 314	29 158	54 472
MOYEN-OGOUE	6 231	6 972	13 203	3 954	4 382	8 336	10 185	11 354	21 539
NGOUNIE	15 979	18 295	34 274	6 077	6 992	13 069	22 056	25 287	47 343
NYANGA	8 063	9 063	17 126	3 895	4 403	8 298	11 958	13 466	25 424
OGOUE-IVINDO	10 864	11 501	22 365	8 333	8 215	16 548	19 197	19 716	38 913
OGOUE- LOLO	8 810	9 973	18 783	5 355	5 829	11 184	14 165	15 802	29 967
OGOUE -MARITIME	6 368	6 511	12 879	1 783	1 701	3 484	8 151	8 212	16 363
WOLEU-NTEM	14 125	15 420	29 545	10 922	11 795	22 717	25 047	27 215	52 262
TOTAL	120 617	132 082	252 699	48 322	52 158	100 480	168 939	184 240	353 179

Annexe 1.2.3 : Répartition de la population agricole selon les groupes d'âges et le sexe

Groupes d'âges	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 5 ans	19 248	18 457	37 705
5 – 9 ans	21 335	20 520	41 855
10 – 14 ans	20 512	19 690	40 202
15 – 19 ans	17 604	16 646	34 250
20 – 24 ans	13 137	13 426	26 563
25 – 29 ans	9 042	10 089	19 131
30 – 34 ans	7 867	9 631	17 498
35 – 39 ans	7 282	9 277	16 559
40 – 44 ans	8 057	9 607	17 664
45 – 49 ans	7 716	9 737	17 453
50 – 54 ans	10 884	10 093	20 977
55 – 59 ans	6 746	10 785	17 531
60 – 64 ans	6 030	7 221	13 251
65 – 69 ans	3 579	4 279	7 858
70 – 74 ans	2 624	3 322	5 946
75 – 79 ans	1 556	2 201	3 757
80 – 84 ans	973	1 796	2 769
85 ans et plus	557	1 443	2 000
Non déclaré	4 190	6 020	10 210
TOTAL	168 939	184 240	353 179

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCP 1.2.4 : Répartition de la population agricole selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun	9 072	13 219	22 291	6 854	11 617	18 471	15 926	24 836	40 762
Primaire	40 805	48 482	89 287	21 735	25 178	46 913	62 540	73 660	136 200
Secondaire 1 ^{er} cycle	37 195	42 477	79 672	12 696	10 990	23 686	49 891	53 467	103 358
Secondaire 2 ^{ème} cycle	16 243	14 084	30 327	3 073	1 351	4 424	19 316	15 435	34 751
Supérieur	9 377	6 173	15 550	1 101	306	1 407	10 478	6 479	16 957
Non déclaré	250	232	482	38	39	77	288	271	559
Non Concerné	7 675	7 415	15 090	2 825	2 677	5 502	10 500	10 092	20 592
TOTAL	120 617	132 082	252 699	48 322	52 158	100 480	168 939	184 240	353 179

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCP 1.2.5 : Répartition de la population agricole selon la nationalité, le milieu de résidence et le sexe

Nationalité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Gabonais	115 383	128 406	243 789	46 266	50 612	96 878	161 649	179 018	340 667
Béninois	689	518	1 207	62	55	117	751	573	1 324
Burkinabé	685	150	835	284	27	311	969	177	1 146
Camerounais	963	935	1 898	675	843	1 518	1 638	1 778	3 416
Congolais Brazza	443	486	929	289	238	527	732	724	1 456
Ghanéens	252	58	310	161	11	172	413	69	482
Equato-Guinéens	82	93	175	158	195	353	240	288	528
Maliens	675	438	1 113	148	85	233	823	523	1 346
Nigériens	684	498	1 182	65	24	89	749	522	1 271
Togolais	138	100	238	39	25	64	177	125	302
Autres Africains	348	172	520	121	21	142	469	193	662
Autres nationalités	29	10	39	27	5	32	56	15	71
Non déclaré	246	218	464	27	17	44	273	235	508
TOTAL	120 617	132 082	252 699	48 322	52 158	100 480	168 939	184 240	353 179

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCE 1.3.1 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	6 872	7 828	14 700	1 630	1 751	3 381	8 502	9 579	18 081
HAUT-OGOUE	2 386	8 540	10 926	1 027	2 694	3 721	3 413	11 234	14 647
MOYEN-OGOUE	1 247	2 156	3 403	1 606	2 389	3 995	2 853	4 545	7 398
NGOUNIE	1 989	6 463	8 452	1 213	3 881	5 094	3 202	10 344	13 546
NYANGA	1 427	3 227	4 654	1 162	2 153	3 315	2 589	5 380	7 969
OGOUE-IVINDO	1 961	3 633	5 594	2 723	2 960	5 683	4 684	6 593	11 277
OGOUE- LOLO	1 185	3 549	4 734	1 061	2 725	3 786	2 246	6 274	8 520
OGOUE -MARITIME	1 536	1 571	3 107	950	689	1 639	2 486	2 260	4 746
WOLEU-NTEM	2 720	5 011	7 731	5 097	6 920	12 017	7 817	11 931	19 748
GABON	21 323	41 978	63 301	16 469	26 162	42 631	37 792	68 140	105 932

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCE 1.3.2 : Répartition des exploitants agricoles par classe d'âges et par sexe

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Total
Moins de 25 ans	1 909	2 451	4 360
25 à 34 ans	4 335	7 520	11 855
35 à 44 ans	7 631	13 547	21 178
45 à 54 ans	10 746	16 751	27 497
55 à 64 ans	7 765	16 085	23 850
65 ans et +	5 406	11 786	17 192
TOTAL	37 792	68 140	105 932

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCP 1.3.3 : Répartition des exploitants agricoles alphabétisés selon le groupe d'âges, le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Moins de 25 ans	962	1 200	2 162	462	672	1 134	1 424	1 872	3 296
25 – 34	2 318	4 661	6 979	1 656	2 250	3 906	3 974	6 911	10 885
35 – 44	4 317	8 622	12 939	2 646	3 581	6 227	6 963	12 203	19 166
45 – 54	5 663	10 131	15 794	3 861	4 573	8 434	9 524	14 704	24 228
55 – 64	4 078	7 691	11 769	3 174	4 344	7 518	7 252	12 035	19 287
65 ans et plus	2 034	2 764	4 798	2 373	2 367	4 740	4 407	5 131	9 538
TOTAL	19 372	35 069	54 441	14 172	17 787	31 959	33 544	52 856	86 400

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCE 1.3.4 : Répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun	1 181	4 577	5 758	1 543	6 101	7 644	2 724	10 678	13 402
Primaire	4 857	16 088	20 945	6 538	12 796	19 334	11 395	28 884	40 279
Secondaire 1 ^{er} cycle	7 485	15 698	23 183	6 000	6 423	12 423	13 485	22 121	35 606
Secondaire 2 ^{ème} cycle	4 043	3 689	7 732	1 690	649	2 339	5 733	4 338	10 071
Supérieur	3 567	1 761	5 328	667	170	837	4 234	1 931	6 165
Non déclaré	190	165	355	31	23	54	221	188	409
TOTAL	21 323	41 978	63 301	16 469	26 162	42 631	37 792	68 140	105 932

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCE 1.3.5 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Célibataire	Marié(e)	Union libre/ Concubinage	Veuf/veuve	Divorcé(e)	Séparé(e)	Non déclaré	Total
ESTUAIRE	5 073	5 323	5 399	1 521	146	191	428	18 081
HAUT-OGOUE	4 313	2 609	5 625	1 536	47	164	353	14 647
MOYEN-OGOUE	2 482	819	3 380	486	27	21	183	7 398
NGOUNIE	3 314	2 005	6 266	1 427	55	98	381	13 546
NYANGA	1 939	1 954	2 884	871	43	79	199	7 969
OGOUE-IVINDO	1 861	1 389	6 275	992	56	335	369	11 277
OGOUE- LOLO	2 490	1 086	3 780	887	31	61	185	8 520
OGOUE - MARITIME	1 483	626	2 256	216	17	16	132	4 746
WOLEU-NTEM	4 411	5 829	5 432	3 006	150	156	764	19 748
TOTAL	27 366	21 640	41 297	10 942	572	1 121	2 994	105 932

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCE1.3.6 : Répartition des exploitants agricoles selon le type de formation agricole reçue, le milieu de résidence et le sexe

Formation agricole de l'exploitant	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprentissage informel	11 023	27 796	38 819	8 684	17 450	26 134	19 707	45 246	64 953
Enseignement non formel	462	308	770	308	141	449	770	449	1 219
Enseignement secondaire	119	45	164	86	41	127	205	86	291
Enseignement supérieur	142	38	180	36	7	43	178	45	223

Logement et cadre de vie

Annexe MBCL 2.1.1 : Répartition des ménages agricoles selon la province et le type de logement principal occupé

Province	Pièce indépendante	Studio	Maison individuelle de plain-pied	Maison individuelle à étages/Duplex	Maisons jumelées de plain-	Maisons jumelées à étages/Duplex	Appartement dans un immeuble
ESTUAIRE	912	834	11 354	453	1 067	193	93
HAUT-OGOUE	325	219	10 323	56	1 136	75	14
MOYEN-OGOUE	409	49	4 543	19	552	11	3
NGOUNIE	402	123	9 383	24	383	2	3
NYANGA	119	84	4 951	12	314	2	0
OGOUE-IVINDO	276	65	6 591	17	297	6	3
OGOUE- LOLO	109	26	5 667	19	449	9	5
OGOUE -MARITIME	322	133	2 864	24	263	6	5
WOLEU-NTEM	538	202	12 050	68	820	31	6
GABON	3 412	1 735	67 726	692	5 281	335	132

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCL 2.1.2 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation du logement principal, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Locataire	7 854	3 635	11 489	844	316	1 160	8 698	3 951	12 649
Accédant à la propriété	41	27	68	16	8	24	57	35	92
Propriétaire	21 291	1 4515	35 806	16 380	9 134	25 514	37 671	23 649	61 320
Propriétaire sous bail	125	35	160	42	11	53	167	46	213
Logé par l'employeur	901	159	1 060	1 701	313	2 014	2 602	472	3 074
Logé gratuitement	739	306	1 045	426	132	558	1 165	438	1 603
Autre	111	84	195	119	36	155	230	120	350
Non déclaré	199	114	313	33	6	39	232	120	352

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCL 2.1.3.1 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du mur du logement principal, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principal matériau du mur	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Matériaux de récupération	207	121	328	296	91	387	503	212	715
Matériaux Traditionnels (paille, marantacées...)	40	11	51	198	46	244	238	57	295
Terre battue	629	428	1 057	1 722	657	2 379	2 351	1 085	3 436
Planches	11 074	7 433	18 507	12 401	6 494	18 895	23 475	13 927	37 402
Bois ouvrés	110	50	160	52	25	77	162	75	237
Semi-dur (terre crépée)	727	492	1 219	549	312	861	1 276	804	2 080
Demi-dur	2 908	1 951	4 859	750	420	1 170	3 658	2 371	6 029
Brique de terre non cuite	1 097	925	2 022	525	377	902	1 622	1 302	2 924
Brique de terre cuite	389	223	612	312	183	495	701	406	1 107
Parpaings	13 234	6 614	19 848	2 157	1 005	3 162	15 391	7 619	23 010
Tôle	471	434	905	439	289	728	910	723	1 633
Autres	178	81	259	132	50	182	310	131	441
Non déclaré	197	112	309	28	7	35	225	119	344

Annexe MBCL 2.1.3.2 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du toit du logement principal, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principal matériau du toit	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Matériaux de récupération	89	63	152	150	57	207	239	120	359
Paille	14	6	20	361	58	419	375	64	439
Tôle aluminium	23 713	15 564	39 277	17 471	9 258	26 729	41 184	24 822	66 006
Tôle Bac aluminium	6 858	2 979	9 837	1 485	570	2 055	8 343	3 549	11 892
Tuile	88	48	136	22	1	23	110	49	159
Shingle	10	2	12	1	0	1	11	2	13
Ardoise	1	0	1	1	0	1	2	0	2
Béton	258	77	335	9	3	12	267	80	347
Autre	31	23	54	34	3	37	65	26	91
Non déclaré	199	113	312	27	6	33	226	119	345

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCL 2.1.3.4 : Répartition des ménages agricoles selon le matériau du sol du logement principal, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principal matériau du sol	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Terre	3 116	2 430	5 546	8 312	4 385	12 697	11 428	6 815	18 243
Sable	158	153	311	142	95	237	300	248	548
Bois (planche)	249	56	305	615	135	750	864	191	1 055
Ciment	17 751	11 679	29 430	9 299	4 907	14 206	27 050	16 586	43 636
Béton	890	525	1 415	200	102	302	1 090	627	1 717
Gerflex	458	200	658	101	35	136	559	235	794
Carreaux	8 351	3 687	12 038	767	279	1 046	9 118	3 966	13 084
Parquet bois	49	13	62	88	8	96	137	21	158
Marbre	7	2	9	5	2	7	12	4	16
Autre	35	18	53	6	1	7	41	19	60
Non déclaré	197	112	309	26	7	33	223	119	342

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCV 2.2.1 : Risques environnementaux auxquels le logement principal des ménages agricoles est exposé selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Caractéristiques du terrain	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Marécageux	1 651	769	2 420	207	87	294	1 858	856	2 714
Inondable	3 323	1 864	5 187	547	263	810	3 870	2 127	5 997
Exposé aux éboulements	753	426	1 179	386	196	582	1 139	622	1 761
Exposé aux érosions	1 366	841	2 207	714	396	1 110	2 080	1 237	3 317
Exposé aux ordures ménagères	833	470	1 303	81	36	117	914	506	1 420
Exposé aux eaux usées	890	472	1 362	22	15	37	912	487	1 399
Exposé à la pollution par les industries	156	67	223	5	4	9	161	71	232
Exposé à la haute tension	234	112	346	45	33	78	279	145	424
Exposé aux mauvais câblages électriques (anarchique)	339	165	504	36	10	46	375	175	550
Exposé aux nuisances sonores	747	439	1 186	143	65	208	890	504	1 394

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCV 2.2.2 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d’approvisionnement en eau pour boire par sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

Principale source d’approvisionnement en eau pour boire	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Cours d’eau (fleuve, rivière, lac...)	2 466	1 527	3 993	11 172	5 575	16 747	13 638	7 102	20 740
Puits ouvert	782	405	1 187	1 111	527	1 638	1 893	932	2 825
Puits protégé	798	517	1 315	293	132	425	1 091	649	1 740
Hydraulique villageoise/Forage dans la concession	302	173	475	3 782	2 185	5 967	4 084	2 358	6 442
Pompe publique/Borne fontaine	6 849	4 857	11 706	1 755	898	2 653	8 604	5 755	14 359
Robinet du voisin	3 977	2 462	6 439	87	57	144	4 064	2 519	6 583
Robinet dans le logement	7 458	3 298	10 756	392	68	460	7 850	3 366	11 216
Robinet dans la concession (hors du logement)	6 442	4 443	10 885	258	136	394	6 700	4 579	11 279
Robinet hors de la concession	1 538	876	2 414	91	57	148	1 629	933	2 562
Eau minérale (Andza, Contrex, etc.)	78	28	106	41	17	58	119	45	164
Eau filtrée industrielle (Akewa, Aningo, etc.)	52	17	69	23	16	39	75	33	108
Eau de pluie	319	158	477	529	282	811	848	440	1 288
Non déclaré	200	114	314	27	6	33	227	120	347

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCV 2.2.3 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'éclairage, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principale source d'éclairage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Electricité réseau SEEG	29 444	17 751	47 195	4 799	2 904	7 703	34 243	20 655	54 898
Torche indigène/Résine d'Okoumé	6	2	8	101	4	105	107	6	113
Lampe à pétrole	1 249	858	2 107	11 221	5 881	17 102	12 470	6 739	19 209
Lampe à gaz	9	8	17	106	37	143	115	45	160
Lampe à pile	34	14	48	140	34	174	174	48	222
Lampe rechargeable	9	4	13	155	49	204	164	53	217
Panneaux solaires	56	11	67	373	152	525	429	163	592
Bougie	22	7	29	6	1	7	28	8	36
Groupe électrogène	114	35	149	2 250	767	3 017	2 364	802	3 166
Autre	118	73	191	382	120	502	500	193	693
Non déclaré	200	112	312	28	7	35	228	119	347

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCV 2.2.4 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principale source d'énergie pour la cuisson	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Gaz butane	26 595	15 195	41 790	5 480	2 374	7 854	32 075	17 569	49 644
Electricité	46	22	68	60	38	98	106	60	166
Pétrole	81	28	109	319	172	491	400	200	600
Bois de chauffe	4 108	3 360	7 468	13 302	7 133	20 435	17 410	10 493	27 903
Charbon de bois	181	131	312	352	227	579	533	358	891
Sciure de bois (copeaux)	9	8	17	4	3	7	13	11	24
Autre	34	16	50	11	2	13	45	18	63
Non déclaré	207	115	322	33	7	40	240	122	362

Source : RGA GABON 2020

Agriculture végétale

Annexe MBCEA 3.1.1 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	5 959	7 691	13 650	1 460	1 728	3 188	7 419	9 419	16 838
HAUT-OGOOUÉ	2 042	8 527	10 569	779	2 679	3 458	2 821	11 206	14 027
MOYEN-OGOOUÉ	830	2 101	2 931	1 098	2 297	3 395	1 928	4 398	6 326
NGOUNIE	1 745	6 449	8 194	929	3 865	4 794	2 674	10 314	12 988
NYANGA	796	3 169	3 965	753	2 123	2 876	1 549	5 292	6 841
OGOUE-IVINDO	1 537	3 601	5 138	2 320	2 907	5 227	3 857	6 508	10 365
OGOUE-LOLO	1 003	3 547	4 550	886	2 715	3 601	1 889	6 262	8 151
OGOUE-MARITIME	896	1 489	2 385	757	665	1 422	1 653	2 154	3 807
WOLEU-NTEM	2 155	4 923	7 078	3 800	6 754	10 554	5 955	11 677	17 632
GABON	16 963	41 497	58 460	12 782	25 733	38 515	29 745	67 230	96 975

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 3.1.2 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
< 15 ans	328	316	644	47	60	107	375	376	751
15 à 19 ans	410	471	881	81	162	243	491	633	1 124
20 à 24 ans	335	774	1 109	219	585	804	554	1 359	1 913
25 à 29 ans	659	1 695	2 354	531	1 060	1 591	1 190	2 755	3 945
30 à 34 ans	1 177	3 140	4 317	835	1 512	2 347	2 012	4 652	6 664
35 à 39 ans	1 600	4 170	5 770	1 040	1 893	2 933	2 640	6 063	8 703
40 à 44 ans	2 052	4 979	7 031	1 290	2 347	3 637	3 342	7 326	10 668
45 à 49 ans	2 072	5 371	7 443	1 404	2 551	3 955	3 476	7 922	11 398
50 à 54 ans	2 888	5 606	8 494	2 258	3 031	5 289	5 146	8 637	13 783
55 à 59 ans	1 866	5 834	7 700	1 353	3 724	5 077	3 219	9 558	12 777
60 à 64 ans	1 650	3 656	5 306	1 394	2 681	4 075	3 044	6 337	9 381
65 à 69 ans	881	1 927	2 808	857	1 815	2 672	1 738	3 742	5 480
70 à 74 ans	488	1 315	1 803	691	1 366	2 057	1 179	2 681	3 860
75 à 79 ans	248	701	949	349	869	1 218	597	1 570	2 167
80 à 84 ans	109	420	529	230	536	766	339	956	1 295
85 ans et plus	37	209	246	84	321	405	121	530	651
Non déclaré	163	913	1 076	119	1 220	1 339	282	2 133	2 415
TOTAL	16 963	41 497	58 460	12 782	25 733	38 515	29 745	67 230	96 975

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 3.1.3a : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun	891	4 514	5 405	1 241	6 016	7 257	2 132	10 530	12 662
Primaire	3 666	15 952	19 618	5116	12 598	17 714	8 782	28 550	37 332
Secondaire 1 ^{er} Cycle	5 747	15 502	21 249	4 504	6 289	10 793	10 251	21 791	32 042
Secondaire 2 nd Cycle	3 303	3 638	6 941	1 338	641	1 979	4 641	4 279	8 920
Supérieur	3 166	1 727	4 893	553	166	719	3 719	1 893	5 612
Non déclaré	190	164	354	30	23	53	220	187	407
TOTAL	16 963	41 497	58 460	12 782	25 733	38 515	29 745	67 230	96 975

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 3.1.3b : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par catégorie d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Catégorie d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ENFANTS (-15 ans)	209	198	407	25	29	54	234	227	461
JEUNES (15-35 ans)	2559	6395	8954	1661	3155	4816	4220	9550	13 770
ADULTES (36-59 ans)	9460	22406	31866	6153	10131	16284	15613	32537	48 150
VIEUX (60 ans et plus)	3118	5200	8318	3007	3675	6682	6125	8875	15 000
Non déclaré	66	471	537	75	473	548	141	944	1 085
TOTAL	15 412	34 670	50 082	10 921	17 463	28 384	26 333	52 133	78 466

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 3.1.3c : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon le type de formation reçue, le milieu de résidence et le sexe

Formation reçue	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprentissage informel	16 433	41 247	57 680	12 467	25 619	38 086	28 900	66 866	95 766
Enseignement non formel	462	308	770	308	141	449	770	449	1 219
Enseignement secondaire	119	45	164	86	41	127	205	86	291
Enseignement supérieur	142	38	180	36	7	43	178	45	223

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 3.1.4 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	4 323	10 821	15 144	4 087	5 652	9 739	8 410	16 473	24 883
Marié(e)	4 793	8 323	13 116	2 171	4 216	6 387	6 964	12 539	19 503
Union libre/ Concubinage	6 724	14 533	21 257	5 716	10 371	16 087	12 440	24 904	37 344
Veuf/veuve	341	5 547	5 888	507	4 324	4 831	848	9 871	10 719
Divorcé(e)	88	303	391	52	108	160	140	411	551
Séparé(e)	128	598	726	130	217	347	258	815	1 073
Non déclaré	566	1 372	1 938	119	845	964	685	2 217	2 902
TOTAL	16 963	41 497	58 460	12 782	25 733	38 515	29 745	67 230	96 975

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 3.1.5 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture selon la nationalité, le milieu de résidence et le sexe

Nationalité	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Gabonais	15 246	40 758	56 004	11 769	24 773	36 542	27 015	65 531	92 546
Béninois	86	23	109	14	20	34	100	43	143
Burkinabé	468	15	483	213	4	217	681	19	700
Camerounais	364	308	672	288	611	899	652	919	1 571
Congolais Brazza	98	204	302	116	127	243	214	331	545
Ghanéens	149	2	151	134	0	134	283	2	285
Equato-Guinéens	22	59	81	54	166	220	76	225	301
Maliens	201	20	221	69	11	80	270	31	301
Nigériens	69	9	78	22	5	27	91	14	105
Togolais	59	13	72	21	8	29	80	21	101
Autres Africains	115	28	143	58	5	63	173	33	206
Autres nationalités	12	5	17	12	3	15	24	8	32
Non déclaré	74	53	127	12	0	12	86	53	139
TOTAL	16 963	41 497	58 460	12 782	25 733	38 515	29 745	67 230	96 975

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCPEA 3.2.1 : Répartition des parcelles par province selon le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant

Province	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	6 586	9 398	15 984	2 130	2 495	4 625	8 716	11 893	20 609
HAUT-OGOUE	2 539	13 154	15 693	1 085	3 836	4 921	3 624	16 990	20 614
MOYEN-OGOUE	1 267	3 390	4 657	1 560	3 727	5 287	2 827	7 117	9 944
NGOUNIE	2 854	12 310	15 164	1 241	6 778	8 019	4 095	19 088	23 183
NYANGA	1 114	5 823	6 937	1 018	3 756	4 774	2 132	9 579	11 711
OGOUE-IVINDO	2 269	6 491	8 760	4 654	5 814	10 468	6 923	12 305	19 228
OGOUE-LOLO	1 329	6 574	7 903	1 388	5 073	6 461	2 717	11 647	14 364
OGOUE-MARITIME	968	1 820	2 788	1 136	986	2 122	2 104	2 806	4 910
WOLEU-NTEM	3 308	9 096	12 404	5 818	13 099	18 917	9 126	22 195	31 321
GABON	22 234	68 056	90 290	20 030	45 564	65 594	42 264	113 620	155 884

Annexe MBCPEA 3.2.2 : Répartition des parcelles selon le mode de faire valoir, le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant

Mode de faire valoir	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Propriété unique	14 003	46 113	60 116	12 702	30 662	43 364	26 705	76 775	103 480
Co-propriété	3 951	8 624	12 575	4 465	9 111	13 576	8 416	17 735	26 151
Location sans Bail	779	1 704	2 483	170	133	303	949	1 837	2 786
Location sous Bail de courte durée	634	1 552	2 186	167	106	273	801	1 658	2 459
Location sous Bail emphytéotique	29	57	86	25	19	44	54	76	130
Gage	17	66	83	4	0	4	21	66	87
Occupation gratuite	2 651	9 427	12 078	2 448	5 496	7 944	5 099	14 923	20 022
Metayage	100	175	275	20	14	34	120	189	309
Fermage	70	338	408	29	23	52	99	361	460
TOTAL	22 234	68 056	90 290	20 030	45 564	65 594	42 264	113 620	155 884

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCPEA 3.2.3 : Répartition des parcelles selon le mode d'acquisition, le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant

Mode acquisition	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Achat	3 869	7 364	11 233	633	958	1 591	4 502	8 322	12 824
Héritage/Terrain ancestral	11 329	30 552	41 881	14 735	24 550	39 285	26 064	55 102	81 166
Mariage	388	6 874	7 262	441	11 475	11 916	829	18 349	19 178
Don	2 368	9 947	12 315	1 358	2 790	4 148	3 726	12 737	16 463
TOTAL	17 954	54 737	72 691	17 167	39 773	56 940	35 121	94 510	129 631

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCPEA 3.2.4 : Répartition des parcelles selon les tranches de superficie emblavée, le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant

Superficie	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Moins de 1 ha	16 135	58 492	74 627	15 663	39 662	55 325	31 798	98 154	129 952
De 1 à moins de 2 ha	4 933	8 731	13 664	3 699	5 537	9 236	8 632	14 268	22 900
De 2 à moins de 3 ha	682	583	1 265	423	271	694	1 105	854	1 959
De 3 à moins de 5 ha	240	150	390	132	51	183	372	201	573
De 5 ha et plus	244	100	344	113	43	156	357	143	500
TOTAL	22 234	68 056	90 290	20 030	45 564	65 594	42 264	113 620	155 884

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCPEA 3.2.5 : Répartition des parcelles par province selon la principale culture

Principales cultures	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem	Gabon
Manioc	8 920	17 940	4 278	17 462	4 440	17 414	8 548	2 407	17 707	99 116
Banane plantain	8 520	1 520	5 011	3 728	5 805	1 134	4 716	1 909	7 709	40 052
Canne a sucre	571	49	31	714	309	54	228	18	1 376	3 350
Arachide	136	110	40	476	98	99	301	21	965	2 246
Atangatier	292	72	42	50	44	43	64	3	1 127	1 737
Ananas	358	201	74	91	40	78	83	15	552	1 492
Taro	77	24	113	161	518	14	81	60	30	1 078
Cacaoyer	26	46	13	67	21	52	54	0	418	697
Oseille	103	98	14	29	81	34	41	153	23	576
Banane douce	143	17	48	24	25	25	32	34	211	559
Aubergine	188	88	33	41	42	22	45	48	38	545
Maïs	175	33	16	26	30	89	39	12	119	539
Piment	155	54	74	38	28	28	15	60	86	538
Tomate	107	58	2	17	18	15	12	40	217	486
Avocatier	103	14	27	20	3	2	10	3	164	346
Gombo	137	20	16	13	23	20	21	27	30	307
Amarante (Folon)	115	8	7	15	6	30	4	25	46	256
Concombre	7	7	0	16	2	10	6	2	203	253
Igname	22	112	1	23	18	7	9	3	34	229
Citronnier	44	9	13	24	78	3	2	7	17	197
Patate douce	9	48	6	44	9	11	20	3	18	168
Manguier	87	8	17	8	8	5	5	6	15	159
Hévéa	8	0	1	1	1	0	0	1	108	120
Palmier à huile	46	9	4	17	12	7	4	3	14	116
Laitue	44	24	0	8	6	3	2	11	16	114
Pastèque	43	5	3	10	0	2	0	7	12	82
Epinard	23	3	12	11	6	9	1	6	5	76
Mandarinier	6	2	14	15	7	1	2	3	5	55
Oranger	11	3	5	3	16	1	4	1	3	47
Choux	10	7	0	2	2	7	3	2	11	44
Autres cultures	120	23	27	28	19	11	12	23	41	304
TOTAL	20 606	20 612	9 942	23 182	11 715	19 230	14 364	4 913	31 320	155 884

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBDEA 3.3 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par province selon le type de difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem	Gabon
Absence de marché local	3649	1336	1985	3421	1487	1561	1630	366	4201	19 636
Absence de matériel végétal sain	4224	1604	1630	2082	658	1463	1457	673	4119	17 910
Catastrophes naturelles	2747	2632	3009	2806	979	2347	1003	993	2113	18 629
Conflit homme/faune	10701	11363	5439	11827	6198	8767	7254	3020	14125	78 694
Coût de transport	8011	3096	1947	3191	1786	1288	1697	2070	4058	27 144
Difficulté d'accès au foncier	1869	332	345	212	125	88	181	163	651	3 966
Éloignement des plantations	8149	6557	3733	6475	2768	1628	3480	1650	3644	38 084
Exode rural	1482	561	390	1313	741	159	624	350	2829	8 449
Expropriation des terres	493	63	107	51	29	11	49	37	276	1 116
Faible clientèle	2446	1296	1491	1651	1338	595	1893	432	2072	13 214
Importantes pertes post-récolte	2869	1660	989	1594	1137	816	641	641	2307	12 654
Insuffisance de mécanisation	2879	1217	1033	710	91	296	207	685	2383	9 501
Insuffisance de petit matériel de production	5426	2793	2206	1881	828	2713	2741	1137	4104	23 829
Insuffisance de terres cultivables	2041	338	500	329	165	249	198	230	1020	5 070
Litige foncier	474	73	51	56	22	20	14	37	201	948
Main d'œuvre vieillissante	3602	1850	1434	2774	1426	814	1145	951	3191	17 187
Maladies des cultures	6498	9016	3454	7113	3092	5310	4590	1449	11611	52 133
Manque d'intrants agricoles	2874	1314	868	1220	553	904	525	578	2903	11 739
Manque de formation des exploitants	3858	1552	1380	1545	1612	1600	918	833	4020	17 318
Manque de main d'œuvre	6048	3208	2437	2982	1765	1383	2057	1485	3570	24 935
Mauvais état des routes	8335	2502	2325	4812	2615	1809	2416	1560	5052	31 426
Organisation de la collecte de la production	2074	1305	951	851	350	341	567	654	1834	8 927
Problème de financement	12036	7931	4520	7409	4911	6366	5283	2514	11102	62 072
Problème de transport de la production	6876	4490	2419	2987	1783	1571	2637	2282	4265	29 310
Sécurisation foncière	834	175	169	82	246	42	69	151	304	2 072
Sols non fertiles	583	424	252	392	164	134	124	108	276	2 457
Superficie de terres réduite	1863	294	307	289	447	455	216	168	549	4 588

Source : RGA GABON 2020

Elevage

Annexe MBCEE 4.1.1 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	568	171	739	46	25	71	614	196	810
HAUT-OGOUE	214	65	279	81	29	110	295	94	389
MOYEN-OGOUE	26	9	35	19	4	23	45	13	58
NGOUNIE	255	185	440	228	179	407	483	364	847
NYANGA	562	597	1 159	496	388	884	1 058	985	2 043
OGOUE-IVINDO	296	253	549	420	299	719	716	552	1 268
OGOUE-LOLO	40	10	50	27	5	32	67	15	82
OGOUE-MARITIME	99	21	120	3	0	3	102	21	123
WOLEU-NTEM	731	584	1 315	1 956	1 391	3 347	2 687	1 975	4 662
GABON	2 791	1 895	4 686	3 276	2 320	5 596	6 067	4 215	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEE 4.1.3 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par groupe d'âges, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
< 15 ans	6	2	8	0	0	0	6	2	8
15 à 19 ans	8	0	8	2	5	7	10	5	15
20 à 24 ans	20	9	29	11	15	26	31	24	55
25 à 29 ans	62	33	95	49	42	91	111	75	186
30 à 34 ans	148	80	228	121	57	178	269	137	406
35 à 39 ans	228	121	349	210	89	299	438	210	648
40 à 44 ans	309	183	492	284	123	407	593	306	899
45 à 49 ans	382	230	612	363	212	575	745	442	1 187
50 à 54 ans	469	282	751	478	268	746	947	550	1 497
55 à 59 ans	398	331	729	451	422	873	849	753	1 602
60 à 64 ans	305	216	521	454	327	781	759	543	1 302
65 à 69 ans	200	156	356	304	264	568	504	420	924
70 à 74 ans	139	98	237	260	189	449	399	287	686
75 à 79 ans	61	65	126	134	131	265	195	196	391
80 à 84 ans	34	47	81	99	81	180	133	128	261
85 ans et plus	16	25	41	42	50	92	58	75	133
Non déclaré	6	17	23	14	45	59	20	62	82
TOTAL	2 791	1 895	4 686	3 276	2 320	5 596	6 067	4 215	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEE 4.1.4 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon l'alphabétisation

Province	Alphabétisés	Non alphabétisés	Total
ESTUAIRE	766	44	810
HAUT-OGOOUE	325	64	389
MOYEN-OGOOUE	50	8	58
NGOUNIE	650	197	847
NYANGA	1 580	463	2 043
OGOOUE-IVINDO	1 174	94	1 268
OGOOUE-LOLO	74	8	82
OGOOUE-MARITIME	120	3	123
WOLEU-NTEM	3 983	679	4 662
GABON	8 722	1 560	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEE 4.1.5 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le niveau d'instruction

Province	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} Cycle	Secondaire 2 ^o Cycle	Supérieur	Total
ESTUAIRE	39	117	221	153	280	810
HAUT-OGOOUE	58	114	138	40	39	389
MOYEN-OGOOUE	7	14	27	5	5	58
NGOUNIE	141	347	257	72	30	847
NYANGA	353	784	641	189	76	2 043
OGOOUE-IVINDO	80	582	443	122	41	1 268
OGOOUE-LOLO	8	25	30	7	12	82
OGOOUE-MARITIME	2	22	41	27	31	123
WOLEU-NTEM	439	1471	1767	644	341	4 662
GABON	1 127	3 476	3 565	1 259	855	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEE 4.1.6 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par nationalité, selon le milieu de résidence et le sexe

Nationalité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Gabonais	2 367	1 828	4 195	3 064	2 183	5 247	5 431	4 011	9 442
Béninois	41	7	48	2	1	3	43	8	51
Burkinabé	38	0	38	24	1	25	62	1	63
Camerounais	114	35	149	76	81	157	190	116	306
Congolais Brazza	21	10	31	30	23	53	51	33	84
Ghanéens	13	0	13	0	0	0	13	0	13
Equato-Guinéens	1	5	6	26	31	57	27	36	63
Maliens	127	5	132	26	0	26	153	5	158
Nigériens	18	0	18	2	0	2	20	0	20
Togolais	13	0	13	4	0	4	17	0	17
Autres Africains	31	5	36	18	0	18	49	5	54
Autres nationalités	2	0	2	2	0	2	4	0	4
Non déclaré	5	0	5	2	0	2	7	0	7
TOTAL	2 791	1 895	4 686	3 276	2 320	5 596	6 067	4 215	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEE 4.1.7 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	334	362	696	397	380	777	731	742	1 473
Marié(e)	1 236	441	1 677	1 240	415	1655	2 476	856	3 332
Union libre/ Concubinage	1 162	480	1 642	1 476	590	2 066	2 638	1 070	3 708
Veuf/veuve	31	487	518	114	781	895	145	1 268	1 413
Divorcé(e)	12	25	37	9	24	33	21	49	70
Séparé(e)	8	39	47	20	43	63	28	82	110
Non déclaré	8	61	69	20	87	107	28	148	176
TOTAL	2 791	1 895	4 686	3 276	2 320	5 596	6 067	4 215	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEE 4.1.8 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon le type de formation reçue, le milieu de résidence et le sexe

Formation reçue	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprentissage informel	1 607	1 039	2 646	1 756	1 156	2 912	3 363	2 195	5 558
Enseignement non formel	85	24	109	29	4	33	114	28	142
Enseignement secondaire	35	7	42	12	3	15	47	10	57
Enseignement supérieur	25	6	31	9	1	10	34	7	41

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCSE 4.2 : Répartition des sites d'élevage par province selon le milieu de résidence et le sexe de l'exploitant

Province	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	552	157	709	50	27	77	602	184	786
HAUT-OGOOUE	229	70	299	82	30	112	311	100	411
MOYEN-OGOOUE	33	14	47	18	3	21	51	17	68
NGOUNIE	264	181	445	235	181	416	499	362	861
NYANGA	582	614	1196	505	392	897	1 087	1 006	2 093
OGOOUE-IVINDO	307	263	570	429	298	727	736	561	1 297
OGOOUE-LOLO	42	11	53	26	8	34	68	19	87
OGOOUE-MARITIME	91	22	113	3	1	4	94	23	117
WOLEU-NTEM	799	595	1 394	1 971	1 398	3 369	2 770	1 993	4 763
GABON	2 899	1 927	4 826	3 319	2 338	5 657	6 218	4 265	10 483

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBSE 4.3.3 : Répartition des sites d'élevage par province selon le mode d'élevage

Province	En stabulation non libre	En stabulation libre	En divagation	Total
ESTUAIRE	334	239	213	786
HAUT-OGOOUÉ	79	130	202	411
MOYEN-OGOOUÉ	29	20	19	68
NGOUNIÉ	39	130	692	861
NYANGA	122	662	1 309	2 093
OGOOUÉ-IVINDO	60	335	902	1 297
OGOOUÉ-LOLO	12	45	30	87
OGOOUÉ-MARITIME	56	46	15	117
WOLEU-NTEM	235	609	3 919	4 763
GABON	966	2 216	7 301	10 483

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBDEE 3.3 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par province selon le type de difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem	Gabon
Conflits avec le voisinage	267	205	28	457	932	808	52	40	2 532	5 321
Accès à l'eau pour le cheptel	136	30	13	33	47	34	20	22	411	746
Difficultés de commercialisation	178	52	12	82	102	78	27	29	681	1 241
Accès à l'alimentation	382	178	28	132	195	244	55	60	1 275	2 549
Accès aux petits matériels et équipements d'élevage	344	119	40	147	348	599	62	78	1 146	2 883
Insuffisance d'encadrement technique	412	147	33	223	704	398	58	75	1 676	3 726
Insuffisance de la main-d'œuvre	222	61	22	81	112	43	31	38	603	1 213
Insuffisance de pâturage	166	59	17	36	52	21	25	41	494	911
Maladies animales	356	167	25	590	1 341	481	44	59	3 797	6 860
Manque d'abattoirs	125	34	14	46	78	26	21	24	365	733
Parasites externes des animaux	185	70	16	142	1 169	100	22	41	1 124	2 869
Accès au financement	613	262	46	480	1 095	653	64	99	2 369	5 681

Source : RGA GABON 2020

Pêche

Annexe MBCEP 5.1.1 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	719	112	831	167	25	192	886	137	1 023
HAUT-OGOUE	248	30	278	249	69	318	497	99	596
MOYEN-OGOUE	459	108	567	549	147	696	1 008	255	1 263
NGOUNIE	183	68	251	252	93	345	435	161	596
NYANGA	432	62	494	269	67	336	701	129	830
OGOUE-IVINDO	621	204	825	1 115	668	1 783	1736	872	2 608
OGOUE-LOLO	258	35	293	307	103	410	565	138	703
OGOUE-MARITIME	715	113	828	280	42	322	995	155	1 150
WOLEU-NTEM	327	206	533	1607	819	2 426	1 934	1 025	2 959
GABON	3 962	938	4 900	4 795	2 033	6 828	8 757	2 971	11 728

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 5.1.2 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche par groupe d'âges, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
< 15 ans	20	1	21	25	4	29	45	5	50
15 à 19 ans	76	5	81	66	28	94	142	33	175
20 à 24 ans	155	33	188	189	81	270	344	114	458
25 à 29 ans	243	60	303	281	123	404	524	183	707
30 à 34 ans	370	98	468	395	145	540	765	243	1 008
35 à 39 ans	452	98	550	452	172	624	904	270	1 174
40 à 44 ans	500	118	618	521	191	712	1 021	309	1 330
45 à 49 ans	528	136	664	568	215	783	1 096	351	1 447
50 à 54 ans	591	112	703	809	279	1 088	1 400	391	1 791
55 à 59 ans	423	123	546	531	294	825	954	417	1 371
60 à 64 ans	280	67	347	398	164	562	678	231	909
65 à 69 ans	159	51	210	243	112	355	402	163	565
70 à 74 ans	91	17	108	164	60	224	255	77	332
75 à 79 ans	27	6	33	66	24	90	93	30	123
80 à 84 ans	12	4	16	22	12	34	34	16	50
85 ans et plus	4	0	4	6	7	13	10	7	17
Non déclaré	31	9	40	59	122	181	90	131	221
TOTAL	3 962	938	4 900	4 795	2 033	6 828	8 757	2 971	11 728

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 5.1.3 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche par catégorie d'âges selon le milieu de résidence et l'alphabétisation

Catégorie d'âges	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ENFANTS (-15 ans)	19	1	20	23	2	25	42	3	45
JEUNES (15-35 ans)	885	210	1 095	932	341	1 273	1 817	551	2 368
ADULTES (36-59 ans)	2 190	529	2 719	2479	918	3 397	4 669	1 447	6 116
VIEUX (60 ans et plus)	523	114	637	812	264	1 076	1 335	378	1 713
Non déclaré	24	5	29	43	63	106	67	68	135
TOTAL	3 641	859	4 500	4 289	1 588	5 877	7 930	2 447	10 377

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 5.1.4 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche par province selon le niveau d'instruction

Province	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^o Cycle	Secondaire 2 ^o Cycle	Supérieur	Non déclaré	Total
ESTUAIRE	118	305	355	145	100	0	1 023
HAUT-OGOOUE	33	250	250	46	17	0	596
MOYEN-OGOOUE	39	454	591	144	35	0	1 263
NGOUNIE	90	223	219	47	17	0	596
NYANGA	73	322	329	78	28	0	830
OGOOUE-IVINDO	279	1 335	822	131	41	0	2 608
OGOOUE-LOLO	57	350	226	53	16	1	703
OGOOUE-MARITIME	54	370	483	183	60	0	1 150
WOLEU-NTEM	230	852	1 335	396	145	1	2 959
GABON	973	4461	4 610	1 223	459	2	11 728

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 5.1.5 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	1 067	230	1 297	1 529	345	1 874	2 596	575	3 171
Marié(e)	772	188	960	694	327	1 021	1 466	515	1 981
Union libre/ Concubinage	2 032	374	2 406	2 365	994	3 359	4 397	1 368	5 765
Veuf/veuve	40	100	140	93	248	341	133	348	481
Divorcé(e)	6	4	10	12	13	25	18	17	35
Séparé(e)	13	20	33	68	56	124	81	76	157
Non déclaré	32	22	54	34	50	84	66	72	138
TOTAL	3 962	938	4 900	4 795	2033	6 828	8 757	2 971	11 728

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 5.1.6 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche par nationalité, selon le milieu de résidence et le sexe

Nationalité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Gabonais	3 378	894	4 272	4 608	1 918	6 526	7 986	2 812	10 798
Béninois	244	3	247	18	2	20	262	5	267
Burkinabé	2	0	2	1	0	1	3	0	3
Camerounais	13	15	28	54	76	130	67	91	158
Congolais Brazza	12	1	13	39	10	49	51	11	62
Ghanéens	38	2	40	4	0	4	42	2	44
Equato-Guinéens	7	6	13	34	22	56	41	28	69
Maliens	7	0	7	6	0	6	13	0	13
Nigériens	227	15	242	18	4	22	245	19	264
Togolais	6	0	6	6	0	6	12	0	12
Autres Africains	27	0	27	7	1	8	34	1	35
Autres nationalités	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Non déclaré	0	2	2	0	0	0	0	2	2
TOTAL	2 791	1 895	4 686	3 276	2 320	5 596	6 067	4 215	10 282

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 5.1.7 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche selon le type de formation reçue, le milieu de résidence et le sexe

Formation reçue	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprentissage informel	2 269	523	2 792	3 014	1 334	4 348	5 283	1 857	7 140
Enseignement non formel	68	1	69	33	2	35	101	3	104
Enseignement secondaire	2	1	3	6	3	9	8	4	12
Enseignement supérieur	6	1	7	0	0	0	6	1	7

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBLP 5.2.1 : Répartition des exploitants pratiquant la pêche par province selon le sexe et le lieu de pêche

Province	Masculin			Féminin			Ensemble		
	En mer	En eau continentale	Total	En mer	En eau continentale	Total	En mer	En eau continentale	Total
ESTUAIRE	580	306	886	46	91	137	626	397	1023
HAUT-OGOOUE	0	497	497	0	99	99	0	596	596
MOYEN-OGOOUE	0	1 008	1 008	0	255	255	0	1 263	1263
NGOUNIE	1	434	435	1	160	161	2	594	596
NYANGA	103	598	701	0	129	129	103	727	830
OGOOUE-IVINDO	1	1 735	1 736	0	872	872	1	2 607	2 608
OGOOUE-LOLO	1	564	565	0	138	138	1	702	703
OGOOUE-MARITIME	276	719	995	14	141	155	290	860	1 150
WOLEU-NTEM	0	1 934	1 934	0	1 025	1 025	0	2 959	2 959
GABON	962	7795	8 757	61	2 910	2 971	1 023	10 705	11 728

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBTE 5.2.2 : Répartition des exploitants agricoles pratiquant la pêche selon le type d'embarcation utilisé, le milieu de résidence et le sexe

Type d'embarcation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Embarcation motorisée	1 456	159	1 615	378	49	427	1 834	208	2 042
Embarcation non motorisée	1 540	289	1 829	2 130	430	2 560	3 670	719	4 389
Sans embarcation	966	490	1 456	2 287	1 554	3 841	3 253	2 044	5 297
TOTAL	3 962	938	4 900	4 795	2 033	6 828	8 757	2 971	11 728

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBDEP 5.3 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture par province selon le type de difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées	Estuaire	Haut-Ogooué	Moyen-Ogooué	Ngounié	Nyanga	Ogooué-Ivindo	Ogooué-Lolo	Ogooué-Maritime	Woleu-Ntem	Gabon
Appauvrissement des eaux en poisson	291	167	625	190	335	94	139	331	908	3 080
Coût élevé du carburant	633	47	744	79	199	153	24	761	71	2 711
Insuffisance d'encadrement technique	424	261	634	168	263	854	221	447	1 026	4 298
Manque d'équipement de pêche	793	525	1143	440	684	2 395	577	922	2 142	9 621
Manque d'équipements de conservation	458	294	820	197	269	649	222	533	722	4 164
Accès aux financements	878	467	1 119	376	583	1 785	440	938	1 462	8 048
Rareté de la ressource	227	136	332	146	272	41	58	235	531	1 978
Réduction des aires de pêche	425	109	218	56	119	58	48	336	558	1 927
Tracasseries administratives	483	53	608	7	128	56	2	428	55	1 820
Utilisation d'engins non conventionnels	49	64	120	45	57	478	7	51	47	918
Vétusté du matériel de pêche	414	291	875	358	513	1 292	300	580	581	5 204

Source : RGA GABON 2020

Aquaculture

Annexe MBCEA 6.1.1 : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	63	18	81	3	0	3	66	18	84
HAUT-OGOUE	29	3	32	8	1	9	37	4	41
MOYEN-OGOUE	3	1	4	2	0	2	5	1	6
NGOUNIE	14	1	15	3	0	3	17	1	18
NYANGA	2	0	2	1	1	2	3	1	4
OGOUE-IVINDO	0	0	0	1	0	1	1	0	1
OGOUE-LOLO	5	1	6	1	0	1	6	1	7
OGOUE-MARITIME	2	0	2	0	0	0	2	0	2
WOLEU-NTEM	131	29	160	85	15	100	216	44	260
GABON	249	53	302	104	17	121	353	70	423

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 6.1.2 : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture par catégorie d'âges, selon le milieu de résidence et le sexe

Catégorie d'âges	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ENFANTS (-15 ans)	41	7	48	7	1	8	48	8	56
JEUNES (15-35 ans)	146	27	173	57	11	68	203	38	241
ADULTES (36-59 ans)	61	18	79	40	5	45	101	23	124
VIEUX (60 ans et plus)	1	1	2	0	0	0	1	1	2
TOTAL	249	53	302	104	17	121	353	70	423

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 6.1.3 : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	47	12	59	16	5	21	63	17	80
Marié(e)	117	19	136	47	6	53	164	25	189
Union libre/ Concubinage	79	5	84	40	1	41	119	6	125
Veuf/veuve	4	17	21	1	5	6	5	22	27
Divorcé(e)	2	0	2	0	0	0	2	0	2
TOTAL	249	53	302	104	17	121	353	70	423

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEP 6.1.4 : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture par province selon le niveau d'instruction

Province	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^o Cycle	Secondaire 2 ^o Cycle	Supérieur	Total
ESTUAIRE	2	3	15	16	48	84
HAUT-OGOOUE	1	8	18	8	6	41
MOYEN-OGOOUE	1	1	1	0	3	6
NGOUNIE	1	4	7	2	4	18
NYANGA	0	1	1	1	1	4
OGOOUE-IVINDO	0	0	0	1	0	1
OGOOUE-LOLO	0	2	2	1	2	7
OGOOUE-MARITIME	0	0	1	1	0	2
WOLEU-NTEM	9	34	93	79	45	260
GABON	14	53	138	109	109	423

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCEA 6.1.5 : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le type de formation reçue, le milieu de résidence et le sexe

Formation reçue	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprentissage informel	147	31	178	54	7	61	201	38	239
Enseignement non formel	29	2	31	13	1	14	42	3	45
Enseignement secondaire	4	0	4	1	0	1	5	0	5
Enseignement supérieur	5	1	6	2	0	2	7	1	8

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBEP 6.2a : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture par province selon le nombre d'étangs possédés

Province	Aucun étang	1 étang	2 à 4 étangs	5 étangs et plus	Total
ESTUAIRE	15	26	29	14	84
HAUT-OGOOUE	2	6	17	16	41
MOYEN-OGOOUE	0	2	1	3	6
NGOUNIE	1	6	7	4	18
NYANGA	1	1	2	0	4
OGOOUE-IVINDO	0	1	0	0	1
OGOOUE-LOLO	0	1	5	1	7
OGOOUE-MARITIME	0	1	1	0	2
WOLEU-NTEM	19	105	106	30	260
GABON	38	149	168	68	423

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBEP 6.2b : Répartition des cages et étangs possédés par les exploitants pratiquant l'aquaculture selon le milieu de résidence et le sexe

Cages et étangs	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Cages en production	36	1	37				36	1	37
Etangs en production	750	129	879	254	40	294	1 004	169	1 173
Etangs au repos	247	70	317	105	7	112	352	77	429

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBDEP 5.3 : Répartition des exploitants pratiquant l'aquaculture selon le type d'aquaculture et les difficultés rencontrées

Difficultés	Aquaculture marine	Aquaculture continentale	Total
Accès au financement	11	360	371
Difficultés d'accès à l'aliment	3	265	268
Difficultés d'accès à la terre	2	19	21
Déficit d'encadrement technique	2	250	252
Insuffisance de bassins d'élevage	2	125	127
Insuffisance du matériel adéquat	7	249	256
Manque d'alevins	1	201	202
Souche vieillissante	3	92	95
Autres difficultés	1	27	28

Source : RGA GABON 2020

Sylviculture

Annexe MBCES 7.1.1 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ESTUAIRE	27	10	37	6	1	7	33	11	44
HAUT-OGOUE	2	2	4	2	0	2	4	2	6
MOYEN-OGOUE	1	0	1	2	0	2	3	0	3
NGOUNIE	3	4	7	0	0	0	3	4	7
NYANGA	4	1	5	3	0	3	7	1	8
OGOUE-IVINDO	0	0	0	2	1	3	2	1	3
OGOUE-LOLO	12	1	13	4	2	6	16	3	19
OGOUE-MARITIME	7	2	9	0	0	0	7	2	9
WOLEU-NTEM	14	4	18	55	10	65	69	14	83
GABON	70	24	94	74	14	88	144	38	182

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCES 7.1.2 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par groupe d'âges, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
25 à 29 ans	4	4	8	0	0	0	4	4	8
30 à 34 ans	6	0	6	2	1	3	8	1	9
35 à 39 ans	3	2	5	1	0	1	4	2	6
40 à 44 ans	7	3	10	0	1	1	7	4	11
45 à 49 ans	8	1	9	8	3	11	16	4	20
50 à 54 ans	12	1	13	14	3	17	26	4	30
55 à 59 ans	7	7	14	10	2	12	17	9	26
60 à 64 ans	9	3	12	4	3	7	13	6	19
65 à 69 ans	5	2	7	8	0	8	13	2	15
70 à 74 ans	9	1	10	13	1	14	22	2	24
75 à 79 ans	0	0	0	9	0	9	9	0	9
80 à 84 ans	0	0	0	4	0	4	4	0	4
85 ans et plus	0	0	0	1	0	1	1	0	1
TOTAL	70	24	94	74	14	88	144	38	182

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCES 7.1.3 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par nationalité selon le milieu de résidence et le sexe

Nationalité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Gabonais	62	24	86	70	13	83	132	37	169
Etrangers	8	0	8	4	1	5	12	1	13
TOTAL	70	24	94	74	14	88	144	38	182

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCES 7.1.4 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	9	6	15	11	4	15	20	10	30
Marié(e)	35	12	47	43	6	49	78	18	96
Union libre/ Concubinage	23	5	28	17	2	19	40	7	47
Veuf/veuve	2	1	3	1	1	2	3	2	5
Divorcé(e)	0	0	0	2	0	2	2	0	2
Non déclaré	1	0	1	0	1	1	1	1	2
TOTAL	70	24	94	74	14	88	144	38	182

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCES 7.1.5 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture par province selon le niveau d'instruction

Province	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^o Cycle	Secondaire 2 ^o Cycle	Supérieur	Non déclaré	Total
ESTUAIRE	3	5	8	6	22	0	44
HAUT-OGOOUE	2	1	0	0	3	0	6
MOYEN-OGOOUE	0	0	1	0	1	1	3
NGOUNIE	0	4	2	0	1	0	7
NYANGA	1	1	4	2	0	0	8
OGOOUE-IVINDO	0	2	1	0	0	0	3
OGOOUE-LOLO	0	1	9	6	3	0	19
OGOOUE-MARITIME	1	2	5	0	1	0	9
WOLEU-NTEM	2	16	30	21	14	0	83
GABON	9	32	60	35	45	1	182

Source : RGA GABON 2020

Annexe MBCES 7.1.6 : Répartition des exploitants pratiquant la sylviculture selon le type de formation reçue, le milieu de résidence et le sexe

Formation reçue	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Apprentissage informel	32	5	37	30	3	33	62	8	70
Enseignement non formel	5	0	5	7	1	8	12	1	13
Enseignement secondaire	3	0	3	2	0	2	5	0	5
Enseignement supérieur	1	1	2	3	0	3	4	1	5

Source : RGA GABON 2020

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DES ORGANES DU RGA

Nom (s) et Prénom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Comité de pilotage		
MAGANGA MOUSSAVOU Biendi	Ministre de l'Agriculture	
ROBOTY Nicole Janine Lydie épse MBOU	Ministre de l'Economie	
Comité technique		
EBANG-EBANG Prosper	Directeur Général de la Statistique	Directeur National RGA
OUSSOU Max	Directeur Général de l'Agriculture	Directeur National Adjoint RGA
Coordination nationale		
MENDAME MVE Wilfried	Chargé d'Etudes DGS	Coordonnateur National
ASSOUMOU Lucien	Directeur Central des Statistiques MINAGRI	Coordonnateur National Adjoint
Bureau Central du RGA		
BOUBENDJA KOUNGANA Gaël		Chef de Section Méthodologie et Analyse
OKOME ZUE Bernadette		Chef de Section Adjoint Méthodologie et Analyse
MENGUE Thierry		Cadre Section Méthodologie et Analyse
GOMES Eddie Fortuné		Cadre Section Méthodologie et Analyse
ENGONE NDONG Jean Lumière		Cadre Section Méthodologie et Analyse
BOUANGA IMENGUET Estelle		Cadre Section Méthodologie et Analyse
MBOUSSA BONNET Justin de Dieu		Cadre Section Méthodologie et Analyse
MOHAMEDOU Hassan		Cadre Section Méthodologie et Analyse
ANGUEZOMO Clarisse		Cadre Section Méthodologie et Analyse
BIBANG BI ESSONO Fidèle		Chef de Section Cartographie et Collecte
BOUNGOINDZI NYANGUI Mireille		Chef de Section adjoint Cartographie et Collecte
MOUGOUSSI Jean Bernard		Cadre Section Cartographie et Collecte
ESSONO MENDAME Clément		Cadre Section Cartographie et Collecte
NZE Emeline Claudia		Cadre Section Cartographie et Collecte
ASSEKO NDO Georges		Cadre Section Cartographie et Collecte
MBOUMBA NDJANA Wynnie Epse EYEGHE OBIANG		Chef de Section Gestion des Applications

NGUEMA NGUI Rodrigue		Chef de section adjoint Gestion des Applications
MVE ONA Lilian		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
MIYAKOU Charlene		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
OBAME Perky		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
MAGANGA MBADINGA Noeline		Chef de Section Administration et Finances
OGOULA OGARI Prescillia		Chef de Section Adjoint Administration et Finances
ASSOUMOU Claude Irma		Chef de Section Communication
NSITA NANI Alain		Chef de Section Adjoint Communication
BAGNADI Diane		Cadre Section Communication
ETOME Patricia		Cadre Section Communication
NGUEMA Gloria		Cadre Section Communication
ADA MVE Audrey		Cadre Section Communication
MOUBELE Alain		Cadre Section Communication
MOUNGUENGUI Brice		Cadre Section Communication
MUSUNDA NKOLO		Cadre Section Communication

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DU MODULE DE BASE DU RGA

Au niveau national

Analyste	Structure	Fonction au sein du RGA
EBANG EBANG Prosper	Direction Générale de la Statistique	Directeur National
OUSSOU Max	Direction Générale de l'Agriculture	Directeur National Adjoint
MENDAME MVE Wilfried	Direction Générale de la Statistique	Coordonnateur Général du RGA
ASSOUMOU Lucien	Direction Centrale des Statistiques et des Etudes/MAEPA	Coordonnateur Général Adjoint du RGA
BOUBENDJA KOUNGANA Gaël	Direction Centrale des Statistiques et des Etudes/MAEPA	Chef de section méthodologie et analyse au BCRGA
NGUEMA NGUI Rodrigue	Direction Générale de la Statistique	Chef de section adjoint développement des applications
MBOUNTSI MBOUNGHA Stella	Direction Générale de l'Agriculture	-
MBOUSSA BONNET Jean de Dieu	Direction Générale de l'Elevage	Cadre au BCRGA
BOUANGA IMENGUET Estelle	Direction Générale des Forêts	Cadre au BCRGA
OKOME ZUE Bernadette	Direction Générale de la Statistique	Chef de section adjoint méthodologie et analyse au BCRGA
MAGANGA Noeline	Direction Générale de la Statistique	Chef de section Administration et finances

ANNEXE 4 : PERSONNEL INTERNATIONAL ET CNTIPPEE

Personnel international

Prénom (s) et Nom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Helder MUTEIA	Coordonnateur du Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale et Représentant de la FAO au Gabon	Représentant de la FAO au Gabon
Alice OUEDRAOGO	Représentante Résidente de la Banque Mondiale	Représentante Résidente de la Banque Mondiale
Abdoullahi BEIDOU	Senior Economist/Statistician, Poverty and Equity Global Practice, Western and Central Africa Region, Washington, DC Banque Mondiale	Task Manager World Bank
Paul N'GOMA-KIMBATSA	Statisticien-Economiste, FAO, Bureau Régional pour l'Afrique (Accra)	Lead Technical Officer (LTO)
Eloi OUEDRAOGO	Statisticien-Economiste, FAO, ESS (Rome)	Alternate Lead Technical Officer
Silvia SAN MARCO	Spécialiste en communication, FAO PSPF (Rome)	Communication Officer
Huguette BILOHO ESSONO	Assistante au Programme, FAOSFC	Assistante au Programme FAO, (Gabon, Libreville)

Michel NGANDJI	Field Programme Support and Monitoring Officer, FAOSFC	Field Programme Support and Monitoring Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Anicet MAGANGA	National Administrative. & Finance Officer, FAOSFC	National Administrative. & Finance Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Lionel KINADJIAN	Fishery Officer, FAOSFC	Fishery Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Félicite NDONG NTOMA	Administrative Assistant, FAOSFC	Administrative Assistant, FAO, (Gabon, Libreville)
Tania BOUYI	Assistante Administrative des Ressources Humaines, FAOSFC	Assistante Administrative des Ressources Humaines, FAO, (Gabon, Libreville)
Johnnie MAMBANGUI	Assistante Administrative au Programme Gabon, FAOSFC	Assistante Administrative au Programme, FAO, (Gabon, Libreville)
Laetitia MALONGA	Assistante Administrative des Voyages, FAOSFC	Assistante Administrative des Voyages, FAO, (Gabon, Libreville)
Mahady Mamadou FOFANA	Ingénieur de la Statistique, consultant indépendant (Bamako)	Consultant international statisticien
Mbassa MBAYE	Consultant statisticien informaticien, Directeur du Bureau d'études Groupe SYSCOM (Dakar)	Consultant international informaticien
Patrice ETONG-OVENG	Spécialiste en communication, FAO, Gabon	Consultant national en communication RGA, FAO, (Gabon, Libreville)

Personnel CNTIPPEE

Prénom (s) et Nom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Michel Auguste BUSSAMBA	Secrétaire Permanent	
Jean Pierre BOUSSOUGOU	Secrétaire Permanent par intérim	
Jean Nestor NGUEMA	Chef de Projet Développement de la Statistique	
Marc Fabrice MBONGO	Responsable Passation des Marchés	
Elodie MADJINOUE	Comptable Adjoint	
Nathalie DJOMBIKENGUE	Assistante de direction	

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE DU MODULE DE BASE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION				MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES SOLIDARITES NATIONALES	
Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture et du Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles RG-SPISA : 2018-2021					
QUESTIONNAIRE MÉNAGE (MODULE DE BASE)					
CONFIDENTIEL : Les renseignements contenus dans ce questionnaire sont confidentiels. Ils sont couverts par le secret statistique et ne peuvent être communiqués à une tierce personne conformément à la loi n° 0015/2014 du 07 janvier 2015 – Portant institution et organisation du Système Statistique National					
INFRACTIONS ET PEINES (Articles 25 à 27 de la loi 0015/2014 du 07/01/2015) : Toute personne employée à l'accomplissement d'un devoir prévu par la présente loi et qui abandonne sa fonction sans y être autorisée, ou ayant refusé de répondre, est punie d'une amende de 50.000 à 5.000.000 FCFA. Est puni de peines prévues par l'article 125 du code pénal, quiconque, dans le cadre des fonctions spécifiées, fait volontairement une fausse déclaration, un faux énoncé ou un faux rapport.					
NB: Ce questionnaire concerne uniquement les ménages agricoles (ménages qui pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture ou la sylviculture pour compte propre)					
I- IDENTIFICATION DU MÉNAGE					
MBC01-	Province :				_ _
MBC02-	Département :				_ _ _
MBC03-	Canton /Ville /Arrondissement :				_ _ _
MBC04-	Numéro du Secteur de Dénombrement (SD) :				_ _ _ _
MBC05-	Numéro de la Structure :				_ _ _ _
MBC06-	Numéro du ménage :				_ _ _ _
MBC07-	Milieu 1=Urbain 2=Rural				_ _
II- LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU MÉNAGE					
MBINT01A-	Nom du Village /Quartier :				_ _ _ _
MBINT01B-	Code du Village /Quartier :				
MBINT02A-	Coordonnées GPS du ménage (latitude) :			N/S	_ _ . _ _ _ . _ _ _ _ _ _ _ _
MBINT02B-	Coordonnées GPS du ménage (longitude) :			E/O	_ _ . _ _ _ . _ _ _ _ _ _ _ _
MBINT03-	Nombre de personnes vivant habituellement dans le Ménage				_ _ _
III- RENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE					
MBINT04A-	Code de l'Agent recenseur :				_ _ _ _
MBINT04B-	Date de collecte :			_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _	
MBINT04C-	Observations de l'Agent recenseur :				
MBINT05A-	Code du Chef d'équipe				_ _ _ _
MBINT05B-	Date de contrôle			_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _	

MBINT05C-	Observations du Chef d'équipe :		
MBINT06A-	Code du superviseur des applications		_ _ _ _
MBINT06B-	Date de contrôle	_ _ / _ _ / _ _ _ _	
MBINT06C-	Observations du superviseur des applications :		
MBINT07A-	Statut du ménage 1. Ménage présent 2. Ménage Absent 3. Ménage non retrouvé 4. Déménagement _ _		
MBINT07B-	Résultat de l'interview :	1. Complet 2. Incomplet 3. Refus	_ _

SECTION 1 : CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)									
MB101. Code ID de l'enquête (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB102. Nom (s) et prénom (s) -inscrire (en majuscules) le nom intégral du membre de ménage en commençant par le CM											
MB103. Quel est le lien de parenté de [NOM] avec le CM ?	01. Chef de Ménage 02. Conjoint (e) 03. Fils/Fille 04. Père/Mère 05. Frère/Sœur 06. Neveu/Nièce 07. Cousin/Cousine 08. Petit fils/Petite fille 09. Oncle/Tante 10. Grand père/Grand-mère 11. Sans lien de parenté	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)									
MB104. Quel est le sexe de [NOM] ?	1.Masculin 2.Féminin	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
MB105. Quelle est l'année de naissance de [NOM] ?		/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _
MB106. Quel est l'âge de [NOM] (en années révolues) ?		/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _	/ / _ _ _
MB107. Quelle est la nationalité de [NOM] ?	1. Gabon 2. Bénin 3. Burkina-Faso 4. Cameroun 5. Chine 6. Comores 7. Congo (Brazzaville) 8. Côte-d'Ivoire 9. France 10. Gambie 11. Ghana 12. Guinée-Équatoriale 13. Guinée-Conakry 14. Inde 15. Italie 16. Malaisie 17. Mali 18. Niger 19. Nigéria 20. RCA 21. RDC 22. Sao-tomé 23. Sénégal 24. Sierra-Leone 25. Singapour 26. Tchad 27. Togo 28. Autres	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _ 	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)									
MB108. Si [NOM] a 12 ans et plus, quelle est sa situation matrimoniale ?	1. Célibataire ► MB110 2. Marié(e) 3. Union libre/Concubinage ► MB110 4. Veuf/Veuve ► MB110 5. Divorcé(e) ► MB110 6. Séparé(e) ► MB110	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB109. Si [NOM] est de sexe masculin et marié, combien d'épouse(s) a-t-il?		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB110. Si [NOM] a 3 ans et plus, quel est son niveau d'instruction ?	0. Aucun 1. Pré primaire 2. Primaire 3. Secondaire 1er cycle 4. Secondaire 2nd cycle 5. Supérieur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB111. Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue quelconque ?	1. Oui 2. Non ► MB113	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB112. Si oui, dans quelle langue ?	1. Français 2. Anglais 3. Espagnol 4. Arabe 5. Portugais 6. Mandarin (chinois) 7. Hindi 8. Autre à préciser	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB113. Si [NOM] a 6 ans et plus, pratique-t-il la cueillette des produits forestiers ?	1. Oui 2. Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB114. Si [NOM] a 6 ans et plus, pratique-t-il la chasse ?	1. Oui 2. Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)									
MB115. Si [NOM] a 10 ans et plus, pratique-t-il pour son propre compte l'agriculture végétale (sylviculture exclue) ?	1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
MB116. Si [NOM] a 10 ans et plus, pratique-t-il pour son propre compte l'élevage ?	1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
MB117. Si [NOM] a 10 ans et plus, pratique-t-il pour son propre compte la pêche ?	1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
MB118. Si [NOM] a 10 ans et plus, pratique-t-il pour son propre compte l'aquaculture ?	1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
MB119. Si [NOM] a 10 ans et plus, pratique-t-il pour son propre compte la sylviculture ? (planter les arbres) ?	1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

SECTION 2 : LOGEMENT ET CADRE DE VIE DU MÉNAGE

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse (s)
MB101. Code ID du répondant (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _ _
MB201. Dans quel type de logement vit principalement le ménage ?	1. Pièce indépendante 2. Studio (Chambre américaine) 3. Maison individuelle de plain-pied 4. Maison individuelle à étages/Duplex/Triplex 5. Maisons jumelées de plain-pied 6. Maison jumelées à étages/Duplex/Triplex 7. Appartement dans un immeuble	_
MB202. Quel est le statut d'occupation du logement principal ?	1. Locataire 2. Accédant à la propriété (location-vente) 3. Propriétaire 4. Propriétaire sous bail 5. Logé par l'employeur 6. Logé gratuitement (pas par son employeur) 8. Autre (à préciser)	_
MB203. Quel est le principal matériau du mur du logement principal ?	01. Matériaux de récupération	_ _ _

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse (s)
	02. Matériaux Traditionnels (paille, marantacées, écorces...) 03. Terre battue 04. Planches 05. Bois ouvrés 06. Semi-dur (terre crépie) 07. Demi-dur (parpaings sous-bois) 08. Brique de terre non cuite 09. Brique de terre cuite 10. Parpaings 11. Tôle 98. Autre (à préciser). -----	
MB204. Quel est le principal matériau du toit du logement principal ?	01. Matériaux de récupération 02. Paille 03. Tôle ondulée aluminium 04. Tôle Bac aluminium 05. Tuile 06. Shingle 07. Ardoise 08. Béton 98. Autre (à préciser) -----	__ __
MB205. Quel est le principal matériau du sol du logement principal ?	01. Terre 02. Sable 03. Bois (planche) 04. Ciment 05. Béton 06. Gerflex 07. Carreaux 08. Parquet bois 09. Marbre 98. Autre (à préciser) -----	__ __
MB206. Quels sont les risques environnementaux auxquels est exposé le terrain sur lequel est situé le logement principal du ménage ? (1=OUI 2=NON)	a. Aucun ► MB207 b. Marécageux c. Inondable d. Exposé aux éboulements e. Exposé aux érosions f. Exposé aux ordures ménagères g. Exposé aux eaux usées (cuisine, salle de bains, fosse septique) h. Exposé à la pollution par les industries i. Exposé à la haute tension j. Exposé aux mauvais câblages électriques (anarchique) k. Exposé aux nuisances sonores (bruit des bars, des églises, etc.)	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse (s)
MB207. Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau pour boire ?	01. Cours d'eau (fleuve, rivière, lac...) 02. Puits ouvert 03. Puits protégé 04. Hydraulique villageoise/Forage dans la concession 05. Pompe publique/Borne fontaine 06. Robinet du voisin 07. Robinet dans le logement 08. Robinet privé dans la concession (hors du logement) 09. Robinet privé hors de la concession 10. Eau en bouteille de fabrication industrielle (Andza, Akewa, Aningo, Origen, Vitale, Contrex, etc.) 11. Eau de pluie	__
MB208. Quelle est la principale source d'éclairage utilisée par le ménage ?	01. Électricité réseau SEEG 02. Torche indigène/Résine d'Okoumé 03. Lampe à pétrole 04. Lampe à gaz 05. Lampe à pile 06. Lampe électrique 07. Panneaux solaires 08. Bougie 09. Groupe électrogène 98. Autre (à préciser)	__ __
MB209. Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments ?	1. Gaz butane 2. Électricité 3. Pétrole 4. Bois de chauffe 5. Charbon de bois 6. Sciure de bois (copeaux) 8. Autre (à préciser)	__
MB210. Est-ce que le ménage possède des biens d'équipement de communication et de télécommunication suivant ? (1=OUI 2=NON)	a. Téléphone portable b. Téléphone fixe c. Ordinateur d. Internet e. Poste Radio f. Téléviseur/écran plasma	__ __ __ __ __
MB211. Est-ce que le ménage possède des biens d'équipement électroménager suivant ? (1=OUI 2=NON)	a. Gazinière/cuisinière b. Réchaud c. Congélateur d. Réfrigérateur	__ __ __ __

SECTION 3 : GENRE

Renseigner cette section s'il y a une femme âgée de 10 ans et plus dans le ménage

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse (s)
MB101. Code ID du répondant (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _ _
MB301. Lesquelles des activités agricoles suivantes intéressent plus les femmes par rapport aux hommes dans le ménage ? (1=OUI 2=NON)	a. Agriculture b. Élevage c. Pêche d. Aquaculture e. Sylviculture	_ _ _ _ _
MB302. Qui décide principalement des dépenses effectuées par le ménage à partir de ses revenus ?	CODE ID <i>Mettre le numéro de ligne du membre du ménage qui décide des dépenses</i>	_ _ _
MB303. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans le ménage ?	1. Oui 2. Non ► MB401	_
MB304. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans la gestion des revenus du ménage ?	1. Oui 2. Non	_
MB305. Si agriculture végétale, les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans le choix des cultures ?	1. Oui 2. Non ► MB308	_
MB306. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans la commercialisation des produits agricoles ?	1. Oui 2. Non	_
MB307. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans l'investissement agricole ?	1. Oui 2. Non	_
MB308. Si élevage, les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans le choix des espèces animales à élever ?	1. Oui 2. Non ► MB311	_
MB309. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans la commercialisation des produits d'élevage ?	1. Oui 2. Non	_
MB310. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans l'investissement en élevage ?	1. Oui 2. Non	_
MB311. Si pêche, les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans le choix du type d'espèces de poissons à capturer ?	1. Oui 2. Non ► MB314	_
MB312. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans la commercialisation des produits halieutiques ?	1. Oui 2. Non	_
MB313. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans l'investissement en pêche ?	1. Oui 2. Non	_
MB314. Si aquaculture, les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans le choix du type d'espèces aquacoles à élever ?	1. Oui 2. Non ► MB317	_
MB315. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans la commercialisation des produits aquacoles ?	1. Oui 2. Non	_

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse (s)
MB316. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans l'investissement en aquaculture ?	1. Oui 2. Non	__
MB317. Si sylviculture, les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans le choix du type d'espèces sylvicoles à cultiver ?	1. Oui 2. Non ► Section suivante	__
MB318. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans la commercialisation des produits sylvicoles ?	1. Oui 2. Non	__
MB319. Les femmes participent-t-elles à la prise des décisions dans l'investissement en sylviculture ?	1. Oui 2. Non	__

SECTION 4 : EXPLOITANTS AGRICOLES (Renseigner cette section si MB115=1 ou MB116=1 ou MB117=1 ou MB118=1 ou MB119=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (si MB115=1 ou MB116=1 ou MB117=1 ou MB118=1 ou MB119=1)</i>						
		__	__	__	__	__	__	__
MB401. Est-ce que [NOM] pratique une activité économique non agricole?	1.Oui 2.Non ► MB403	__	__	__	__	__	__	__
MB402. Quelle est la principale activité économique non agricole pratiquée par [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	1. Activités d'appui à l'agriculture (vente de semence, intrants agricoles, etc.)	__	__	__	__	__	__	__
	2. Artisanat (vannerie, sculpture, etc.)		__	__	__	__	__	__
	3. Services de réparation (mécanique, vulcanisation, horlogerie, etc.)		__	__	__	__	__	__
	4. Services aux particuliers (coiffure, couture, etc.)		__	__	__	__	__	__
	5. Bâtiments (maçonnerie, plomberie, électricité, peinture, etc.)		__	__	__	__	__	__
	6. Industrie du bois (sciage de bois, menuiseries, etc.)		__	__	__	__	__	__
	7. Vente de boissons		__	__	__	__	__	__
	8. Fabrication du vin local		__	__	__	__	__	__
	9. Commerce (de gros ou de détails)		__	__	__	__	__	__

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (si MB115=1 ou MB116=1 ou MB117=1 ou MB118=1 ou MB119=1)</i>							
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
	10. Hébergement		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	11. Médecine traditionnelle		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	12. Restauration		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	13. Transformation des produits agricoles		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	14. Transport (routier, voie d'eau)		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	98. Autre (à préciser)								
MB403. Est-ce que [NOM] appartient à une organisation de producteurs ?	1.Oui 2.Non ► MB405	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
MB404. A quel type d'organisation appartient [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	a. Coopérative	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	b. Association	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	c. Groupement Intérêt Economique (GIE)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	d. Organisation Non Gouvernementale (ONG)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	Autre à préciser								
MB405. Est-ce que [NOM] a un compte bancaire ou mobile ?	1.Oui 2.Non ► MB406								
MB405a. Dans quelle institution financière ou maison de téléphonie mobile ? (1=OUI 2=NON)	a. Banque	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	b. La Poste	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	c. Autres institutions de microfinance (Finam, Loxia, EDG)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	d. Trésor	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	e. Banque Mobile (Airtel money, mobicash, BGFI mobile etc.)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
MB406. Quelle est la principale source de financement des activités de [NOM] ?	1. Prêt institutions financières	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
	2. Aide familiale								
	3. Tontine								
	4. Fonds propres								
	98. Autre (à préciser)								
MB407. Est-ce que [NOM] pratique l'agroforesterie ?	1.Oui 2.Non	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (si MB115=1 ou MB116=1 ou MB117=1 ou MB118=1 ou MB119=1)</i>						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB408. Quel est l'objectif principal de la production de [NOM] ?	1. Produit seulement pour la vente							
	2. Produit principalement pour la vente avec une certaine autoconsommation							
	3. Produit principalement pour l'autoconsommation avec quelques ventes	_	_	_	_	_	_	_
	4. Produit seulement pour l'autoconsommation							

SECTION 5 : EXPLOITANTS PRATIQUANT L'AGRICULTURE VÉGÉTALE (SI MB115= 1)

Exploitants pratiquant l'agriculture végétale (remplir une colonne pour tous les exploitants ayant déclaré faire l'agriculture végétale (sylviculture exclue) dans la section 1, c'est-à-dire Si MB115=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB101. Code ID du répondant (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB501. Combien de parcelles [NOM] a en production ?		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB502. Combien de parcelles en jachère possède [NOM] ?		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB503. De quelle formation en agriculture a bénéficié [NOM] ? (1=OUI)	a. Apprentissage informel (expérience pratique sur le terrain)	_	_	_	_	_	_	_
	b. Enseignement non formel	_	_	_	_	_	_	_

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
2=NON)	(cours ponctuels de courte durée)							
	c. Enseignement secondaire (école des cadres ruraux)	_	_	_	_	_	_	_
	d. Enseignement supérieur (université, grande école)	_	_	_	_	_	_	_
	e. Aucune formation	_	_	_	_	_	_	_
MB504. Quels types de difficulté rencontre [NOM] dans son activité agricole ? (1=OUI 2=NON)	a. Absence de marché local	_	_	_	_	_	_	_
	b. Absence de matériel végétal sain	_	_	_	_	_	_	_
	c. Catastrophes naturelles	_	_	_	_	_	_	_
	d. Conflit homme/faune	_	_	_	_	_	_	_
	e. Coût de transport élevé	_	_	_	_	_	_	_
	f. Difficulté d'accès au foncier	_	_	_	_	_	_	_
	g. Eloignement des plantations	_	_	_	_	_	_	_
	h. Exode rural	_	_	_	_	_	_	_
	i. Expropriation des terres	_	_	_	_	_	_	_
	j. Faible clientèle	_	_	_	_	_	_	_
	k. Importantes pertes post-récolte	_	_	_	_	_	_	_
	l. Insuffisance de mécanisation	_	_	_	_	_	_	_
	m. Insuffisance de petit matériel de production	_	_	_	_	_	_	_
	n. Insuffisance de terres cultivables	_	_	_	_	_	_	_
	o. Litige foncier	_	_	_	_	_	_	_
	p. Main d'œuvre vieillissante	_	_	_	_	_	_	_
	q. Maladies des cultures	_	_	_	_	_	_	_

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
	r. Manque d'intrants agricoles	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	s. Manque de formation des exploitants	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	t. Manque de main d'œuvre	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	u. Mauvais état des routes	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	v. Problème d'organisation de la collecte de la production	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	w. Problème de financement	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	x. Problème de transport de la production	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	y. Sécurisation foncière	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	z. Sols non fertiles	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	aa. Superficie de terres réduite	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	ab. Serpent et scorpion	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	ac. Problème d'irrigation	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

SECTION 6 : FICHE PARCELLE

Remplir une colonne pour chacune des parcelles des Exploitants pratiquant l'agriculture végétale (MB115=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)						
MB601. Ordre d'enregistrement des parcelles par Nom ou lieu-dit (MB601=MB501)								
MB602. Numéro d'ordre des parcelles		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB603. Quel est le numéro d'ordre du répondant pour cette parcelle (Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage) ?	CODE ID	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB604. Code ID du propriétaire de la parcelle (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)	CODE ID	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB605. Quel est le statut d'occupation de la terre par l'exploitant de cette parcelle ?	1. Propriété unique 2. Co-propriété 3. Location sans Bail ► MB607 4. Location sous Bail de courte durée ► MB607 5. Location sous Bail emphytéotique ► MB607 6. Gage ► MB607 7. Métayage ► MB607 8. Fermage ► MB607 9. Occupation gratuite ► MB607	_	_	_	_	_	_	_
MB606. Si propriété ou copropriété, comment l'exploitant a acquis cette parcelle ?	1. Achat 2. Héritage/Terrain ancestral 3. Mariage 4. Don	_	_	_	_	_	_	_

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)						
MB607. Est-ce que l'exploitant utilise l'irrigation sur cette parcelle ?	1. Oui 2. Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
MB608. Quelles sont les cultures présentes sur cette parcelle ? (1=OUI 2=NON)	a. Ail	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	b. Ananas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	c. Arachide	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	d. Atangatier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	e. Aubergine	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	f. Avocatier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	g. Banane douce	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	h. Banane plantain	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	i. Basilic	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	j. Cacaoyer	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	k. Carotte	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	l. Choux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	m. Citronnier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	n. Citrouille	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	o. Cocotier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	p. Concombre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	q. Courges	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	r. Epinard	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	s. Gombo	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	t. Goyavier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	u. Haricot	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	v. Hévée	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	w. Igname	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	x. Laitue	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	y. Maïs	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	z. Mandarinier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	aa. Manguier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	ab. Manioc	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
ac. Navet	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
ad. Oignons	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
ae. Oranger	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
af. Palmier à huile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
ag. Pamplemoussier	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
ah. Papayer	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
ai. Pastèque	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)						
	aj. Patate douce	__	__	__	__	__	__	__
	ak. Persil	__	__	__	__	__	__	__
	al. Piment	__	__	__	__	__	__	__
	am. Poireau	__	__	__	__	__	__	__
	an. Poivron	__	__	__	__	__	__	__
	ao. Pomme de terre	__	__	__	__	__	__	__
	ap. Radis	__	__	__	__	__	__	__
	aq. Raisin	__	__	__	__	__	__	__
	ar. Riz	__	__	__	__	__	__	__
	as. Soja	__	__	__	__	__	__	__
	at. Taro	__	__	__	__	__	__	__
	au. Tomate	__	__	__	__	__	__	__
	av. Amarante (Folon)	__	__	__	__	__	__	__
	aw. Citronnelle	__	__	__	__	__	__	__
	ax. Oseille	__	__	__	__	__	__	__
	ay. Canne à sucre	__	__	__	__	__	__	__
MB609. Quelle est la principale culture cultivée sur cette parcelle ? (1=OUI 2=NON)	1. Ail	__	__	__	__	__	__	__
	2. Ananas							
	3. Arachide							
	4. Atangatier							
	5. Aubergine							
	6. Avocatier							
	7. Banane douce							
	8. Banane plantain							
	9. Basilic							
	10. Cacaoyer							
	11. Carotte							
	12. Choux							
	13. Citronnier							
	14. Citrouille							
	15. Cocotier							
	16. Concombre							
	17. Courges							
	18. Epinard							
	19. Gombo							
	20. Goyavier							
	21. Haricot							
	22. Hévée							

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)						
	23. Igame							
	24. Laitue							
	25. Maïs							
	26. Mandarinier							
	27. Manguier							
	28. Manioc							
	29. Navet							
	30. Oignons							
	31. Oranger							
	32. Palmier à huile							
	33. Pamplemoussier							
	34. Papayer							
	35. Pastèque							
	36. Patate douce							
	37. Persil							
	38. Piment							
	39. Poireau							
	40. Poivron							
	41. Pomme de terre							
	42. Radis							
	43. Raisin							
	44. Riz							
	45. Soja							
	46. Taro							
	47. Tomate							
	48. Amarante (Folon)							
	49. Citronnelle							
	50. Oseille							
	51. Canne à sucre							
MB610. Est-ce que l'exploitant a des pépinières sur cette parcelle ?	1. Oui 2. Non	__	__	__	__	__	__	__
MB611. Est-ce qu'il y a des terres cultivées sous couvert protecteur sur cette parcelle ?	1. Oui 2. Non	__	__	__	__	__	__	__
MB612. Est-ce que les produits phytosanitaires sont	1. Oui 2. Non	__	__	__	__	__	__	__

Libellé question	Modalité de réponse	Réponse(s)						
utilisés sur cette parcelle ?								
MB613. Est-ce que les engrais sont utilisés sur cette parcelle ?	1. Oui 2. Non	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB614. Quelle est la superficie totale estimée de cette parcelle ?	1. Moins de 1 ha 2. De 1 à moins de 2 ha 3. De 2 à moins de 3 ha 4. De 3 à moins de 5 ha 5. De 5 ha et plus	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB615. Dans quelle province se situe cette parcelle ?	1. Estuaire 2. Haut-Ogooué 3. Moyen-Ogooué 4. Ngounié 5. Nyanga 6. Ogooué-Ivindo 7. Ogooué-Lolo 8. Ogooué-Maritime 9. Woleu-Ntem	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

SECTION 7 : EXPLOITANTS PRATIQUANT L'ELEVAGE (SI MB116= 1)

Exploitants pratiquant l'élevage (remplir une colonne pour tous les exploitants ayant déclaré faire l'élevage dans la section 1, c'est-à-dire Si MB116=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB101. Code ID de l'enquête (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB701. Combien de sites d'élevage possède [NOM] ?		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB702. De quelle formation en élevage a	a. Apprentissage informel (expérience	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
bénéficié [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	pratique sur le terrain)							
	b. Enseignement non formel (cours ponctuels de courte durée)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Enseignement secondaire (école des cadres ruraux)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Enseignement supérieur (université, grande école)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Aucune formation	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB703. Quels types de difficulté rencontre dans son activité d'élevage ? [NOM] (1=OUI 2=NON)	a. Conflits avec le voisinage	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Difficulté d'accès à l'eau pour abreuver le cheptel	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Difficultés à la commercialisation	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Difficultés d'accès à l'aliment	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Difficultés d'accès aux petits matériels et équipements d'élevage	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	f. Insuffisance d'encadrement technique	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	g. Insuffisance de la main-d'œuvre	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	h. Insuffisance de pâturage	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	i. Maladies animales	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	j. Manque d'abattoirs	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	k. Parasites externes des animaux	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	l. Problème de financement	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

SECTION 8 : FICHE ELEVAGE

Remplir une colonne ou une ligne pour chacun des sites des Exploitants pratiquant l'élevage (MB116=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Réponses				
MB801. Ordre d'enregistrement des sites d'élevage par lieu-dit (MB801=MB701)						
MB802. Numéro d'ordre du site d'élevage		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB803. Numéro d'ordre du répondant pour ce site d'élevage (Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage) ?	CODE ID	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB804. Code ID du propriétaire du site d'élevage (Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)	CODE ID	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB805. Quelles sont les espèces animales élevées par l'exploitant sur le site ?	a. Abeilles	_	_	_	_	_
	b. Anes	_	_	_	_	_
	c. Aulacodes	_	_	_	_	_
	d. Bovins	_	_	_	_	_
	e. Cailles	_	_	_	_	_
	f. Canards	_	_	_	_	_
	g. Caprins	_	_	_	_	_
	h. Chevaux	_	_	_	_	_
	i. Cobayes	_	_	_	_	_
	j. Dindes	_	_	_	_	_
	k. Lapins	_	_	_	_	_
	l. Oies	_	_	_	_	_
	m. Ovins	_	_	_	_	_
	n. Pigeons	_	_	_	_	_
	o. Pintades	_	_	_	_	_
	p. Pondeuse	_	_	_	_	_
	q. Porcins	_	_	_	_	_
	r. Poulet de chair	_	_	_	_	_
	s. Poulet fermier	_	_	_	_	_
	t. Poulet traditionnel	_	_	_	_	_

MB802. Sites d'élevage Inscrire le numéro d'ordre d'enregistre- ment des sites d'élevage	MB805. Espèces animales élevées par l'exploitant sur le site ? (Reprendre les espèces listées par site)	MB806. Quels sont les effectifs par espèce (nombre de têtes ou de ruches) ?
__		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
__		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
__		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
__		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _

MB802. Sites d'élevage Inscrire le numéro d'ordre d'enregistre- ment des sites d'élevage	MB805. Espèces animales élevées par l'exploitant sur le site ? (Reprendre les espèces listées par site)	MB806. Quels sont les effectifs par espèce (nombre de têtes ou de ruches) ?
		_ _ _ _ _ _ _

Libellé question	Modalité de réponse	(MB502) Sites d'élevage <i>Inscrire le numéro d'ordre d'enregistrement des sites d'élevage</i>						
		_	_	_	_	_	_	_
MB807. Quel est le principal mode d'élevage pratiqué par l'exploitant ?	1. En stabulation non libre 2. En stabulation libre 3. En divagation	_	_	_	_	_	_	_
MB808. Quel(s) type(s) d'aliment(s) donnez-vous à vos animaux ? (1=OUI 2=NON)	a. Aucun (Ne donne pas d'aliment aux animaux) ► MB809	_	_	_	_	_	_	_
	b. Concentrés agro-industriels (provende)	_	_	_	_	_	_	_
	c. Compléments/additifs (vitamines, acides aminés, sels minéraux)	_	_	_	_	_	_	_
	d. Culture (céréale, oléagineux, haricot, etc.)	_	_	_	_	_	_	_
	e. Composants de sous-produits (tourteaux, sons, mélasse, farine, etc.)	_	_	_	_	_	_	_
	f. Eaux grasses/déchets ménagers (résidus ménagers, restaurant, etc.)	_	_	_	_	_	_	_
	g. Fourrages (volaille exclue)	_	_	_	_	_	_	_
MB809. Est-ce que l'exploitant utilise des produits vétérinaires dans le site d'élevage ?	1. Oui 2. Non	_	_	_	_	_	_	_
MB810. Dans quelle province se situe le site d'élevage ?	10. Estuaire 11. Haut-Ogooué 12. Moyen-Ogooué 13. Ngounié 14. Nyanga 15. Ogooué-Ivindo 16. Ogooué-Lolo 17. Ogooué-Maritime 18. Woleu-Ntem	_	_	_	_	_	_	_

SECTION 9 : EXPLOITANTS PRATIQUANT LA PECHE (SI MB117= 1)

Exploitants pratiquant la pêche (remplir une colonne pour tous les exploitants ayant déclaré faire la pêche dans la section 1, c'est-à-dire Si MB117=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB101. Code ID de l'enquête (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB901. Quel est le lieu de pêche ? <i>(Il s'agit de l'endroit où l'exploitant pêche habituellement)</i>	1.En mer 2.En eau continentale ► MB904	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB902. Si [NOM] pratique la pêche en mer, quelles sont les espèces capturées ? (1=OUI 2=NON)	a. Bar	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Bécune	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Bossu	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Carangue	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Carpe de mer	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	f. Crabe	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	g. Crevette grise	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	h. Crevette rose	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	i. Disque	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	j. Dorade grise	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	k. Gros capitaine	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	l. Huitres	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	m. Langouste	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	n. Mâchoiron de mer	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	o. Mademoiselle	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	p. Maquereau	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	q. Mérrou	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	r. Mulet	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	s. Petit capitaine	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	t. Poisson rouge	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	u. Raie	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	v. Requin	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	w. Sardine	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	x. Sardinelle plate	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	y. Sardinelle ronde	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	z. Sole	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	aa. Moules	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	Autre (à préciser)							
	Autre (à préciser)							
	Autre (à préciser)							
MB903. Quels sont les types d'embarcations utilisés par [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	a. Embarcation motorisée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Embarcation non motorisée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Aucune embarcation (à pieds)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB904. Si [NOM] pratique la pêche en eau continentale, quelles sont les espèces capturées ? (1=OUI 2=NON)	a. Anguille	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Bar	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Bécune	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Bossu	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Brochet	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	f. Carangue	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	g. Carpe (tilapia)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	h. Crevette d'eau douce	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	i. Disque	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	j. Dorade grise	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	k. Fidèle	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	l. Lotte	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	m. Mâchoiron d'eau douce	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	n. Mormyre	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	o. Mulet	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	p. Poisson rouge	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	q. Sans Nom	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	r. Silure tacheté (poisson chat)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	s. Silure	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	t. Tanche	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	u. Yara	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	Autre (à préciser)							
	Autre (à préciser)							
MB905. Quels sont les types d'embarcations utilisés par [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	a. Embarcation motorisée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Embarcation non motorisée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Aucune embarcation (à pieds)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB906. De quelle formation en pêche a bénéficié [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	a. Apprentissage informel (expérience pratique sur le terrain)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Enseignement non formel (cours ponctuels de courte durée)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Enseignement secondaire (école des cadres ruraux)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Enseignement supérieur (université, grande école)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Aucune formation	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB907. Quels types de difficulté rencontre [NOM] dans son activité de pêche ? (1=OUI 2=NON)	a. Appauvrissement des eaux en poisson	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Coût élevé du carburant	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Insuffisance d'encadrement technique	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Manque d'équipement de pêche	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Manque de moyens de conservation des produits	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	f. Problème de financement	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	g. Rareté de la ressource	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	h. Réduction des aires de pêche	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	i. Tracasseries administratives	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	j. Utilisation d'engins non conventionnels	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	k. Vétusté du matériel de pêche	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

SECTION 10 : EXPLOITANTS PRATIQUANT L'AQUACULTURE (SI MB118= 1)

Exploitants pratiquant l'aquaculture (remplir une colonne pour tous les exploitants ayant déclaré faire l'aquaculture dans la section 1, c'est-à-dire Si MB118=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (Si MB121=1)</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB101. Code ID de l'enquête (Numéro d'ordre - Inscrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1001. Quel type d'aquaculture pratique [NOM] ?	1.Aquaculture marine 2.Aquaculture continentale ► MB1003	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1002. Quel est le nombre de cages en production possédés ?		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1003. Quel est le nombre d'étangs en production possédés ?		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1004. Combien d'étangs sont au repos ?		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1004a. Quelles sont les espèces élevées ? (1=OUI 2=NON)	a. Silure	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Tilapia	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1005. De quelle formation en aquaculture a bénéficié [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	a. Apprentissage informel (expérience pratique sur le terrain)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Enseignement non formel (cours ponctuels de courte durée)	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (Si MB121=1)</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Enseignement secondaire (école des cadres ruraux)	_	_	_	_	_	_	_
	d. Enseignement supérieur (université, grande école)	_	_	_	_	_	_	_
	e. Aucune formation	_	_	_	_	_	_	_
MB1006. Quels types de difficulté rencontre [NOM] dans son activité aquacole ? (1=OUI 2=NON)	a. Problème de financement	_	_	_	_	_	_	_
	b. Difficultés d'accès à l'aliment	_	_	_	_	_	_	_
	c. Difficultés d'accès à la terre	_	_	_	_	_	_	_
	d. Insuffisance d'encadrement technique	_	_	_	_	_	_	_
	e. Insuffisance de bassins d'élevage	_	_	_	_	_	_	_
	f. Insuffisance du matériel adéquat	_	_	_	_	_	_	_
	g. Manque d'alevins	_	_	_	_	_	_	_
	h. Souche vieillissante	_	_	_	_	_	_	_
	Autre (à préciser)							

SECTION 11 : EXPLOITANTS PRATIQUANT LA SYLVICULTURE (SI MB119= 1)

Exploitants pratiquant la sylviculture (remplir une ligne pour tous les exploitants ayant déclaré faire la sylviculture dans la section 1, c'est-à-dire Si MB119=1)

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles Incrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (Si MB121=1)						
		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB101. Code ID de l'enquête (Numéro d'ordre - Incrire le numéro d'enregistrement du membre du ménage)		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
MB1101. Quelles sont les espèces sylvoles cultivées ? (1=OUI 2=NON)	a. Acajou	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	b. Agba	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	c. Azobe	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	d. Bahia	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	e. Beli	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	f. Bilinga	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	g. Dibétou	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	h. Doussié	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	i. Iroko	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	j. Izombé	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	k. Kevazingo	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	l. Kossipo	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	m. Limba	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	n. Moabi	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	o. Movingui	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	p. Niové	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	q. Okan	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	r. Okoumé	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	s. Ozigo	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	t. Padouk	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	u. Sapelli	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	v. Sipo	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	w. Tali	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	x. Tiama	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	y. Wenge	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	z. Zingana	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	aa. Andock	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (Si MB121=1)</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1102. De quelle formation en sylviculture a bénéficié [NOM] ? (1=OUI 2=NON)	Autre (à préciser)							
	Autre (à préciser)							
	a. Apprentissage informel (expérience pratique sur le terrain)	_	_	_	_	_	_	_
	b. Enseignement non formel (cours ponctuels de courte durée)	_	_	_	_	_	_	_
	c. Enseignement secondaire (école des cadres ruraux)	_	_	_	_	_	_	_
MB1103. Quels types de difficulté rencontre [NOM] dans son activité de sylviculture ? (1=OUI 2=NON)	d. Enseignement supérieur (université, grande école)	_	_	_	_	_	_	_
	e. Aucune formation	_	_	_	_	_	_	_
	a. Absence de moyen de transport	_	_	_	_	_	_	_
	b. Coût de transport élevé	_	_	_	_	_	_	_
	c. Difficultés d'accès à la main d'œuvre	_	_	_	_	_	_	_
	d. Etroitesse du marché local	_	_	_	_	_	_	_
	e. Inorganisation de la filière	_	_	_	_	_	_	_
	f. Maladies des plants	_	_	_	_	_	_	_
	g. Matériel archaïque	_	_	_	_	_	_	_
	h. Mauvais état des routes	_	_	_	_	_	_	_
	Autre (à préciser).							
	Autre (à préciser).							
MB1104. Est-ce que [NOM] exploite du bois ?	1.Oui 2.Non ► Ménage suivant	_	_	_	_	_	_	_
MB1105. [NOM] fait quel type d'exploitation de bois ? (1=OUI 2=NON)	a. Coupe spéciale	_	_	_	_	_	_	_
	b. Sciage de long (planches, chevrons, lattes) ► MB1107	_	_	_	_	_	_	_

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (Si MB121=1)</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
MB1106. Si coupe spéciale, quelles sont les essences exploitées ? (1=OUI 2=NON)	a. Acajou	_	_	_	_	_	_	_
	b. Agba	_	_	_	_	_	_	_
	c. Azobe	_	_	_	_	_	_	_
	d. Bahia	_	_	_	_	_	_	_
	e. Beli	_	_	_	_	_	_	_
	f. Bilinga	_	_	_	_	_	_	_
	g. Dibétou	_	_	_	_	_	_	_
	h. Doussié	_	_	_	_	_	_	_
	i. Iroko	_	_	_	_	_	_	_
	j. Izombé	_	_	_	_	_	_	_
	k. Kevazingo	_	_	_	_	_	_	_
	l. Kossipo	_	_	_	_	_	_	_
	m. Limba	_	_	_	_	_	_	_
	n. Moabi	_	_	_	_	_	_	_
	o. Movingui	_	_	_	_	_	_	_
	p. Niové	_	_	_	_	_	_	_
	q. Okan	_	_	_	_	_	_	_
	r. Okoumé	_	_	_	_	_	_	_
	s. Ozigo	_	_	_	_	_	_	_
	t. Padouk	_	_	_	_	_	_	_
	u. Sapelli	_	_	_	_	_	_	_
	v. Sipo	_	_	_	_	_	_	_
	w. Tali	_	_	_	_	_	_	_
	x. Tiama	_	_	_	_	_	_	_
	y. Wenge	_	_	_	_	_	_	_
	z. Zingana	_	_	_	_	_	_	_
	aa. Andock	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
	Autre (à préciser)							
	Autre (à préciser)							
MB1107. Si sciage de long, quelles sont les essences exploitées ? (1=OUI 2=NON)	a. Acajou	_	_	_	_	_	_	_
	b. Agba	_	_	_	_	_	_	_
	c. Azobe	_	_	_	_	_	_	_
	d. Bahia	_	_	_	_	_	_	_
	e. Beli	_	_	_	_	_	_	_
	f. Bilinga	_	_	_	_	_	_	_
	g. Dibétou	_	_	_	_	_	_	_
	h. Doussié	_	_	_	_	_	_	_

Libellé question	Modalité de réponse	Exploitants agricoles <i>Inscrire le numéro d'ordre (Code ID) du membre du ménage exploitant agricole (Si MB121=1)</i>						
		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
i. Iroko		_	_	_	_	_	_	_
j. Izombé		_	_	_	_	_	_	_
k. Kevazingo		_	_	_	_	_	_	_
l. Kossipo		_	_	_	_	_	_	_
m. Limba		_	_	_	_	_	_	_
n. Moabi		_	_	_	_	_	_	_
o. Movingui		_	_	_	_	_	_	_
p. Niové		_	_	_	_	_	_	_
q. Okan		_	_	_	_	_	_	_
r. Okoumé		_	_	_	_	_	_	_
s. Ozigo		_	_	_	_	_	_	_
t. Padouk		_	_	_	_	_	_	_
u. Sapelli		_	_	_	_	_	_	_
v. Sipo		_	_	_	_	_	_	_
w. Tali		_	_	_	_	_	_	_
x. Tiama		_	_	_	_	_	_	_
y. Wenge		_	_	_	_	_	_	_
z. Zingana		_	_	_	_	_	_	_
aa. Andock		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
Autre (à préciser)								
Autre (à préciser)								



Ministère de l'agriculture,
de l'Elevage, de la Pêche et de
l'Alimentation

Ministère de l'Economie
et de la Relance